



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Agir - Mobiliser - Accélérer



Avril 2025

# DOSSIER SCIENTIFIQUE

Projet de création de Réserve naturelle régionale

## LANDES ET BOCAGE DE LA POTERIE

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



**LAMBALLE  
TERRE & MER**  
Communauté d'agglomération



**Lamballe-Armor**  
en Penthièvre

**Avril 2025**

**Rédaction du document** : Pierre-Alexis Rault (chargé de mission, VivArmor Nature), Sarah Fourest (chargée de projet, Lamballe Terre & Mer)

Autres agents ayant participé à l'animation de la démarche : Romuald Toussaint (directeur environnement, Lamballe Terre & Mer), Rozenn Guillard (responsable service bocage et biodiversité, Lamballe Terre & Mer), Franck Delisle (directeur, VivArmor Nature), Ema Guinel (chargée d'étude, VivArmor Nature).

**Cartographie** : Kelig Couëdel-Renaud (géomaticien, VivArmor Nature)

**Accompagnement à l'animation et à la rédaction** : David Gobin (Chargé de mission à la Région Bretagne, Service du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité)

**Tome A** : dossier administratif : 88 pages + annexes

**Tome B** : dossier scientifique : 69 pages + annexes

**Illustrations** : sauf mention contraire, VivArmor Nature

**Référence du rapport conseillée** :

Rault P.-A., Fourest S., 2025. Projet de création de Réserve naturelle régionale – Landes et Bocage de La Poterie. Dossier scientifique. Lamballe Terre & Mer & VivArmor Nature, 69p. + annexes

*Crédit photographique couverture : S. Fourest (Lamballe Terre & Mer)*

## Table des matières

Introduction.....	3
1. Contexte administratif.....	4
1.1. Le territoire.....	4
1.2. Articulation des outils de préservation existants (Fig. 5).....	9
1.3. Périmètre proposé .....	11
2. L'environnement physique du site.....	12
2.1. Le climat .....	12
2.2. La géologie.....	13
2.3. La pédologie .....	17
2.4. L'hydrologie.....	18
3. L'histoire du site .....	21
4. Connaissances naturalistes .....	24
4.1. Les habitats (semi-)naturels du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie.....	24
4.2. Les enjeux floristiques connus du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie (d'après Colasse, 2024).....	36
4.3. Les enjeux faunistiques connus du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie .....	38
5. Données socio-économiques .....	50
6. Pressions et menaces .....	54
6.1. Pertes et dégradation des milieux oligotrophes .....	54
6.2. Comblement des mares .....	54
6.3. Fragmentation des habitats .....	55
6.4. Espèces exotiques envahissantes.....	55
6.5. Dérangement et destruction involontaires d'espèces .....	57
6.6. Dépôts de déchets.....	58
6.7. Changement climatique .....	58
7. Orientations de gestion.....	59
7.1. Enjeux identifiés, objectifs à long terme et facteurs de réussite.....	59
7.2. Articulation avec les outils existants .....	61
8. Bibliographie.....	66
Annexes .....	70

## Introduction

En 2021, la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) présente un programme d'actions afin de lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des milieux naturels. L'une des orientations a pour ambition de développer les aires protégées, en classant 30% du territoire national terrestre et marin, dont 10% en protection forte d'ici 2030 (seulement 1,8% des espaces naturels bénéficiaient d'une protection forte en 2021).

Pour ce faire, divers outils sont mis en œuvre, dont les Réserves naturelles, nationales ou régionales, qui constituent des outils ancrés dans leur territoire et permettent une protection réglementaire et effective des espaces naturels. C'est pourquoi, en 2021, la Région Bretagne a publié un appel à manifestation d'intérêt visant à accompagner la création de nouvelles Réserves naturelles sur son territoire.

Le secteur des landes de La Poterie, de par sa richesse écologique rare et fragile, tire toute légitimité pour accueillir un tel outil. Les collectivités et associations locales sont engagées de longue date pour sa préservation en vue de partager ce patrimoine au plus grand nombre. La commune de Lamballe-Armor, principal propriétaire, l'agglomération de Lamballe Terre & Mer (LTM), gestionnaire du site Natura 2000, et VivArmor Nature, partenaire historique de la connaissance et la protection du site, ont ainsi proposé conjointement un projet de Réserve naturelle régionale (RNR). Ce projet vise à protéger ce paysage de landes et de bocage de La Poterie.

Suite à l'étude du dossier par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et le Conseil régional, le projet a été retenu, avec des recommandations pour le mener à bien. Une phase de préfiguration a alors été initiée pour une durée d'environ deux ans afin de bien structurer la future Réserve naturelle et constituer le dossier de classement. La Région a accompagné les trois porteurs du projet durant cette phase de préfiguration, à partir de juillet 2023.

La volonté des porteurs du projet a été de mener une démarche concertée, incluant tous les acteurs concernés. La phase de préfiguration a ainsi été rythmée par de nombreux comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail et réunions bilatérales. En plus du recueil de l'avis des propriétaires fonciers quant au classement de leurs parcelles, les porteurs du projet ont souhaité tenir compte de l'opinion des locataires des parcelles (exploitants agricoles).

Fruit de ces deux années de préfiguration, le dossier de classement est composé de deux documents : un dossier administratif faisant état de la démarche de classement et un dossier scientifique, retraçant les enjeux en matière de conservation et de restauration du patrimoine naturel du site. Ce dernier fait état des connaissances actuellement acquises sur le territoire. La richesse écologique du site étant inextricablement liée à sa géologie remarquable et les activités humaines qui en découlent, il a été décidé de présenter le patrimoine naturel du site après son environnement physique et surtout son histoire. Enfin, un dossier synthétique résume la démarche.

En parallèle de la démarche de préfiguration, trois études ont été menées pour améliorer les connaissances sur le territoire d'étude du projet. Tout d'abord, un inventaire et une description des points d'eau ont été réalisés en dehors du périmètre N2000. Sur cette base, un inventaire des amphibiens a été entrepris. Enfin, un certain nombre de milieux ouverts a été évalué pour les populations de papillons de jour. Les résultats de ces études viennent compléter les connaissances existantes au fur et à mesure du dossier. Sur cette base, les enjeux et menaces du site seront détaillés, ainsi que les premières orientations de gestion.

# 1. Contexte administratif

## 1.1. Le territoire

Le projet s'étend sur les communes de Lamballe-Armor, Plédéliac et Quintenic, situées dans le département des Côtes-d'Armor, dans la communauté d'agglomération de LTM (Fig. 1). Cette dernière a fait l'objet d'une démarche d'Atlas de la biodiversité intercommunale (ABI) entre 2017 et 2023.

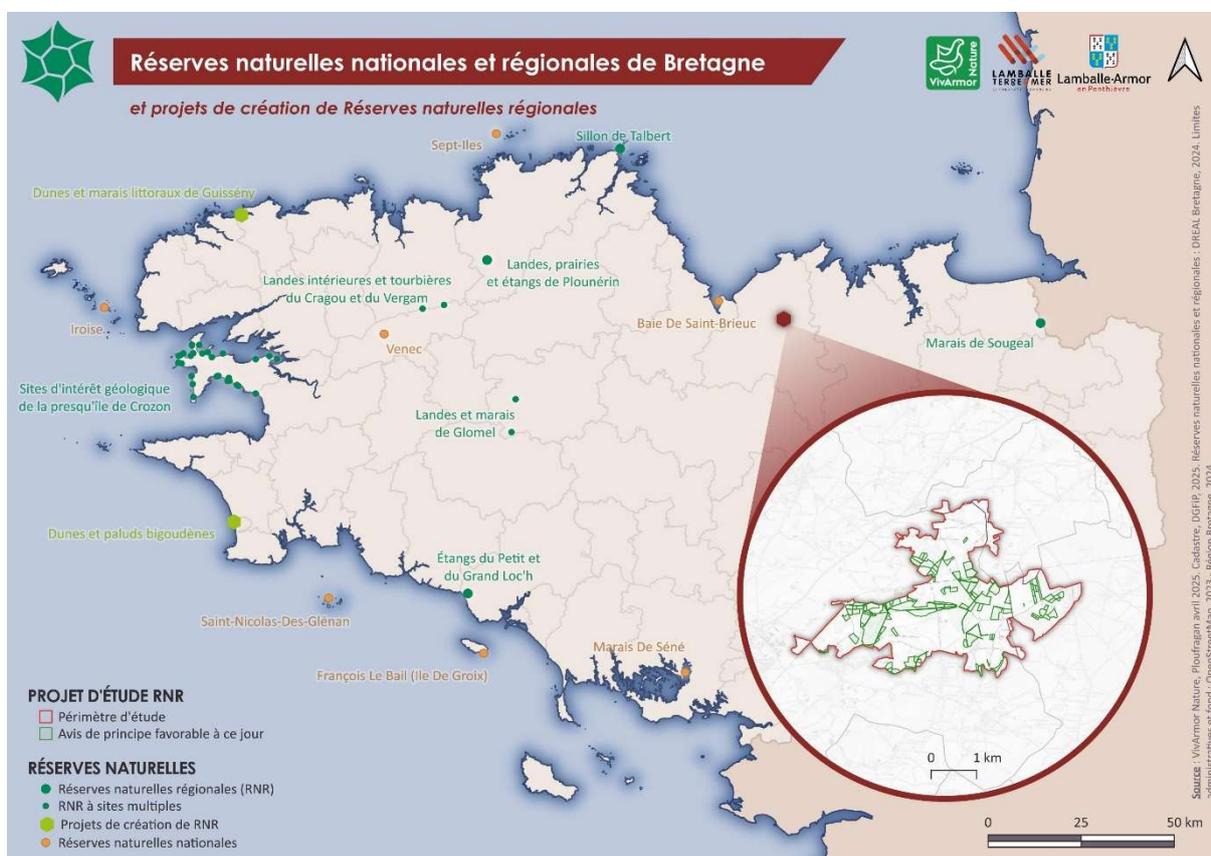


Figure 1 : situation géographique du projet de création de RNR des landes et bocage de La Poterie.

Le diagnostic écologique du territoire issu de cette démarche met notamment en avant un certain déséquilibre sur le territoire en faveur des milieux agricoles et artificiels. La place laissée aux espaces naturels et semi-naturels y est donc moindre qu'à l'échelle régionale (22% pour Lamballe Terre & Mer contre 29 % à l'échelle bretonne). De plus, la distribution de ces derniers est très hétérogène sur le territoire. Les plus fortes densités sont observées à l'est de Lamballe (La Poterie, nord de Trégomar, Maritaine) et dans la commune de Plédéliac (forêts de la Hunaudaye, Saint-Aubin et Coatjégu), autour du Mont Bel-Air à Trébry, au niveau de l'étang de Jugon à Jugon-les-Lacs-commune nouvelle ou encore à Hénon (Fig.2). La façade littorale est également caractérisée par la présence de nombreux milieux naturels de fort intérêt patrimonial hébergeant une biodiversité variée et originale (Fig. 2). Cette situation se traduit par une répartition des espaces protégés et de conservation principalement concentrée sur le littoral (Fig. 3). Les éléments de Trame verte et bleue identifiés dans le cadre de la démarche d'ABI mettent en avant l'importance du secteur de La Poterie en matière de circulation des espèces (Fig. 4).



## Milieux naturels et semi-naturels

à l'échelle de Lamballe Terre & Mer

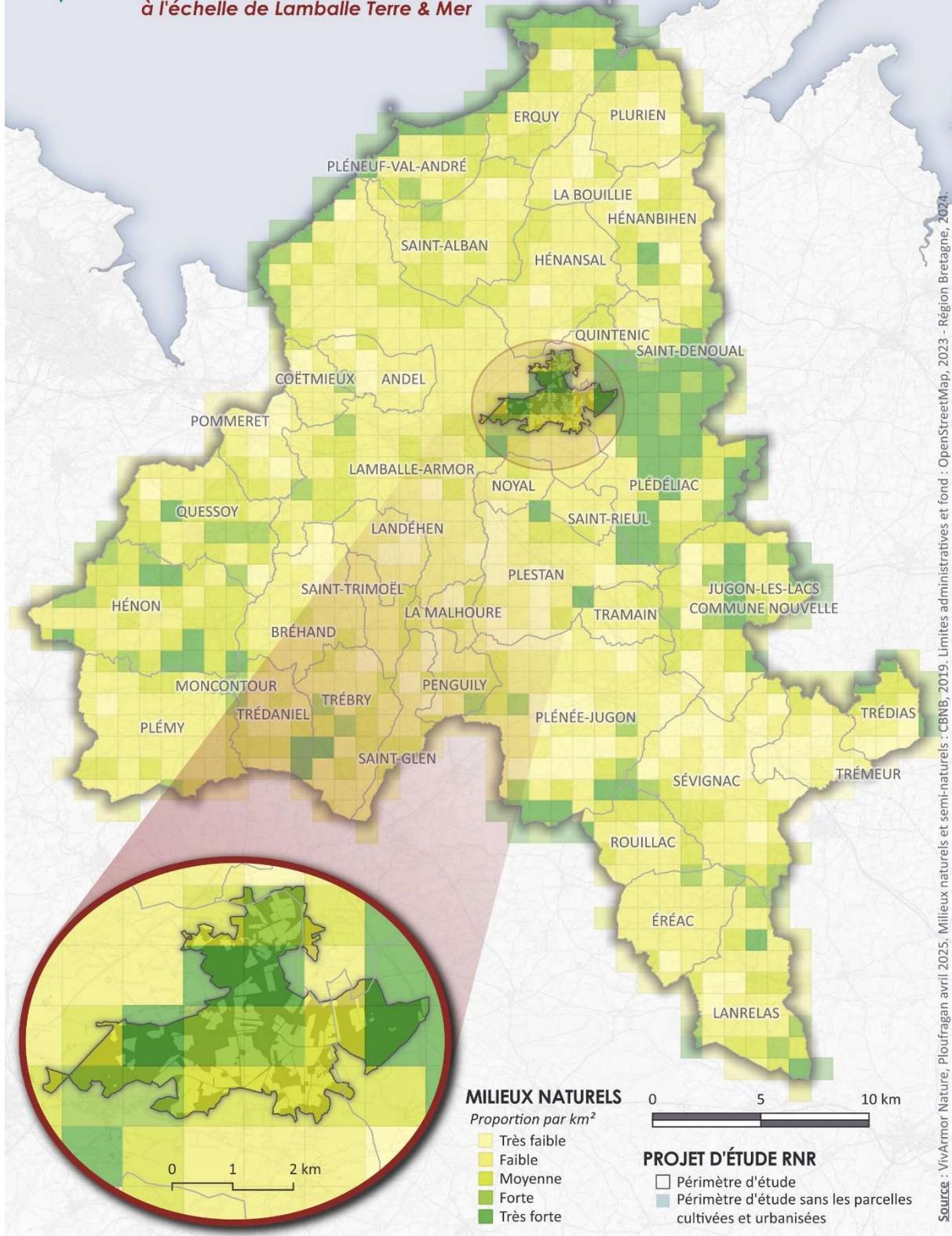


Figure 2 : situation du projet au regard de la proportion de milieux naturels et semi-naturels à l'échelle de LTM

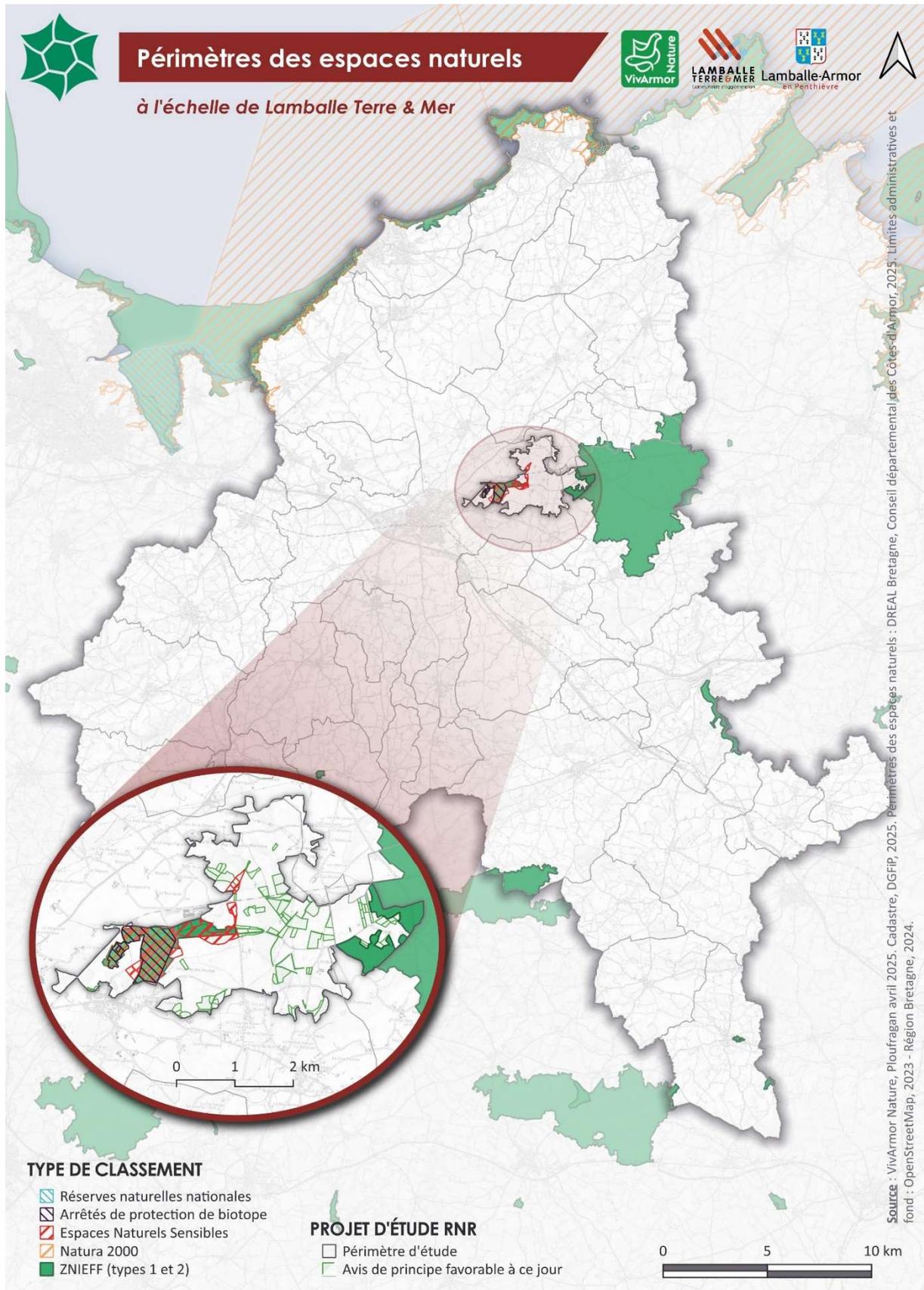


Figure 3 : place du projet au regard des périmètres institutionnels du territoire



## Continuités écologiques

Trame verte et bleue

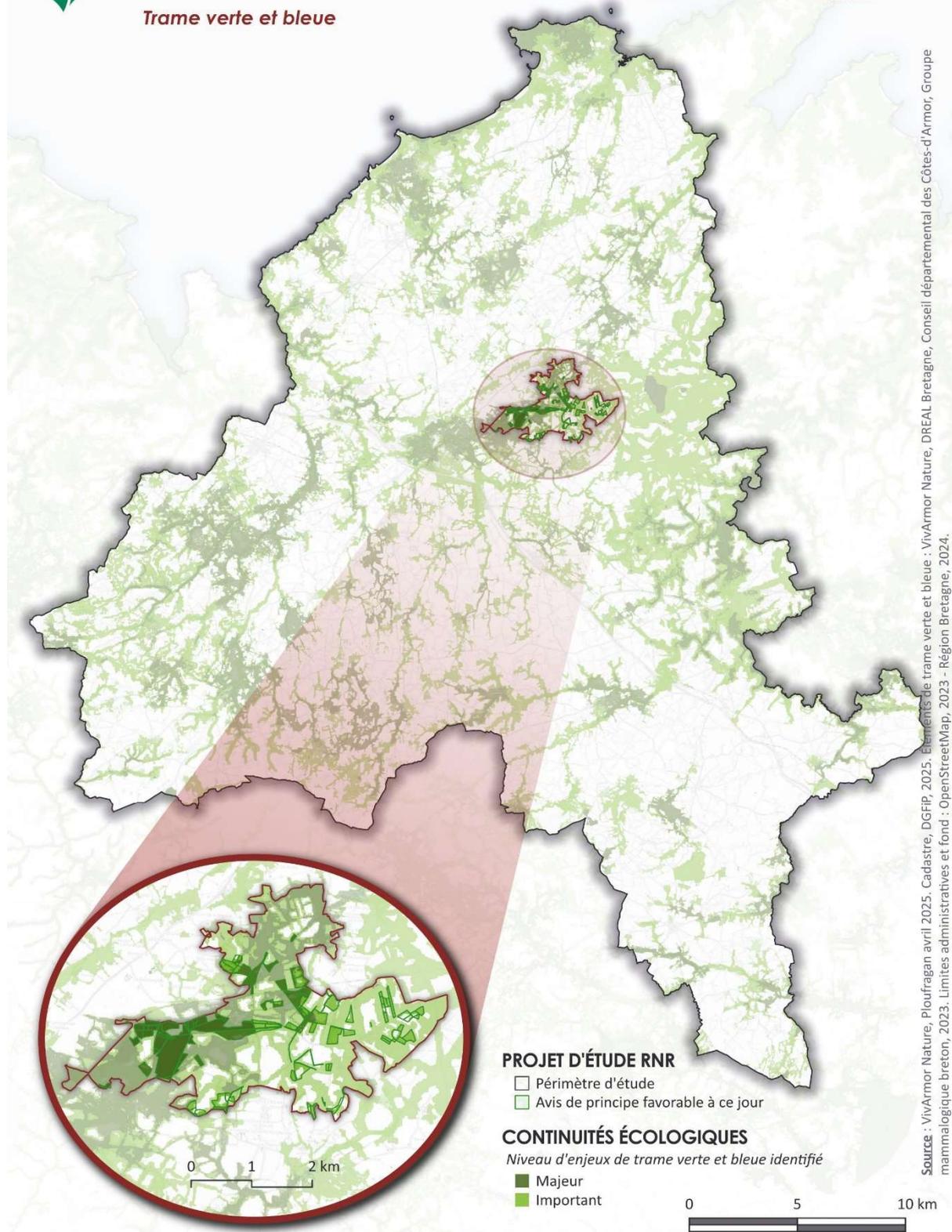


Figure 4 : place du projet au regard des éléments de Trame verte et bleue identifiés dans le cadre de la démarche d'Atlas de la biodiversité intercommunale de Lamballe Terre & Mer

D'une superficie de 13 199 hectares, Lamballe-Armor est la seconde commune la plus étendue des Côtes-d'Armor. Issue de la fusion des anciennes communes de Lamballe, Meslin, Morieux et Planguenoual, ce vaste territoire est assez hétérogène en matière d'occupation du sol. En dehors du secteur de La Poterie/Trégomar, les pratiques agricoles de grandes cultures et d'élevage hors-sol ont rogné les espaces de nature. Même à proximité des cours d'eau, où généralement se maintiennent des zones moins exploitées sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, les densités de milieux naturels et semi-naturels restent faibles.

Accueillant la 6<sup>e</sup> surface boisée à l'échelle régionale, la commune de Plédéliac s'étend sur 5 274 ha. En dehors des trois grandes forêts (Saint-Aubin, la Hunaudaye et Coat-Jégu) recouvrant la majeure partie du territoire, l'agriculture occupe une place importante. Plédéliac reste de loin la commune abritant le plus de milieux naturels et semi-naturels au sein de Lamballe Terre & Mer.

Petite commune de 752 ha, Quintenic fait également partie des communes où la part de milieux naturels et semi-naturels est un peu plus importante que celle rencontrée en moyenne sur l'ensemble de Lamballe Terre & Mer. Ceux-ci se concentrent principalement au sud-est de la commune à proximité de la forêt de la Hunaudaye et aux abords des cours d'eau alimentant le Chiffrouët au sud-ouest et le Frémur au nord-est. Cependant, pour ces derniers, les activités agricoles ont rogné ces espaces. Quelques prairies humides y sont présentes de façon diffuse, mais ce sont bien les cultures et prairies amendées qui dominent le bord des cours d'eau. Enfin, les boisements sont pour beaucoup d'entre eux des plantations, souvent très artificialisées.

## 1.2. Articulation des outils de préservation existants (Fig. 5)

L'intérêt écologique des Landes de La Poterie a été identifié par des naturalistes dès les années 1970. Depuis lors, différents outils d'inventaire, de protection et de conservation ont été mis en place afin de mieux en connaître les enjeux et d'assurer leur préservation (description en annexe 1). Néanmoins, son intérêt a d'abord été relevé d'un point de vue culturel.

En effet, en 1965, le maire de l'époque, Louis Baudet, a initié la protection du site en le classant « zone protégée » avec la volonté de préserver le patrimoine historique des potiers.

En 1982, une ZNIEFF de type 1 a été mise en place, reconnaissant l'importance floristique et faunistique du site. Cet outil est un outil d'inventaire qui met en exergue des sites remarquables. En 2016, le périmètre de la ZNIEFF a été ajusté, comprenant désormais l'ensemble du site Natura 2000 ainsi que la Lande du Bois Rimo, communale. Elle a en revanche rétréci au sud de cette lande, où les boisements de résineux réduisent le potentiel de naturalité.

Sept ans après la création de la ZNIEFF, en 1989, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est pris. Celui-ci ne s'étend pas sur les anciennes landes à l'est des landes de La Poterie comme la ZNIEFF, mais englobe la grande parcelle communale et quelques parcelles privées à l'ouest, pour un ensemble de 60 hectares. Cet outil de protection acte les mesures interdisant les pratiques pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux, mais n'octroie pas de moyens.

Au début des années 2000, des conventions avec le Département ont permis de réaliser d'importants travaux de rajeunissement de la lande ainsi que de créer un sentier pédagogique accompagné d'un livret.

Par la suite, le site a été classé d'abord site d'intérêt communautaire en 2004, puis Zone spéciale de conservation (ZSC) en 2007, au titre de la Directive Habitats Faune Flore, en raison de la présence d'espèces telles que le Triton crêté ou le Fluteau nageant. Le périmètre du site Natura 2000 qui en découle est le même que l'APPB. Un Document d'Objectifs (Docob), mis à jour en 2021, permet de cadrer la gestion et les orientations du site en termes de sensibilisation et d'acquisition de connaissance. Des animations scolaires et des visites à destination du grand public sont régulièrement effectuées par Lamballe Terre & Mer dans ce cadre. Grâce à ce classement, des moyens peuvent être alloués à la préservation du site. Cependant, tout le travail engagé entre 2016 et 2021 pour permettre aux amphibiens d'accomplir leur cycle biologique a montré les limites du périmètre administratif. En effet, une partie des effectifs devait traverser la route bordant les landes pour regagner leurs sites de reproduction, les fameuses mares issues des excavations liées à l'extraction de l'argile. Aucun fonds n'a pu être engagé du fait que la bordure du site N2000 se trouvait du mauvais côté de la route.

Enfin, dans le but de valoriser les actions du Département sur les Landes de La Poterie, les parcelles communales du site ont été labellisées Espace naturel sensible en 2021. Ce classement a permis d'élaborer un plan de gestion simplifié ciblant les parcelles non concernées par le Docob Natura 2000, en particulier des milieux de landes nécessitant des interventions de fauche et de désenrésinement. De plus, l'ENS est une opportunité pour la mise en place d'une zone de préemption des milieux naturels alentours.

La création d'une Réserve naturelle englobant ces différents espaces permettra d'homogénéiser la gestion du site tout en bénéficiant de la complémentarité de ces outils. Cet outil permettra également de mieux considérer les espèces, comme les amphibiens, qui utilisent des milieux au-delà des landes de La Poterie pour accomplir leur cycle biologique.



## Périmètres institutionnels

Création et évolution de 1982 à 2023



Lamballe-Armor  
en Penthièvre

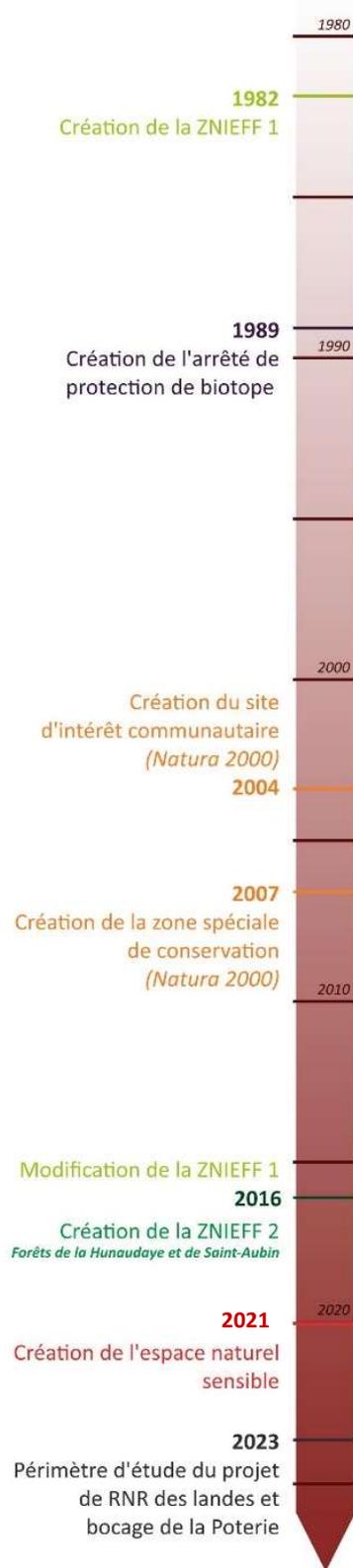
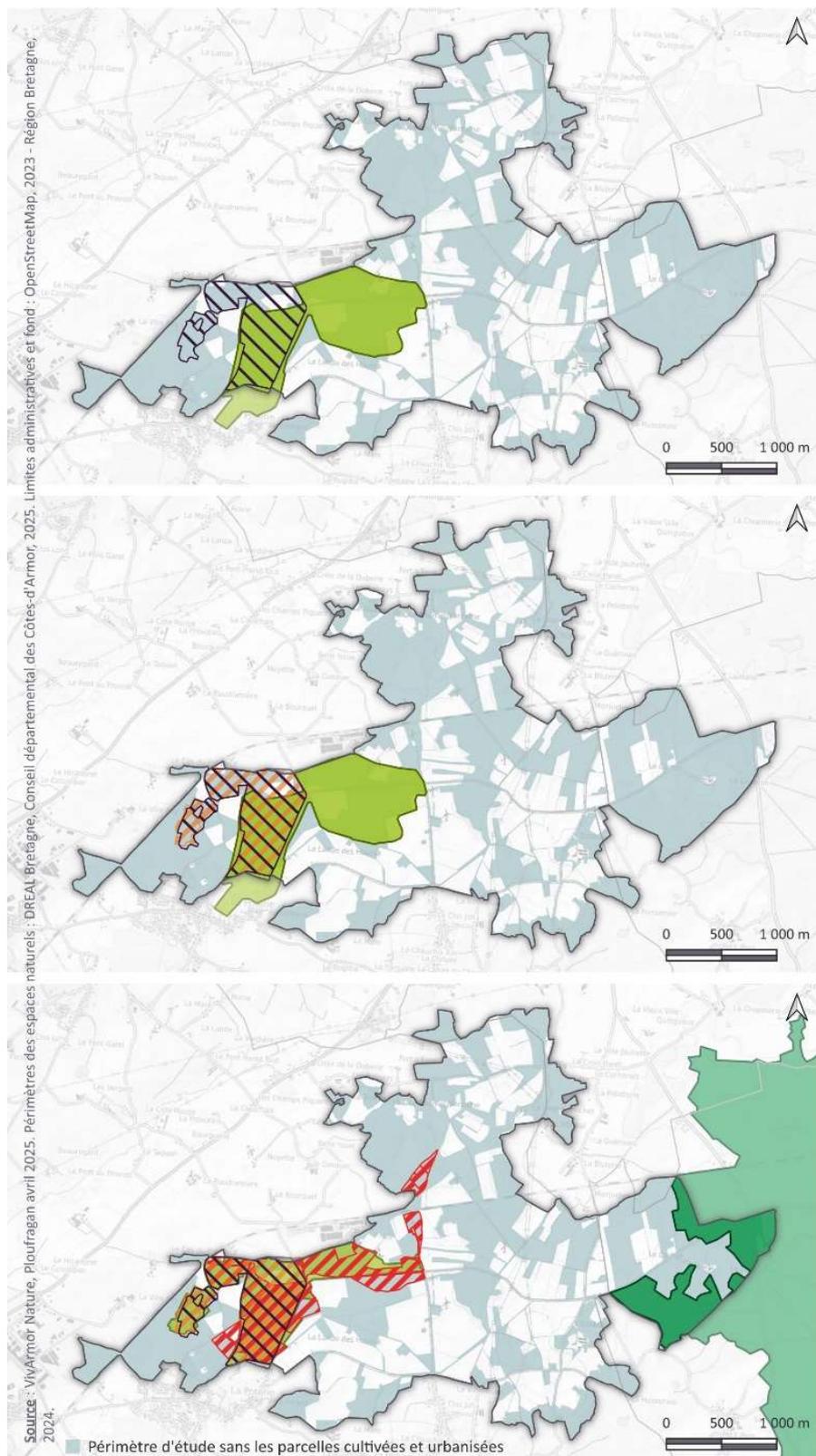


Figure 5 : périmètres institutionnels

### 1.3. Périmètre proposé

Le périmètre scientifique du projet s'étendait sur 1 040 ha. Il est le fruit du premier groupe de travail qui a permis de mieux identifier les zones prioritaires pour le projet de RNR, sans présumer de sa faisabilité au regard des usages et pratiques. C'est dans ce périmètre qu'on eut lieu les études complémentaires entre 2023 et 2024.

Le périmètre du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie couvre une superficie de 183,29 ha (Fig. 6). Il comprend les parcelles pour lesquelles les propriétaires ont émis un avis de principe favorable au classement. Un peu plus de la moitié des parcelles sont publiques, propriété principalement de Lamballe-Armor (40 parcelles pour 85,05 ha), mais aussi du Syndicat mixte Arguenon-Penthièvre et des associations foncières de La Poterie et Trégomar. Le site s'étend sur 5,5 km d'Est en Ouest et 3 km du Nord au Sud.

Plusieurs noms de lieux et éléments sont mentionnés tout au long de ce dossier. Afin de faciliter leur localisation, la carte suivante (Fig. 6) synthétise les principaux sites évoqués. Cette carte ne se base pas sur la toponymie exacte, mais offre une simplification visant à clarifier les différentes zones du projet de RNR. Toujours dans un souci de clarté, pour faire référence à la ZSC « Landes de La Poterie » dans son ensemble, les termes « **site Natura 2000** » ou « **Les Landes de La Poterie** » seront utilisés. La parcelle communale A746, aussi appelé couramment la lande des potiers, sera appelé la **lande des Houssas** pour éviter les risques de confusions. Enfin, le **projet de RNR** sera cité pour faire référence aux parcelles ayant obtenus un avis de principe favorable pour le projet de RNR des landes et bocage de La Poterie et pour distinguer ce périmètre, du **périmètre scientifique** dans son ensemble.

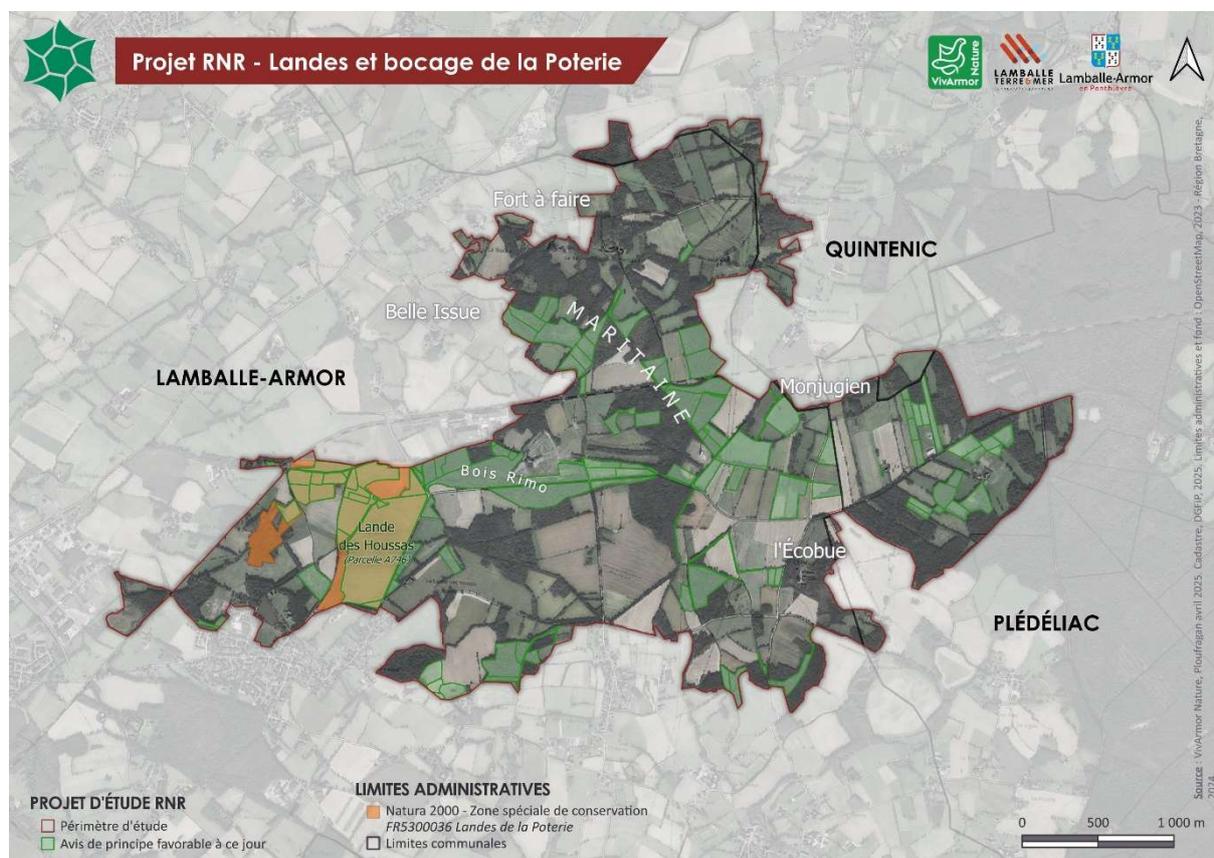


Figure 6 : périmètre proposé pour le projet de RNR des landes et bocage de La Poterie

## 2. L'environnement physique du site

### 2.1. Le climat

Le site est sous influence d'un climat médian en Bretagne, à dominante plus océanique (OEB, 2020). Sur la période 1994-2023, les températures moyennes annuelles oscillent entre 10,6 et 12,9°C pour une moyenne de 11,7°C. L'année la plus sèche a été enregistrée en 2011 avec seulement 556,8 mm de précipitations contre 1028,4 en 1999 pour l'année la plus humide. En moyenne, les précipitations sont de 781 mm. L'humidité ambiante reste stable tout au long de l'année, avec tout de même une pluviométrie accrue d'octobre à janvier (Fig. 7). Le secteur demeure sous l'influence de la mer avec des températures minimales globalement plus douces que dans l'intérieur des terres (Lamballe Terre & Mer, 2021).

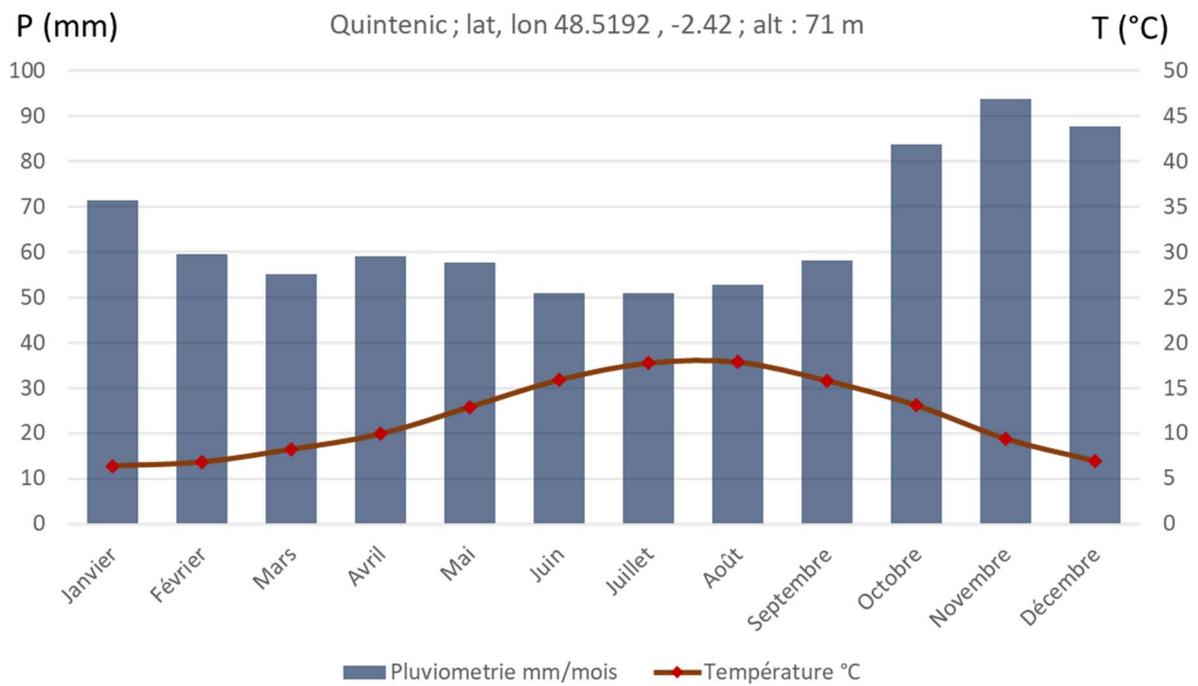


Figure 7 : diagramme ombrothermique pour la période 1994-2023 issu de la station météorologique de Quintenic (source : météo-france)

## 2.2. La géologie

### a) Contexte géologique général (issu de Marjolet, 2023)

Mises à part les reliques d'un cycle très ancien (Icartien, vieux de 2 Ga) que l'on trouve au nord du Massif Armoricain (Bretagne, Normandie, Îles Anglo-Normandes), la Bretagne est principalement concernée par les cycles Cadomien et Hercynien.

Les terrains cadomiens se situent dans le nord de la Bretagne et le nord du Cotentin. Ils sont regroupés en plusieurs unités géologiques majeures, d'âge briovérien (Néoprotérozoïque terminal), décroissant du nord au sud (de -610 à -540 Ma) : unité du Trégor-La Hague, unité de Saint-Brieuc, unité de Saint-Malo-Guingamp, unité de Fougères. (Fig. 8).

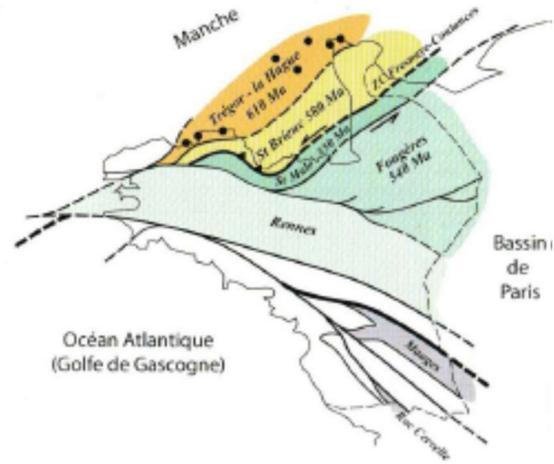


Figure 8 : Carte schématique de la chaîne cadomienne dans le massif armoricain (Ballèvre et al., 2016)

Entre les unités de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, bordant le cisaillement de la Baie de La Fresnaye, une unité supplémentaire, l'unité d'Yffiniac-Belle-Isle-en-Terre, très étroite (2 à 3 km de large), a été distinguée, en 1999. Composée principalement de roches basiques à ultrabasiques, fortement métamorphisées, elle correspondrait à une écaille d'origine profonde marquant une suture majeure de l'orogénèse cadomienne.

Le cadre géologique de la région de Lamballe concerne l'unité de Saint-Malo (Fig. 9), séparée : à l'ouest, de l'unité de Saint-Brieuc par le cisaillement de la baie de la Fresnaye ; à l'est, de l'unité de Fougères, par le cisaillement de Cancale ; et, au sud, par le cisaillement nord-armoricain, marqué par l'intrusion de plutons granitiques (Quintin, Moncontour, Bobital), d'âge hercynien (-300 Ma).

L'unité de Saint-Malo, plus récente que celle de Saint-Brieuc, diffère fondamentalement de celle-ci, par l'absence (ou la rareté) du volcanisme basique, mise à part, à sa base, l'étroite série volcanique de Château-Serein, à l'ouest, en contact avec l'unité d'Yffiniac. Elle est essentiellement de nature terrigène, avec des matériaux sédimentaires, sur une grande épaisseur (plusieurs milliers de mètres).

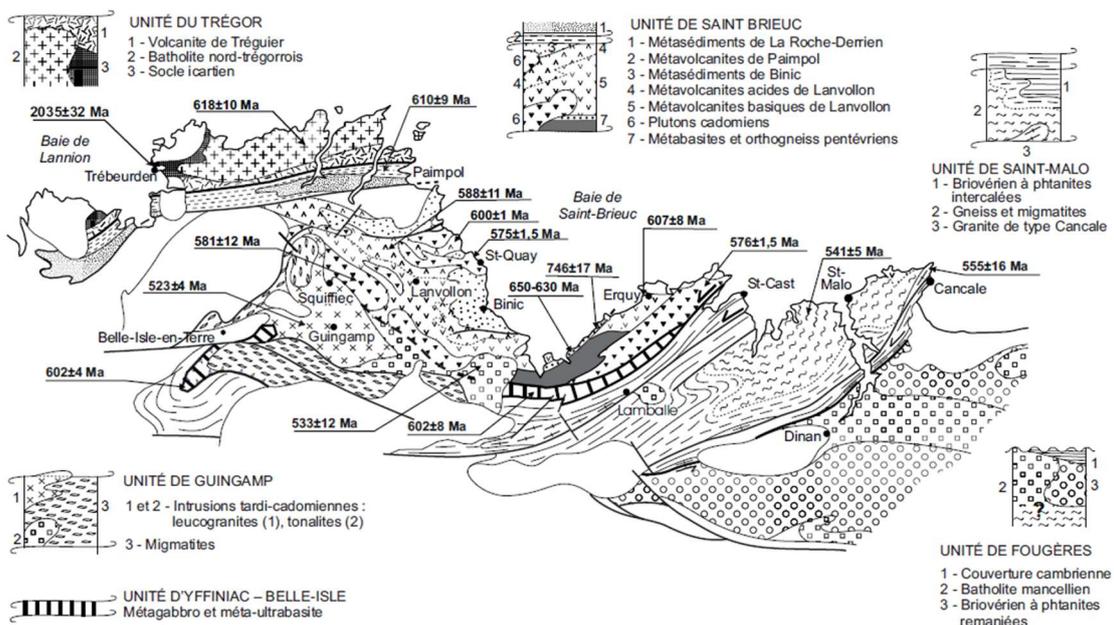


Figure 9 : unités de la chaîne cadomienne en Bretagne Nord (d'après Egal et al., 2005)

Elle débute, à l'ouest, par la formation de Lamballe, correspondant au démantèlement des premiers reliefs cadomiens érigés précédemment, vers -600 Ma (au nord-ouest d'aujourd'hui).

En allant vers l'est, le métamorphisme, d'abord relativement modéré, correspondant à des schistes et micaschistes, s'accroît progressivement, jusqu'à aboutir à une fusion partielle, exprimée par les migmatites de Saint-Malo, datée aux environs de -540 Ma, stade ultime de l'orogénèse cadomienne.

#### b) Contexte géologique local (d'après Thomas *et al.*, 2010)

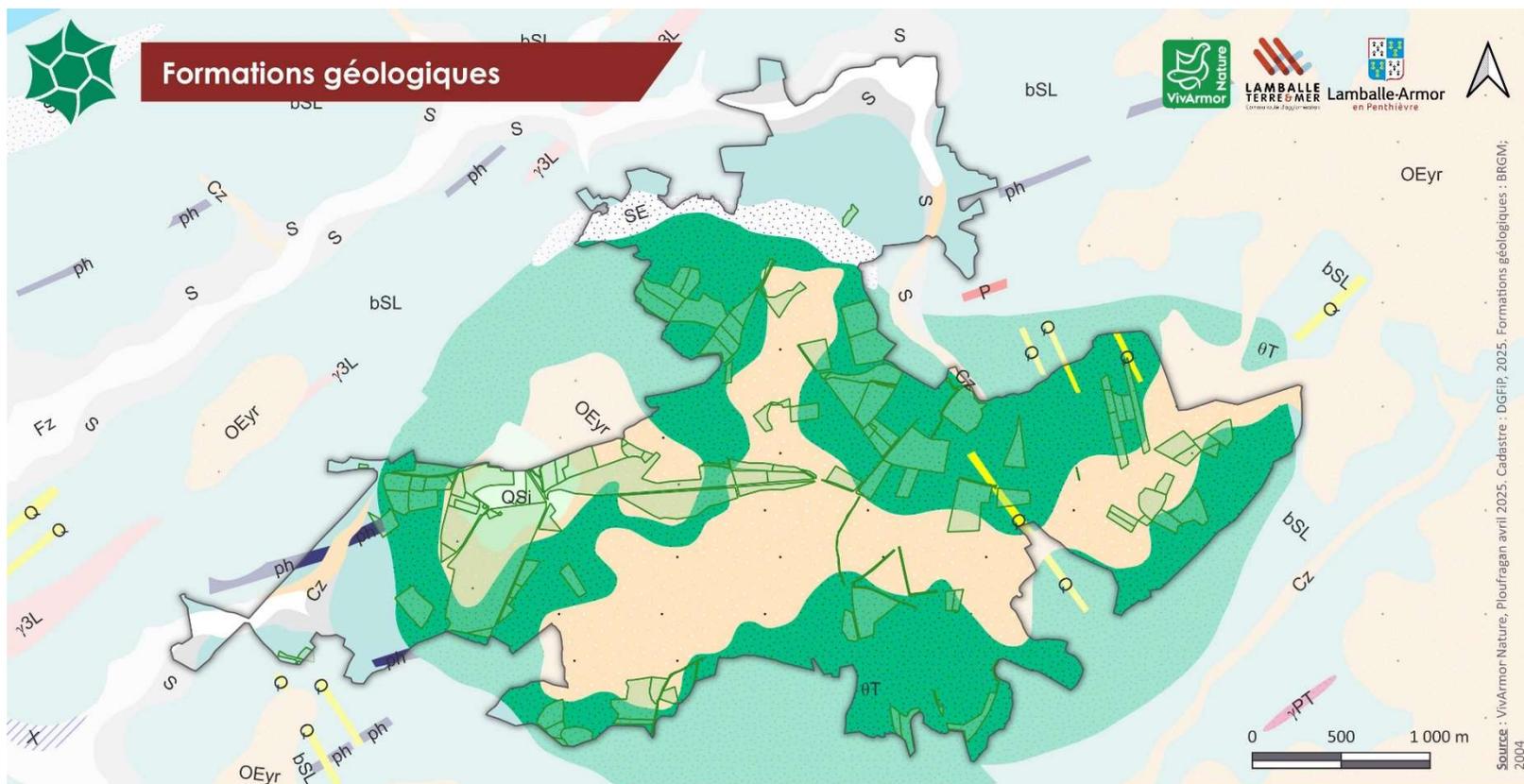
La formation de Lamballe est essentiellement sédimentaire, pas ou peu métamorphisée. Elle est constituée d'alternances d'argilites, de siltites et de grès où sont intercalés régulièrement des niveaux noirs hypersiliceux (phtanites) et plus rarement des niveaux peu épais de roches volcano-sédimentaires (tufs). Tous les faciès présentent une schistosité de type fracture bien développée, allant jusqu'à une schistosité de type flux dans les lithologies fines (argilites, siltites).

Dans ce contexte, le projet de RNR des landes et bocage de La Poterie tire toute son originalité du socle géologique sur lequel il repose, le Gabbro de Trégomar (Fig.10, 0T). En effet, ce corps plutonique, c'est-à-dire issu d'un refroidissement lent d'un magma, de forme elliptique ne s'étend que sur une dizaine de km<sup>2</sup> au nord-est du village de La Poterie. La rupture de pente entre les schistes briovériens de Lamballe et le gabbro est marquée, notamment près de la Doberie, et se perd progressivement dans les forêts de la Hunaudaye et de Saint-Aubin.

La structure sub-circulaire du massif indique qu'il se soit formé après la structuration principale de l'Unité de Saint-Malo dans laquelle il se trouve. Ce massif intrusif semble être plutôt à rattacher à l'Unité de Fougères. Bien que l'âge de mise en place du Gabbro de Trégomar ne soit pas connu, il serait donc à rapprocher de celui du volumineux plutonisme granitique et granodioritique de la fin du Cadomien (- 540 ± 10 Ma) et trouverait son origine dans la fusion d'une source mantellique de type Izhertzolithe à grenat (Le Gall & Barrat, 1987). D'une manière générale, les massifs de gabbro sont plutôt rares. Les magmas acides s'expriment plus souvent sous la forme plutonique « intrusive » (granites), alors que les magmas basiques s'expriment surtout sous la forme volcanique « extrusive » (basaltes).

Quelques affleurements sont visibles soit sous forme d'arènes en talus, soit de roches peu altérées (par exemple dans les secteurs des landes de La Poterie ou à La Maritaine). L'intrusion du gabbro de Trégomar est une structure géologique complexe et stratifiée, avec des variations en matière de composition minérale et de texture. En effet, il apparaît de couleur souvent sombre, grenu, à grains fins, ou à faciès quasi pegmatitoïdique (taille des cristaux de plagioclase parfois pluri-centimétriques). À l'échelle du massif, trois faciès se distinguent (Le Gall & Barrat, 1987) avec :

- Une zone à gabbros lités, à gros grains, à olivine à l'Est ;
- Une zone à faciès à gros grains, sans olivine au Nord ;
- Une zone à gabbros à grain moyen, sans olivine, avec des pyroxènes composant l'essentiel du massif.



## FORMATIONS GÉOLOGIQUES

- X, Formations anthropiques : remblais terrigènes, stériles et décharges, remblais de carrières (blocs, sables) - 1
- SE, Dépôts de versants à éboulis dominants. Holocène - 32
- S, Dépôts de versants et de pied de pente périglaciaires variés : coulées limoneuses solifluées à fragments et blocs, de type "head", arènes litées. Pléistocène supérieur - 33
- Cz, Colluvions, colluvions de tête, de versants et de fond de vallons et vallées, coulées de "head" associées. Holocène - 43
- Fz, Alluvions fluviales récentes à actuelles, localement estuariennes : galets, graviers, sables, limons et/ou argiles (de débordement). Holocène - 51
- QSi, Silixites éparses sur le gabbro de Trégomar. Age indéterminé - 62
- OEyr, Loess de couverture remaniés, localement altérites mélangées (Weichsélien à Actuel) - 67
- Q, Filons de quartz, localement brèches de quartz silicifiées. Paléozoïque supérieur à terminal (localement antérieur ?) - 92
- P, Filons de pegmatites. Paléozoïque supérieur - 98

- θT, Gabbro de Trégomar. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) à Paléozoïque (?) - 331
- γPT, Granites de Plédelliac et de Trégomar. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) ? - 335
- γ3L, Monzogranite de Quessoy-Lamballe, à grain moyen-grossier, localement porphyroïde, équant à mylonitique. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) - 340
- αβC, Andésites et basaltes (Formation de Chj'teau-Serein). Néoprotérozoïque III (Ediacarien) (ou Paléozoïque inférieur ?) - 353
- ph, Niveaux de phanites (microquartzites carbonés) au sein des schistes briovériens de la Formation de Lamballe. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) - 357
- bSL, Schistes briovériens (Formation de Lamballe) : grès (grauwackes) et pélites, argillites silteuses, localement tufs interstratifiés, schistes séricito-chloriteux. Néoprotérozoïque III (Ediacarien) - 360

## PROJET D'ÉTUDE RNR

- Périmètre d'étude de la RNR
- Avis de principe favorable à ce jour

Figure 10 : situation du projet de la RNR des landes et bocage de La Poterie au regard du contexte géologique (source : BRGM)

Le projet de RNR des landes et du bocage de La Poterie se répartit sur ces trois faciès. Le premier concerne une zone allant de La Hussonnais au Cartret, tandis que le secteur de La Maritaine va principalement reposer sur le second. C'est principalement sur le troisième faciès que se place le projet de RNR. Ce faciès est par exemple visible au centre de la lande des Houssa sous forme de blocs peu altérés qui pourrait correspondre à un affleurement ou à un dépôt de morceaux de gabbro extraits des excavations, ou aux deux origines (Fig. 11).



Figure 11 : Landes de La Poterie, pointement de gabbro (source : Marjolet G.)

Le massif est parcouru de quelques filons de quartz. Bien qu'ils ne soient pas rares à l'échelle de la formation de Lamballe, ceux-ci présentent la particularité d'être vacuolaires et montrent parfois de belles cristallisations translucides demeurant néanmoins de modeste dimension.

Au cours du Tertiaire (-66,4 à -1,6 Ma), cette roche a été fortement altérée sous l'action des eaux météoritiques formant des arènes sablo-argileuse et argileuses (allotérites). Exploitée jusque dans les années 50, cette argile de grande qualité a fait la renommée du site. Le profil d'altération type montre, à la base, une arène sombre, plutôt grenue, surmontée par des argiles calco-magnésiennes blanches, conduisant à l'installation, en surface, de sols neutres, propices au développement d'une flore particulière, rare en Bretagne. Des sondages ont indiqué jusqu'à 20 m d'épaisseur d'argiles avant d'atteindre les arènes.

Par endroits, cette altérite a été remaniée avec des débris de cuirasse ferrugineuse et des roches siliceuses éolisées. C'est notamment le cas dans le secteur du moulin des Houssa, où l'on constate une association avec des phtanites graphiteux (QSi) a priori enclavés dans le gabbro à l'origine et qui se sont libérés par l'altération de ce dernier.

Enfin, des formations limoneuses lœssiques (OEyr) se sont établies à partir du pléistocène supérieur (-126 000 à -11 700 ans). Ces lœss sont bien souvent constitués de poussières apportées par le vent lors des maximums glaciaires et de débris issus de la fragmentation des roches locales pendant les périodes froides. La charge en argile de ces formations dépend de l'altération du substrat et des évolutions pédogéniques.

## 2.3. La pédologie

D'après la cartes des sols de Bretagne (<https://geosas.fr/solsdebretagne/>), le site se situe au sein de l'« Unité cartographique de sol » (UCS) n°1002 : Sols peu profonds, hydromorphes de dépressions issues de Gabbro à altération argileuse. Ces UCS correspondent à des unités complexes regroupant des types de sols dénommés « Unités typologiques de sols » (UTS). Elles ont été identifiées et cartographiées à l'échelle régionale dans le cadre du programme « Sols de Bretagne » mené par l'Agrocampus Ouest depuis 2005. Pour chacune des UCS, l'étendue de chaque UTS est indiquée. Ainsi, la composition des UTS de l'UCS n°1002, s'étendant sur 1322 ha est détaillée dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : composition des UTS de l'UCS n°1002 (d'après cartes des sols de Bretagne ; Fiche UCS)

N° UTS	Nom de l'UTS	Dénomination	Position dominante dans le versant	Pente (%)	Occupation du sol dominante	Etendue estimée
33	Sol peu épais hydromorphe dès la surface, calcique localement acide sous lande et forêt issu de roche volcanique à altération argileuse (gabbro, amphibolite, serpentinite)	REDOXISOL leptique calcique, acide sous lande et forêt issu de roche volcanique à altération argileuse	Du sommet au tiers supérieur	0 à 3	Lande boisée Lande Prairies	30 %
59	Sol moyennement profond parfois calcique issu de roche volcanique	BRUNISOL moyennement profond parfois calcique issu de roche volcanique	Du sommet au tiers supérieur	0 à 5	Forêt Céréales	20 %
194	Sol hydromorphe dès la surface, souvent calcique, acide sous lande et forêt issu de roche volcanique à altération argileuse	BRUNISOL-REDOXISOL calcique, acide sous lande et forêt issu de roche volcanique à altération argileuse		2	Lande	20 %
284	Sol peu lessivé hydromorphe dès la surface issu de roche volcanique grenue à altération argileuse	NEOLUVISOL-REDOXISOL issu de roche volcanique grenue à altération argileuse	Sommet de versant	0	Forêt	10 %
431	Sol de fond de vallée profond, hydromorphe dès la surface, d'apport colluvio-alluvial ou alluvial	FLUVIOSOL-REDOXISOL profond d'apport colluvio-alluvial ou alluvial	Bas de versant, vallée	0		10 %
17	Sol peu épais à horizon de surface humifère issu de roche volcanique grenue (gabbro, diorite)	RANKOSOL à horizon A humifère issu de roche volcanique grenue (gabbro, diorite)				8 %
451	Sol tourbeux profond	HISTOSOL profond				2 %

Au niveau des Landes de La Poterie, les sols qui se développent sur cette altération argileuse sont des sols bruns hydromorphes (Lamballe Terre & Mer, 2021). Les textures sont limono-argilo-sableuses à limono-moyen-sableuses très localement. Les horizons du sol et les premiers centimètres de l'horizon d'altération sont très nettement structurés. Ces landes sont perturbées depuis des siècles par les activités humaines (extraction d'argile, prélèvement de litière et pâturage du bétail). Avec l'extraction régulière de la matière organique, celle-ci ne retourne pas au sol et l'appauvrit en différents éléments.

L'altération du gabbro n'étant pas homogène, la nature chimique des argiles et des eaux a donc varié au gré de la topographie et des écoulements. De ce fait, il est courant, dans la lande des potiers, de voir se côtoyer des habitats naturels relevant de milieux acides, à proximité de groupements plutôt alcalins.

Des études seront à mener pour caractériser plus finement les sols du territoire du projet de RNR en dehors des Landes de La Poterie. Elles seront précisées dans le plan de gestion de la RNR.

## 2.4. L'hydrologie

Le périmètre scientifique se trouve dans le bassin versant du Guessant. Au Sud-Est du site, un des affluents de ce fleuve côtier, le Saint-Yves, y prend sa source, tout comme le ruisseau de Reus au Nord. Ce dernier alimente le Chifrouët, autre affluent du Guessant. Cette situation en tête de bassin versant se traduit dans le SAGE Baie de Saint-Brieuc par un classement en zone humide de la majorité des parcelles qui le constituent (Fig. 14).

Le secteur le plus emblématique, connu pour sa densité de points d'eau remarquable (Fig. 12), est la lande des Houssa. Lors d'une étude réalisée en 1997, pas moins de 410 dépressions artificielles issues des activités passées (voir 4. *Histoire du site*, p. 20) ont été recensées. Leurs surfaces (du m<sup>2</sup> à 1800 m<sup>2</sup>) et leurs profondeurs (entre quelques décimètres à 3 mètres) sont très variables. Les niveaux d'arènes de ce secteur sont aquifères. La nappe d'eau souterraine s'écoule vers le sud et son exutoire local est le petit cours d'eau alimentant le lavoir situé à côté de l'église Saint-Yves, sous la forme de sorties diffuses qui, probablement, se tarissent progressivement, au fur et à mesure de l'abaissement de la nappe.



Figure 12 : mares de la lande de la Houssa

Le gabbro est probablement peu aquifère, à la faveur de fissures formées lors de son refroidissement, sauf dans des fractures tectoniques ou des discontinuités (au droit d'inclusions de phanites par exemple) où la perméabilité peut être relativement importante.

Bien qu'hypothétique à ce stade en l'absence de suivi, l'hétérogénéité constatée des niveaux des mares pourrait être expliquée de la façon suivante (Fig. 13) :

- En période de hautes eaux (fin hiver-début printemps), certaines mares suivent le niveau de la nappe. D'autres présentent un niveau plus élevé. Cela pourrait être dû à la présence d'argile imperméable qui interdit ou freine l'apport des précipitations au droit des mares ;
- En période de basses eaux (été-début d'automne), les mares dont le fond est au-dessus de la nappe, s'assèchent progressivement. Celles qui ont un fond argileux, au-dessus de la nappe, s'assèchent par évaporation, et aussi, sans doute, par une filtration lente vers la nappe et pourraient se remplir lors d'épisodes pluvieux.

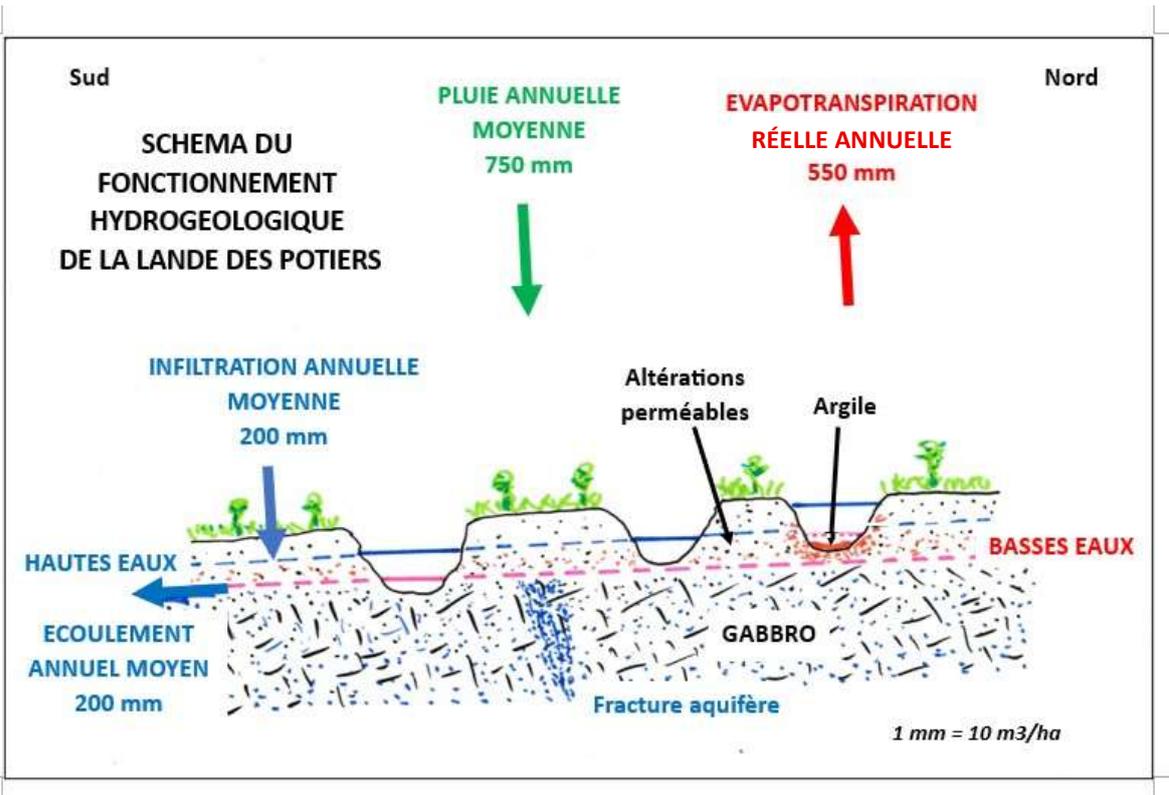


Figure 13 : schéma du fonctionnement hydrogéologique hypothétique de la lande des potiers (Marjolet, com. pers.)

Une étude mésologique (Maurice *et al.*, 1986) distingue des secteurs plus « alcalins » en bas de pente, plus humides et collectant des eaux de lessivage à des secteurs plus « acidophile » en haut de pente. La présence d'intermédiaires résulte des interactions du sous-sol, du sol, de l'hygromorphie et du couvert végétal. Toutes d'origine anthropique, seule la mare à Cane n'est pas issue directement de l'extraction d'argile mais plutôt d'une retenue collinaire créée en 1982 par les chasseurs pour favoriser la présence de canards. Cette mare a été recreusée en 1989 afin d'étendre la durée de submersion.

En dehors de la lande des Houssa, 28 points d'eau ont été recensés lors de l'inventaire mené dans le périmètre scientifique entre 2023 et 2024 (Fig.14). Ces points d'eau ont été caractérisés selon la méthodologie du Programme régional d'actions en faveur des mares de Normandie. Cet inventaire permet d'avoir une vision globale sur le réseau de mares du secteur.

De cette manière, 12 mares permanentes et 16 temporaires sont présentes dans le périmètre scientifique. Plus de la moitié (19) sont des mares forestières tandis que les autres se situent en milieux ouverts (prairies, jardins, landes humides). Elles sont globalement de petite taille puisque 14 points d'eau font moins de 100m<sup>2</sup>, 10 entre 100m<sup>2</sup> et 500m<sup>2</sup> et 4 plus de 500m<sup>2</sup>. La végétation aquatique est peu présente sur la plupart des mares (20) mais peu d'entre elles présentent des signes d'eutrophisation.

12 points d'eau sont présents sur les parcelles où un avis favorable a été donné soit un peu moins de la moitié des mares inventoriées. La majorité des mares sont temporaires mais le type de milieu est varié : 8 en milieu forestier, 3 en lande et 1 en prairie.

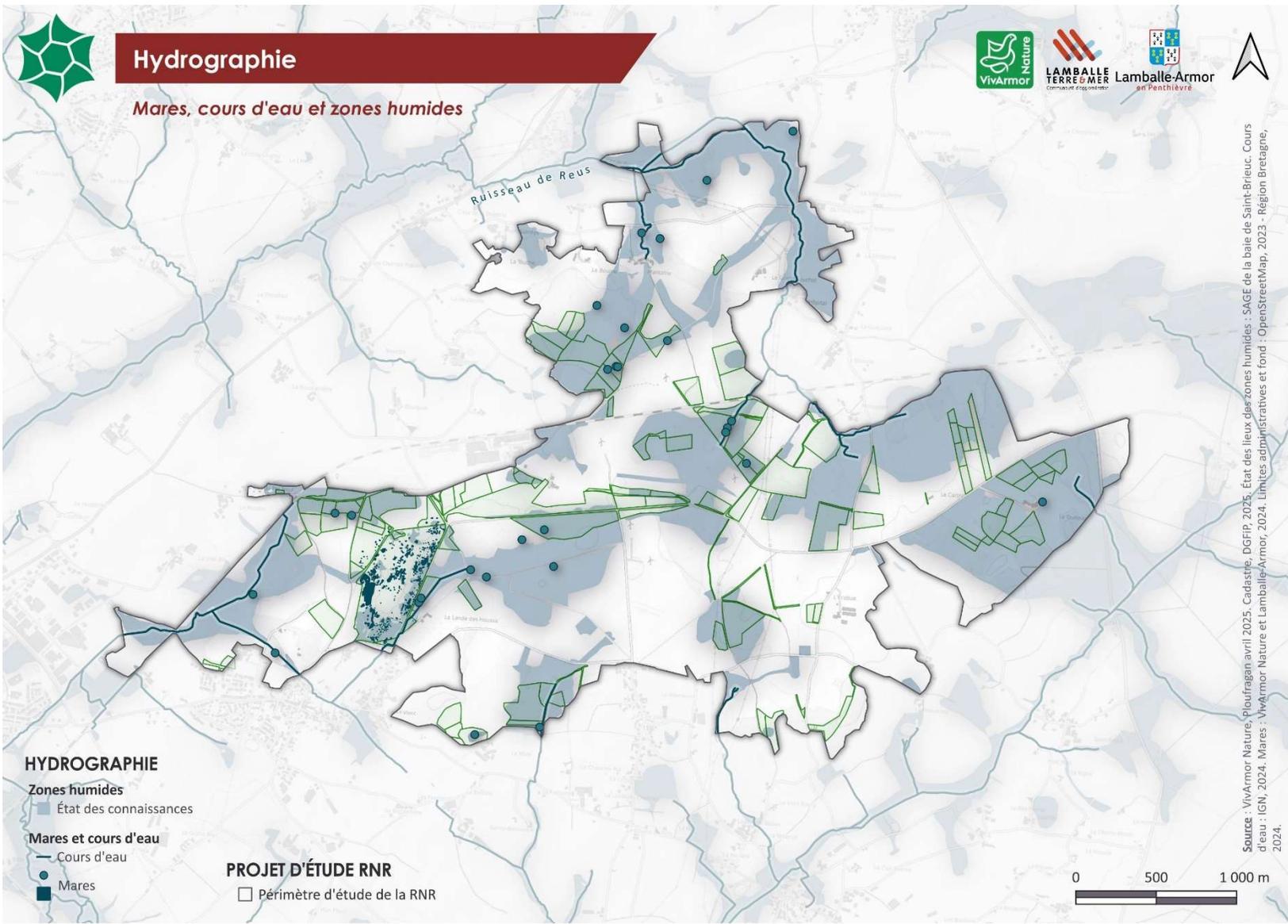


Figure 14 : réseau hydrographique

### 3. L'histoire du site

La découverte d'un biface datant de plus de 100 000 ans dans le secteur traduit une présence humaine dès le paléolithique. En effet, le massif est parcouru d'enclaves de phanites, roche d'origine sédimentaire qui fut utilisée pour la fabrication d'outils taillés. D'autres témoignages, comme la découverte d'ateliers de taille, corroborent cette présence tout au long de cette période jusqu'au néolithique (- 4 500 à - 2 500 ans). C'est d'ailleurs à cette dernière période que semblent avoir été érigés les mégalithes que l'on peut observer dans le périmètre scientifique (menhir de Guihalon, allée couverte du Chêne-Hut).

Le site est surtout connu pour son sol dont il tire en bonne partie sa richesse, aussi bien écologique que culturelle (et économique par le passé). En effet, l'exploitation ancestrale de l'argile a contribué à façonner le paysage actuel. Les premières traces de cette exploitation datent du second âge du fer (- 450 à - 50 ans) (Gehres, 2018). Des échantillons de poteries en provenance de ce site de production ont été retrouvés depuis Ouessant jusqu'en Mayenne. D'autres, datant de l'époque Gallo-romaine, ont été découverts sur l'île de Guennoc (Landéda, Finistère) (Daire & Quesnel, 2008). Ces découvertes d'éléments de poterie sur de telles distances tend à montrer la grande qualité de ces argiles pour la confection d'objets.

C'est surtout à l'époque médiévale que l'activité prend de l'ampleur jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle où l'activité bat son plein. A cette époque, les poteries étaient principalement exportées dans un rayon de 50 à 60 km (Giot & Querré, 1987). Le dernier four s'éteint en 1928. De cette activité demeurent les nombreuses excavations d'argile (ou cave) dans la lande des Houssa, formant actuellement un réseau de mares aux densités remarquables. De ces caves, était extraite une argile rouge, contrastant avec une argile blanche extraite dans le secteur du Bois Rimo (Riot & Querré, 1987). Celle-ci était exploitée dans des galeries dont il ne reste plus de trace à ce jour.



Figure 15 : vente de poterie à Lamballe – début XXe



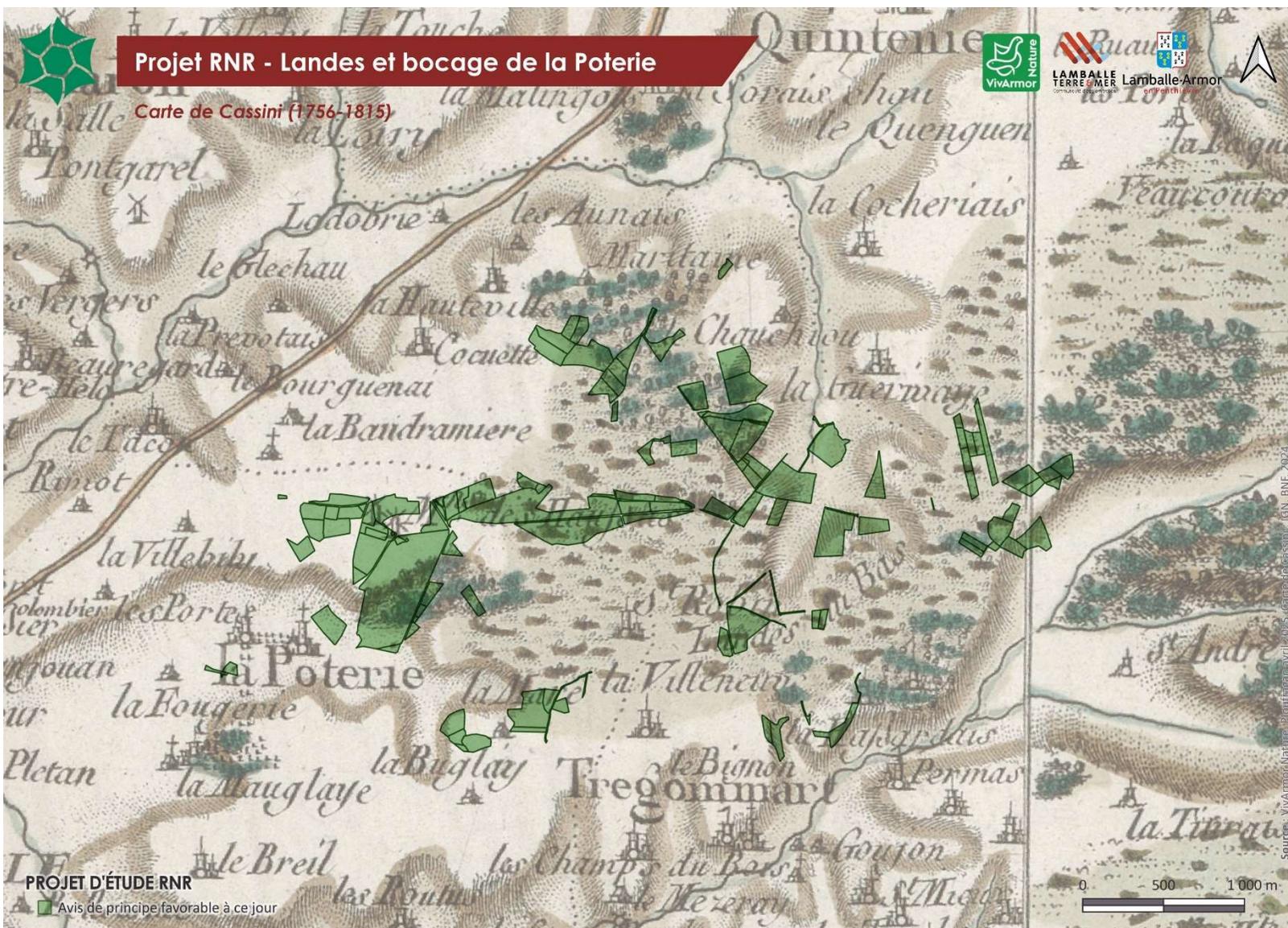


Figure 17 : situation du projet de la RNR des landes et bocage de La Poterie au regard de la carte de Cassini (1756-1815)

## 4. Connaissances naturalistes

Les connaissances naturalistes se concentrent principalement autour du site Natura 2000 des landes de La Poterie (FR 5300036) qui recueille le plus d'études depuis son classement en 2004. L'Atlas de la biodiversité intercommunale de Lamballe Terre & Mer, mené entre 2017 et 2022, apporte également son lot d'informations sur le reste du périmètre scientifique, notamment en matière de cartographie des habitats. Un catalogue et une cartographie des habitats au 1/5000<sup>ème</sup> ont en effet été réalisés sur le territoire de Lamballe communauté, communauté de communes précédant la création de LTM. Les informations seront, de fait, disponibles pour la partie du site se trouvant dans Lamballe-Armor et Quintenic, mais pas pour les parcelles situées à Plédéliac. Enfin, concernant la faune et la flore, diverses bases de données ont été consultées (Conservatoire botanique national de Brest, VivArmor Nature, Bretagne Vivante, Gretia, Groupe mammalogique breton, Faune Bretagne). Il est à noter un certain manque d'informations pour divers groupes comme les invertébrés, les bryophytes, les lichens et la fonge, des groupes qui nécessitent une expertise et des études spécifiques. Une amélioration des connaissances pourrait apporter une meilleure compréhension du site du fait de leur diversité, leur rôle fonctionnel dans certains habitats et leur valence écologique. Le plan de gestion comportera un volet sur l'acquisition de connaissances de ces groupes.

Enfin, des études complémentaires ont également été menées entre 2023 et 2024 pour préciser quelques enjeux dans le périmètre scientifique. Elles concernent les mares et les amphibiens pour lesquels peu d'informations étaient disponibles en dehors du site Natura 2000. Une évaluation des milieux ouverts pour l'accueil des papillons de jour a été réalisée. Cette synthèse des connaissances présente donc les informations recueillies à ce niveau tout en précisant celles qui concernent le périmètre retenu du projet de RNR.

### 4.1. Les habitats (semi-)naturels du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie

La nature du sol et l'omniprésence des activités humaines passées ont contribué à l'installation de végétation à l'origine de la richesse écologique du territoire. Sur ces terres pauvres se sont développés des landes sèches à humides en mosaïque parfois avec des groupements, plus originaux pour la région, de bas-marais alcalins. En effet, l'altération du gabbro n'étant pas homogène, la nature chimique des argiles et des eaux a donc varié au gré de la topographie et des écoulements. De ce fait, il est courant de voir se côtoyer sur le site des habitats naturels relevant de milieux acides, à proximité de groupements plutôt alcalins.

Aujourd'hui, le site le plus emblématique du secteur demeure la lande des Houssa, considéré comme un exemple remarquable de diversité phytocoenotique (Géhu & Géhu-Franck. 1988). En effet, sa topographie particulièrement tourmentée résultant de l'existence d'affleurements rocheux ainsi que des activités passées (extraction d'argile notamment) ont contribué à l'installation de cette diversité de landes. Quelques vestiges révélant une étendue plus vaste de ces milieux sont encore visibles au nord, dans le secteur de la Maritaine, ou plus proche sous les plantations de pins du Bois Rimo. Comme évoqué, la toponymie indique la présence ancienne de ces milieux plus à l'est, comme à l'Ecobue où demeurent quelques reliquats de landes.

La lande des Houssa accueille également un réseau exceptionnel de mares, plus de 400, issues des excavations d'argile. Certaines dépressions sont sèches la plus grande partie de l'année (absence de végétation hydrophyte ou amphibie), d'autres se comportent comme de véritables mares dont la localisation, les dimensions et la nature du substrat conditionnent le remplissage. Cette diversité de points d'eau a également permis l'installation de végétations aquatiques et rivulaires tout aussi riches.

Plus largement, l'inventaire réalisé pendant l'ABI de LTM (Perrin, 2018) et la cartographie des habitats naturels terrestres mise à jour en 2015 sur le site Natura 2000 (Coray, 2015) mettent en lumière soixante habitats selon la typologie EUNIS dans le périmètre scientifique du projet de RNR (voir Annexe 2). Certains de ces habitats ont pu être rattachés à un ou plusieurs syntaxons, notamment ceux d'intérêt communautaire. Les deux sources d'informations ne s'accordent pas toujours sur leur répartition ; l'échelle de travail n'ayant pas été la même. De fait, il a été choisi de prendre en compte la cartographie de Coray, 2015 pour le calcul des superficies dans le site Natura 2000 et celle de Perrin, 2018 pour le reste du périmètre scientifique. Un travail fin et homogène sur l'ensemble de ce périmètre est une priorité en matière d'acquisition de connaissance et sera précisé dans le plan de gestion de la RNR.

La richesse d'habitats naturels et semi-naturels ainsi identifiée est à contrebalancer avec leur distribution. En effet, un peu plus de la moitié du périmètre scientifique est occupée par des cultures et des prairies temporaires ou permanentes mais fortement artificialisées. Ce fait rappelle la place que tient le site au sein d'une matrice agricole tournée vers le productivisme dans le territoire de LTM.

Parmi cet ensemble, douze habitats sont d'intérêt communautaire (Tab. 2, Fig. 18), traduisant la richesse patrimoniale du site. Seuls deux de ces habitats, pour lesquels la responsabilité de la Bretagne pour leur conservation est modérée, ne sont pas couverts par le projet de RNR. Il s'agit de deux stations de Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430) et d'une de Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (9180\*), toutes trois situées au Sud-Est du périmètre scientifique. A l'inverse la mosaïque de landes humides à subsèches, parmi les habitats à plus forts enjeux du secteur, est quant à elle très bien couverte avec la quasi-totalité de ces milieux pris en compte. Deux taches de Landes sèches européennes (4030) ne sont pas intégrées au projet de RNR : l'une dans le secteur de l'Ecobue au Sud-Est du périmètre scientifique, l'autre à proximité du Karting au Bois Rimo. Dans ce même secteur, au contact de la lande, se sont installées des Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (6410). Elles représentent les trois quarts de cet habitat dans le périmètre scientifique qui ne sont pas intégrés au projet de RNR. Les boisements sont assez peu représentés dans le projet de RNR, essentiellement à cause des difficultés à convaincre les propriétaires de forêts craignant les contraintes en matière d'exploitation forestière.

Tableau 2 : liste des habitats d'intérêt communautaire connus dans le périmètre scientifique du projet de RNR, responsabilité biologique pour leur conservation (Colasse, 2020) et part des habitats couverts par le projet de RNR.

Code UE	Habitat d'intérêt communautaire Intitulé français	Surface (en ha)		Proportion intégrée au projet de RNR	Responsabilité Bretagne	Responsabilité de la ZSC Landes de La Poterie
		Périmètre scientifique	Projet de RNR			
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littoreletalia uniflorae</i> )	1,18	1,16	98%	Elevée	Elevée
4020*	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	4,24	4,24	100%	Très élevée	Elevée
4030	Landes sèches européennes	20,79	18,74	90%	Elevée	Modérée
6230*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,13	0,13	100%	Modérée	Non évaluée
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	1,23	0,54	44%	Elevée	Modérée
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,8	0	0%	Modérée	Modérée
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	3,30	0,09	3%	Mineure	Non évaluée
7230	Tourbières basses alcalines	0,51	0,51	100%	Modérée	Elevée
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	81,89	19,84	24%	Modérée	Non présent
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	0,89	0	0%	Modérée	Non présent
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	12,97	4,26	33%	Elevée	Non évaluée
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	6,91	0,31	5%	Modérée	Non évaluée

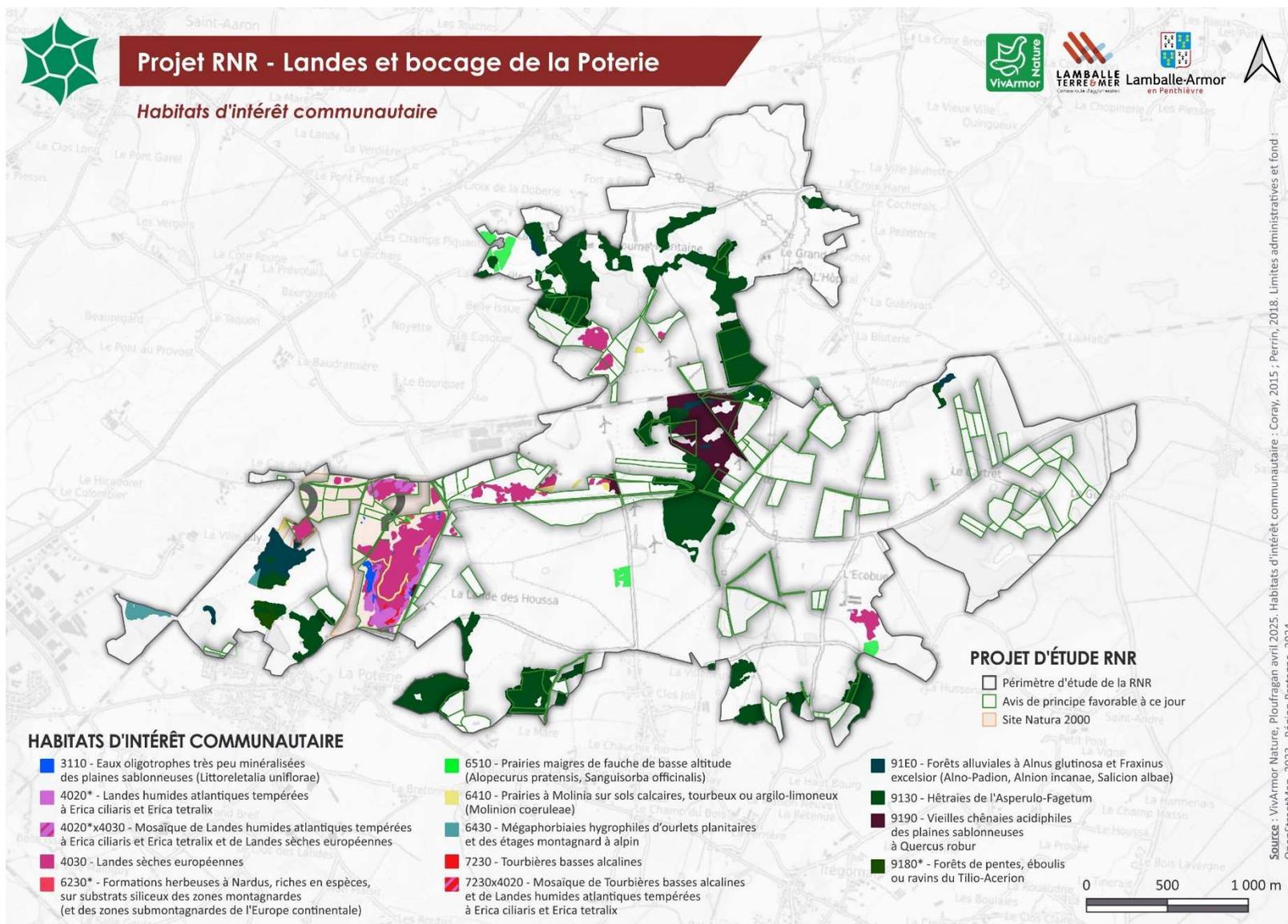


Figure 18 : répartition des habitats d'intérêt communautaire dans le périmètre du projet de RNR en 2015 pour les Landes de La Poterie et en 2017 pour le reste du territoire scientifique (d'après Coray, 2015 et Perrin, 2018)

Les habitats d'intérêt communautaire du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie (d'après, Coray, 2015 et Perrin, 2018)

### Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littoreletalia uniflorae*) – 3110

Surface périmètre de classement : 1,16 ha

Cet ensemble de formations regroupe des pelouses se développant au niveau des eaux pauvres en éléments nutritifs des dépressions et mares de la ZSC des Landes de La Poterie. On distingue plusieurs formations végétales dans ce groupe, qui se différencient en fonction de la longueur d'assec :

- Pelouses amphibies à subaquatiques à *Potamogeton polygonifolius* (et/ou *P. natans*) et *Isolepis fluitans* (*Potamo polygonifolii* - *Scirpetum fluitantis* Allorge 1922), des secteurs en eau de manière permanente ou presque ;
- Pelouses amphibies à subaquatiques à *Hypericum elodes* et *Isolepis fluitans* (*Hyperico elodis* – *Potametum oblongi* Allorge ex Braun-Blanquet & Tüxen 1952), des secteurs longuement inondés ;
- Pelouses amphibies à *Eleocharis multicaulis* (*Eleocharitetum multicaulis* Allorge ex Tüxen 1937), des secteurs courtement inondés (souvent deux à trois mois, parfois plus).
- Colonies flottantes d'*Utricularia australis* et d'*Utricularia vulgaris* (*Utricularietum australis* Müll. & Görs 1960).

Ces groupements sont présents sur la très grande majorité des mares de la ZSC des Landes de La Poterie (Fig.19). Ailleurs, des investigations sont à mener.

Même si une colonisation par le Saule roux-cendré est constatée par endroits, ces formations sont généralement dans un état dynamique stable dans l'environnement peu perturbé des Landes de La Poterie. Cette stabilité représente un enjeu particulier pour leur conservation.



Figure 19 : Pelouse à *Hypericum elodes* et *Potamogeton polygonifolius* (Coray, 2015).

### Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* – 4020-1\*

Surface périmètre de classement : 4,24 ha



Figure 20 : Lande humide à *Erica tetralix* et *Ulex gallii* (Coray, 2015)

Présente uniquement sur la ZSC des landes de La Poterie, il s'agit d'une lande dominée par *Ulex gallii* et *Erica tetralix* (Fig.20). La Bruyère ciliée y est systématiquement présente (mais en recouvrement moindre par rapport à *E. tetralix*), et *Molinia caerulea* est quasiment toujours présente. L'habitat comprend assez fréquemment *Scorzonera humilis*, *Potentilla erecta*, *Salix repens*, etc. Un faciès dominé par *Molinia caerulea* apparaît généralement après intervention d'une fauche. Il est alors caractérisé par la présence de pousses de jeunes individus d'*Erica tetralix*. Par endroits, de petites dépressions sont présentes. Ces dépressions sont généralement peu végétalisées.

Lorsque de la végétation est présente, elle est souvent dominée par la molinie et/ou la bruyère à quatre angles. Le fond de certaines de ces dépressions est tapissé de sphaignes (*Sphagnum* cf. *denticulatum*). Cependant, les caractéristiques de ces dépressions ne permettent pas de les rattacher au *Sphagno compacti - Ericetum tetralicis* (Clément 1981) Thébaud 2011. Elles ont donc été rattachées aux landes humides.

Ces formations d'intérêt communautaire sont considérées comme prioritaires au niveau de la directive Habitats. Par ailleurs, elles sont synendémiques de Basse-Bretagne. Ces landes humides sont susceptibles d'accueillir de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, comme par exemple *Epipactis palustris*.

Les habitats de lande hygrophile semblent relativement stables sur le site. En contexte acidiphile, la lande humide est normalement en lien avec une chênaie à Molinie et un fourré à Osmonde et Bourdaine. Sur le gabbro de Trégomar, les éléments sont par contre insuffisants pour pouvoir élaborer un schéma dynamique mais le lien avec des chênaies humides (G1.81) serait à examiner en détail.

### **Landes sèches européennes – 4030**

*Surface périmètre de classement : 18,74 ha*

C'est l'habitat de lande le plus répandu sur le site. Il se décline sous deux formations :

- Landes hyperatlantiques subsèches à *Erica cinerea* et *Ulex gallii* - 4030-5

Cette formation est caractérisée par la présence de *Erica cinerea* (bruyère dominante) et *Ulex gallii* (Fig.21). Sur le site, ces deux espèces sont accompagnées d'autres espèces telles que *Calluna vulgaris*, *Scorzonera humilis*, etc. Cette lande subsèche se développe sur des sols acides, généralement peu épais et bien drainés à assèchement estival. Sur la ZSC des landes de La Poterie, la présence minoritaire d'*Erica ciliaris* et *Scorzonera humilis* au sein des landes subsèches montre que les formations présentes se rattachent à la variante des sols un peu plus épais (à réserve en eau plus élevée) qu'en situation typique.



Figure 21 : Lande à *Erica cinerea* et *Ulex gallii* (Coray, 2015)

Elle ne se rencontre qu'au sommet de buttes terreuses et à proximité des affleurements de gabbros du centre de la grande parcelle communale de la ZSC des landes de La Poterie, ainsi que dans le secteur de La Maritime. Même si la tache d'habitat dans ce dernier secteur est un peu plus grande, cette formation n'est présente que sur de petites surfaces à l'échelle du site. Elle est de fait particulièrement vulnérable de par sa sensibilité à une évolution vers l'embuissonnement à travers l'apparition de l'Ajonc d'Europe ou la Bourdaine.

La répartition de cette communauté végétale est limitée à l'ouest de la Basse-Bretagne et au nord du Cotentin. Sa présence sur le site, proche de la limite d'aire de répartition, présente donc un intérêt patrimonial particulier.

- Lande mésophile à *Ulex gallii* et *Erica ciliaris* – 4030-8

Cette lande est caractérisée par *Ulex gallii* et *Erica ciliaris*. *Molinia caerulea* est la plus représentée sur le site (Fig.22). Les deux autres espèces de bruyères peuvent être présentes, mais *Erica ciliaris* reste dominante. La présence d'*Erica tetralix* définit généralement un faciès de transition vers l'*Ulici gallii* - *Ericetum tetralicis* (cf. Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* – 4020-1\*). Ce faciès est présent çà et là sur le site Natura 2000. Le faciès typique reste le plus répandu (hors faciès de recolonisation décrit ci-après).



Figure 22 : Lande mésophile à *Erica ciliaris* et *Ulex gallii*

Un faciès de recolonisation faisant suite à des travaux de rajeunissement et de désenrésinement sur le site Natura 2000 est également présent et constitue une proportion importante de la surface occupée par cet habitat. Il est caractérisé par un faible recouvrement, une présence importante de litière, une physionomie imprimée par la molinie et la présence de repousses d'*Erica ciliaris*.

Par endroits, des faciès dégradés sont présents :

- À Pin sylvestre : ce faciès résulte de l'ensemencement naturel du Pin sylvestre, à partir de semenciers présents en bordure voire au sein de l'unité de végétation. Il se caractérise par la présence de pins en densité variable. C'est le principal facteur d'évolution de ces landes sur le site ;
- À Ajonc d'Europe : il s'agit des premiers stades d'évolution vers les fourrés préforestiers, marqué par le développement d'*Ulex europaeus*, *Frangula alnus*, *Teucrium scorodonia*. Il est peu présent sur le site (abords de la mare à la Cane notamment) ;
- À Fougère aigle : ce faciès correspond au second facteur de dégradation de l'habitat vers des formations préforestières en termes de surface. Il est notamment présent en lisière de boisements, en situation ensoleillée.

Les atteintes pouvant dégrader cet habitat correspondent potentiellement à l'évolution vers des formations forestières, à des modifications du régime hydraulique du système, à des actions anthropiques (arrêt de l'entretien, entretien trop intense, modification de l'usage des terres et notamment boisement).

Cette formation végétale n'est documentée que de Basse-Bretagne. Elle est considérée comme vulnérable en raison d'une forte régression des surfaces qu'elle occupe dans la région, à mettre en lien avec son instabilité et de la mise en culture ou de l'enrésinement des parcelles qui la contenaient.

A ce titre, le site des landes de La Poterie présente un intérêt patrimonial certain pour ces landes, en raison de la stabilité des communautés observées sur le site et de l'absence de perturbation anthropique.

### **Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) – 6410**

Surface périmètre de classement : 0,54 ha

Dans les Landes de La Poterie, cet habitat oligotrophe se décline principalement en Prairie marécageuse à *Agrostis canina* et *Deschampsia setacea* (6410-8). Cette communauté végétale se caractérise par “la juxtaposition d’espèces des bas marais atlantiques et d’espèces amphibies transgressives des *Littorelletea*” (de Foucault, 1984). Se développant sur le site en contact avec des landes humides, cette association se retrouve au niveau des zones hautes des berges exondables de la mare à la Cane, mais est également présente au niveau des chemins de la grande parcelle communale, en contexte landicole (dans les niveaux topographiques intermédiaires). Elle est notamment caractérisée par la présence d’*Agrostis canina*, et souvent de *Deschampsia caespitosa* (Fig.23), et l’expression de plantes des *Caro – Juncenion* ou des *Molino – Juncetea* (*Carum verticillatum*, *Molinia caerulea*, *Carex panicea*) et des *Littorelletea* (*Juncus bulbosus*, *Hypericum elodes*). La présence d’espèces basophiles comme *Carex flacca* définit la sous-association du *caricetosum hostianae*.



Figure 23 : *Deschampsia setacea* (Coray, 2015)

Les communautés des chemins sont moins caractéristiques et plus éparées qu’au niveau de la mare à la Cane, en raison du piétinement liée à la fréquentation du chemin, mais présentent tout de même des combinaisons d’espèces caractéristiques par endroits.

L’habitat est également présent dans le secteur Est du Bois Rimo, mais des investigations seront à mener pour préciser la communauté végétale qui le compose.

C’est une association dont la répartition est limitée au quart nord-ouest de la France, et qui est relativement peu répandue en Bretagne. Son intérêt patrimonial sur le site réside dans la présence d’espèces peu communes en Bretagne, soit en raison d’une sensibilité biologique particulière (*Deschampsia setacea*) ou parce qu’elle contient des espèces calciclinales peu présentes en Bretagne (*Carex flacca*, potentiellement *Carex hostiana*).

### **Tourbières basses alcalines – 7230**

Surface périmètre de classement : 0,51 ha

Présent uniquement sur les Landes de La Poterie, il ne s’agit pas ici de l’habitat « type » des tourbières alcalines, mais d’un habitat intermédiaire entre les communautés de landes humides et les formations de bas-marais alcalins à Choin. Il se caractérise par la présence de *Schoenus nigricans*, accompagné d’espèces des prairies humides neutrophiles (*Carex hostiana*, *Carex flacca*) et des prairies humides paratourbeuses (*Carex pulicaris*, *Carex panicea*, *Cirsium dissectum*). Des espèces landicoles sont également présentes (*Potentilla erecta*, *Serratula tinctoria*). La



Figure 24 : Prairie à Choin noirâtre (Coray, 2015)

physionomie de la formation végétale est nettement marquée par le Choin noirâtre, qui apparaît en touffes bien différenciées au sein des landes (Fig.24).

Cet habitat d'intérêt communautaire est présent dans une grande partie de la France, mais est considéré dans les Cahiers d'Habitats comme un des plus menacés du territoire. Il est considéré comme rare en Bretagne, en raison de l'acidité du socle géologique de la majeure partie de la région. En-dehors des landes de La Poterie, ces formations sont exclusivement présentes en situation arrière-dunaire en Bretagne. Leur situation à cet endroit constitue donc une originalité, et donne au site un intérêt patrimonial particulier. Par ailleurs, ce type de communautés végétales peut accueillir de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial (*Epipactis palustris*, *Spiranthes aestivalis*, etc.).

L'état des communautés présentes sur le site est varié : si l'habitat semble stabilisé par endroits, du fait des opérations de rajeunissement qui ont été menées par le passé, certaines unités paraissent évoluer vers d'autres communautés. La série à laquelle appartient ce bas-marais n'a pu être identifiée. Cependant, l'abandon conduirait certainement à une saulaie à *Salix atrocinerea* et Bourdaine (*Frangula alnus*) (F9.21). Par ailleurs, de Foucault (1984) indique que l'assèchement est propice à l'apparition d'une moliniaie à *Myrica gale* et que l'acidification mène à un groupement à *Carum* et *Jonc acutiflore* (E3.512). Sans gestion régulière, ces végétations risquent de s'éteindre d'autant plus que leur biotope est très restreint et que les possibilités d'extension sont très réduites.

#### **Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) – 6230\***

*Surface périmètre de classement : 0,13 ha*

Il s'agit de pelouses assez denses dominées par la Fétuque capillaire (*Festuca filiformis*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), la Danthonie (*Danthonia decumbens*) et le Gaillet des rochers (*Galium saxatile*). D'autres espèces se joignent à ce cortège, comme : *Luzula campestris*, *Carex pilulifera*, *Veronica officinalis*, *Hypochaeris radicata* et *Erica cinerea*. Cette formation se rencontre au pied de la Croix des Houssa. De par sa situation, elle est ici relativement perturbée par le piétinement et peu typique.

L'évolution dynamique de ces pelouses oligotrophes aboutit à une lande sèche (F4.23) par gestion extensive ou à une génistaie suite à leur abandon.

Cet habitat et sa végétation associée sont en fort déclin sur la région du fait de la réaffectation des sols et de l'amélioration agronomique. En effet, l'amélioration par fauche ou pâturage intensif et/ou par fertilisation favorise l'émergence de prairies mésotrophes (E2.112, E2.21) puis eutrophes (E2.112, E2.22). Il n'en subsiste généralement que des surfaces très relictuelles qui témoignent de la nature des végétations pastorales passées. Une attention toute particulière doit être apportée à la conservation de cet habitat très sensible à la fertilisation.

#### **Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) – 6510**

*Surface périmètre de classement : 0,09 ha*

L'évolution des pratiques agricoles après-guerre a conduit à une nette régression des prairies de fauche à partir des années 70. Cette tendance au déclin, au profit de cultures ou de prairies temporaires ou permanente mais artificialisées, demeure d'actualité. Autant les prairies humides oligotrophes (6410) ont été globalement bien prises en compte lors de la mise en place du réseau

Natura 2000 en Bretagne, autant les prairies de fauche demeurent sous considérées (CBNB, 2024). Leur maintien en bon état de conservation dépend directement des pratiques agricoles qui y sont conduites. Même si la prise en compte de ces milieux dans des périmètres de préservation de la nature est sans doute rendue difficile par le climat de méfiance de la profession agricole vis-à-vis des règles environnementales, leur identification est un frein également important. Ainsi, dans le cadre des travaux engagés dans le cadre de l'ABI de LTM, bon nombre de prairies ayant été fauchées au moment de l'inventaire, les rattachements aux différentes nomenclatures n'ont pas été possibles dans ces conditions, et, par conséquent, la valeur patrimoniale de l'habitat n'a pu être déterminée.

Cependant, un ensemble de prairies caractérisées par la Gaudinie fragile (*Gaudina fragilis*), le Lin bisannuel (*Linum usitatissimum* subsp. *angustifolium*) et la Mauve musquée (*Malva moschata*) a pu être identifié. Parmi cet ensemble, un groupement - probablement le plus fréquent - a été clairement reconnu. Il s'agit d'une prairie à Luzule des champs (*Luzula campestris*) et Brome mou (*Bromus hordeaceus* subsp. *hordeaceus*). Bien que possédant bon nombre d'espèces en commun avec la prairie à Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), elle s'en distingue par des conditions plus propices aux espèces de la strate basse (*Vicia sativa*, *Trifolium dubium*, *T. repens*, *Lotus corniculatus*, *Hypochaeris radicata*, *Bellis perennis*...). La meilleure expression des dicotylédones offre aussi des floraisons plus abondantes avec par exemple la Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), les centaurees (*Centaurea gr. nigra*) et la Mauve.

Tout comme les prairies de pâture, les prairies de fauche s'inscrivent dans plusieurs séries et évoluent vers des fourrés mésophiles (F3.111, F3.15, G5.85). La prairie eutrophe à Grande Berce est un élément de convergence de diverses séries sous l'effet d'une fertilisation poussée. Elle provient ainsi généralement du groupement à Luzule que l'on observe souvent à son contact. La sureutrophisation la fait évoluer vers une friche à Ortie, le *Heracleo sphondylii - Rumicetum obtusifolii* (E5.1).

Les menaces sont donc principalement liées à une fertilisation excessive dont on peut supposer qu'elle est en partie responsable de la disparition des prairies mésotrophes. A cela s'ajoutent les récentes évolutions concernant le retournement des prairies permanentes. De fait, des végétations ayant mis plusieurs années voire décennies à s'installer, peuvent disparaître en quelques heures. Si toutes les prairies fauchées sont considérées comme habitats d'intérêt communautaire, les communautés eutrophiles ne présentent pas, de toute évidence, le même intérêt patrimonial, que ce soit en matière de rareté ou de diversité floristique et entomologique (voir Papillons de jour, p41). La majorité des prairies rencontrées dans le périmètre scientifique est intégrée à des plans d'épandage. Sur les quarante-cinq agriculteurs concernés par le périmètre scientifique, seuls cinq exploitent des prairies proposées au classement.

Le territoire du projet de RNR, et plus largement le périmètre scientifique, pourra être un véritable laboratoire dans le cadre du programme « Prairies naturelles de Bretagne » initié par le Conservatoire botanique national de Brest. Ce programme vise à (CBNB, 2024) :

- Améliorer la connaissance des prairies bretonnes d'un point de vue floristique, écologique et de leur répartition ;
- Permettre une meilleure prise en compte de l'enjeu de préservation des prairies naturelles dans le réseau des aires protégées, aussi bien par une meilleure identification des enjeux lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des documents de gestion que pour identifier des sites à enjeux pouvant intégrer le réseau régional des aires protégées ;
- Créer des outils et référentiels mobilisables par un large panel d'acteurs et dans de nombreux projets en faveur de la biodiversité ;
- Contribuer à la dynamique régionale visant à mieux concilier agriculture & biodiversité.

### **Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* – 9130**

Surface périmètre de classement : 19,84 ha

Cet habitat se distingue des forêts acidiphiles par des humus plus actifs de type mull. Le Chêne et le Hêtre sont fréquemment en mélange avec d'autres essences, principalement l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Merisier (*Prunus avium*) et le Charme (*Carpinus betulus*). Lorsqu'elle est présente, la strate arbustive associe le Noisetier (*Corylus avellana*) au Houx (*Ilex aquifolium*), souvent accompagnés de l'Aubépine (*Crataegus monogyna*). Par ailleurs, le Fragon (*Ruscus aculeatus*) trouve ici des conditions optimales. Les espèces qui caractérisent la strate herbacée sont l'Anémone sylvestre (*Anemone nemorosa*), la Houlque molle (*Holcus mollis*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Laïche des bois, (*Carex sylvatica*), le Lamier jaune (*Lamium galeobdolon*), l'Herbe à la faux (*Euphorbia amygdaloides*), le Millet diffus (*Milium effusum*) ou encore le Sceau de Salomon (*Polygonatum multiflorum*). Le groupement rencontré dans le secteur correspond principalement à une Hêtraies-chênaies à Mélisque, If et Houx (9130-1)

Les hêtraies neutrophiles constituent les têtes de séries d'une grande partie des plateaux sur socles cristallins alcalins, sur placages de limons éoliens et sur pentes limoneuses. Le manteau relève de l'habitat F3.111 et correspond généralement à un groupement à Ajonc d'Europe et Prunellier.

Les pressions sont surtout liées à l'exploitation et à l'entretien intensif de ces forêts. Peu de propriétaires de parcelles contenant de tel boisement ont souhaité participer au projet, craignant pour certains des changements de pratiques trop contraignants. Une autre menace pesant sur ces milieux est l'envahissement par le Laurier palme (*Prunus laurocerasus*). La fréquence et la dynamique de cette espèce laissent présager une évolution très défavorable au fonctionnement et à la diversité de ces forêts dont la richesse spécifique peut pourtant être importante sur les parcelles les moins perturbées.

### **Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* – 9190**

Surface périmètre de classement : 4,26 ha

Il s'agit d'une chênaie maigre et peu diversifiée de laquelle le Hêtre est quasi-absent. Si la composition floristique se rapproche nettement de la Chênaie à Molinie assez répandue dans l'Ouest de la France (*Molinio caeruleae - Quercetum roboris*) avec des espèces comme *Betula pubescens*, *Frangula alnus*, *Ilex aquifolium*, *Pyrus communis*, *Pteridium aquilinum*, *Molinia caerulea*, *Deschampsia cespitosa* ou encore *Thuidium tamariscinum*, elle s'en distingue aussi par la rareté sinon l'absence d'acidiphiles strictes (*Calluna vulgaris*, *Blechnum spicant*, *Leucobryum glaucum*, *Melampyrum pratense*) et par la présence de neutro-alcalines (*Carex flacca*, *Carex pendula*). Ce caractère très original rapproche ce groupement d'une chênaie récemment décrite du Centre de la France sous le nom de *Carici flaccae - Quercetum roboris* (Brêthes 2010). Des investigations complémentaires devront être entreprises pour juger plus précisément du rattachement de ces végétations encore jamais mentionnées dans le Massif armoricain. Plus globalement, les Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* demeurent des habitats méconnus en Bretagne (Colasse, 2020).

La Chênaie à Molinie est en lien dynamique avec des ptéridaies (E5.31) ou avec le fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine (F3.15) provenant lui-même de landes méso- à mésohygrophiles (F4.23).

Les boisements observés sont généralement jeunes et rarement bien développés. La strate herbacée est le plus souvent réduite à un peuplement de ronces et par l'absence d'une véritable strate arbustive. Ceci est accentué par l'entretien inapproprié du sous-bois. Par ailleurs, nombre de parcelles ont été enrésinées, soit de façon artificielle, soit par colonisation spontanée des pins. Enfin l'originalité

floristique déjà mentionnée mériterait des recherches plus poussées pour pouvoir juger de la valeur patrimoniale de l'habitat.

**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)  
- 91E0**

*Surface périmètre de classement : 0,31 ha*

Sur ce site en tête de bassin versant, seule l'Aulnaie-frênaie à Laïche espacée (91E0-8) est présente. Elle se rencontre au niveau des sources et des suintements bordant les petits ruisseaux. L'humus est souvent tourbeux. Ce groupement est bien caractérisé par la Laïche espacée (*Carex remota*) et la Laïche pendante (*Carex pendula*), le Circée de Paris (*Circea lutetiana*), la Lysimache des bois (*Lysimachia nemorum*), la Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*) et la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*). La Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) différencie une variante plus humide. Quelques mousses et hépatiques hygrophiles sont ici à leur optimum (*Hookeria luscens*, *Rhizomnium punctatum*, *Conocephalum conicum*). Il s'agit d'une végétation primaire. Les manteaux n'ont pas précisément été étudiés mais ils relèvent le plus souvent de saulaies à *Salix atrocinerea* (F9.21).

Les forêts riveraines occupent naturellement une mince bande de part et d'autre des cours d'eau et sur les zones humides des têtes de bassin. A l'instar de leurs végétations secondaires associées, les frênaies et surtout les aulnaies ont très largement fait l'objet de requalifications pour l'implantation de populecultures. Même si les peupleraies peuvent présenter quelques espèces témoins de la forêt originelle, leur flore plus nitrophile est appauvrie et banalisée et leur richesse spécifique et leur complexité structurelle sont sans commune mesure avec celles préexistantes. Par ailleurs, ce type de pratique s'accompagne très souvent d'un drainage sur les stations les plus engorgées. D'autres menaces plus secondaires ont pu être relevées telles que l'installation d'espèces invasives (*Impatiens glandulifera*) et des dépôts sauvages de déchets. L'habitat étant aujourd'hui en danger au niveau européen et inscrit comme prioritaire dans la Directive Habitat Faune Flore, l'intégration, même minime, de cet habitat au périmètre du projet de RNR permettra de préserver l'existant.

#### 4.2. Les enjeux floristiques connus du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie (d'après Colasse, 2024)

Pour le périmètre scientifique, la base de données du Conservatoire botanique national de Brest compte près de 4000 données de flore vasculaire pour une période s'étendant du XVIII<sup>ème</sup> siècle à 2022 pour plus de 800 taxons. Parmi eux, trente-trois présentent un enjeu. Cette évaluation des enjeux de conservation floristique repose sur la méthode proposée par Hardegen & Quéré (2019). Elle ne concerne que les observations réalisées à partir de 1980, considérées comme actuelles.

Depuis cette période, 5 taxons protégés ont été recensés au sein de périmètre scientifique ou à proximité directe (*Equisetum hyemale*, *Spiranthes aestivalis*, *Littorella uniflora*, *Luronium natans*, *Pilularia globulifera*). Au niveau national, un taxon identifié dans la RNR est considéré comme vulnérable, deux comme quasi-menacés. A l'échelle régionale, trois taxons sont considérés comme en danger, cinq comme vulnérables et neuf comme quasi-menacés.

Parmi les trente-trois taxons à enjeu (Tab. 3) :

- 10 sont à « enjeu très fort » (dont 2 protégés),
- 8 sont à « enjeu fort »,
- 3 présentent un « enjeu réglementaire »
- Et 12 sont intéressants soit pour leur rareté à l'échelle du massif armoricain, soit pour le degré de menace qui pèse sur eux.

Pour 23 d'entre elles pour lesquelles une localisation précise était disponible, la majorité des stations de ces espèces à forte valeur patrimonial est prise en compte dans le périmètre du projet de réserve. Seuls 4 taxons ne le sont pas. Il s'agit de la Prêle d'hiver (*Equisetum hyemale*), la Grande Prêle (*Equisetum telmateia*), du Gaillet odorant (*Galium odoratum*) et de l'Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroides*) qui se répartissent chacune dans de petites stations aux alentours de la Maritaine. De même, l'ensemble des stations de Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) et de Parisette (*Paris quadrifolia*) (Fig.25) n'a pu être couvert par le projet de RNR. Pour la première, la station située dans la prairie oligotrophe à l'Ouest du site Natura 2000 n'a pu être intégrée. Pour la seconde, il s'agit d'une petite station située tout au Nord de la Maritaine. Pour l'ensemble de ces populations, la mise en place de l'outil RNR permettra de prolonger les échanges avec les propriétaires de ces parcelles et de les sensibiliser aux enjeux liés à ces espèces en vue de leur préservation.



Figure 25 : *Paris quadrifolia* (source : Meneerke bloem)

Enfin, une mention de Petite Utriculaire (*Utricularia minor*), espèce à « enjeu très fort », dans Géhu & Géhu-Franck, 1988, est considérée comme douteuse ; l'espèce n'ayant jamais été contactée depuis.

La plupart des espèces à enjeu actuellement connues se situent au niveau des landes de La Poterie. Cependant, le périmètre du projet de RNR proposé permettra de protéger certains taxons qui ne s'y trouvent pas comme la Parisette, espèce considérée comme en danger à l'échelle régionale.

Tableau 3: Liste des taxons végétaux à forte valeur patrimoniale recensés au sein ou à proximité directe du périmètre scientifique depuis 1980 et évaluation des enjeux de conservation.

Enjeu de conservation	Nom du taxon	DHFF	Protection	LR Nat	LR BZH	LRMA	Sensibilité	Dernière observation	Présence RNR
Très fort	<i>Aristavena setacea</i> (Huds.) F.Albers & Butzin			NT	NT	anx 1		2021	oui
	<i>Centaurea scabiosa</i> L.			LC	VU	anx 1	taxon sensible	1986	?
	<i>Eleocharis quinqueflora</i> (Hartmann) O.Schwarz			LC	EN	anx 1	taxon sensible	1993	oui
	<i>Equisetum hyemale</i> L.		Reg BZH	LC	EN	anx 1	taxon sensible	2019	non
	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank			LC	VU		taxon sensible	2008	?
	<i>Myriophyllum verticillatum</i> L.			LC	VU		taxon sensible	1986	?
	<i>Paris quadrifolia</i> L.			LC	EN	anx 1	taxon sensible	2019	oui
	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich.			LC	VU	anx 1		2019	oui
	<i>Potamogeton coloratus</i> Hornem.			LC	VU	anx 1	taxon sensible	1986	?
	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	anx 4	Nat	VU	NT	anx 1	taxon sensible	2024*	oui
<i>Utricularia minor</i> L.			NT	EN	anx 1	taxon sensible	1988**	oui	
Fort	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth			LC	NT			2019	oui
	<i>Carex hostiana</i> DC.			LC	NT			2019	oui
	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó			LC	NT	anx 1		2008	?
	<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó			LC	NT	anx 1		1997	?
	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz			NT	LC			2021	oui
	<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel			LC	NT	anx 2		2019	oui
	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.			LC	NT	anx 1		2015	oui
<i>Isopyrum thalictroides</i> L.			LC	NT	anx 1		2019	non	
Réglementaire	<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.		Nat	LC	LC			2019	oui
	<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	anx 2&4	Nat	LC	LC			2019	oui
	<i>Pilularia globulifera</i> L.		Nat	LC	LC	anx 1		2019	oui
Autres taxons intéressants	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.			LC	LC	anx 2		1986	?
	<i>Carex rostrata</i> Stokes			LC	LC	anx 2		1986	?
	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz			LC	LC	anx 1		2019	oui
	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.			LC	LC	anx 2		2019	non
	<i>Galium debile</i> Desv.			LC	LC	anx 2		2019	oui
	<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.			LC	LC	anx 1		2018	non
	<i>Juncus heterophyllus</i> Dufour			LC	LC	anx 2		?***	?
	<i>Juncus pygmaeus</i> Rich. ex Thuill.			LC	LC	anx 1		?***	?
	<i>Pinguicula lusitanica</i> L.			LC	LC	anx 2		1997	?
	<i>Ranunculus tripartitus</i> DC.			LC	LC	anx 2		1997	oui
	<i>Schoenus nigricans</i> L.			LC	LC	anx 2		2019	oui
	<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm. subsp. germanicum (Palla) Hegi			LC	NT	anx 2		1986	?

### Légende du tableau :

\* donnée en cours d'intégration ; \*\* taxon cité dans la bibliographie dont la mention est jugée douteuse sur le site ; \*\*\* taxons cités dans la fiche ZNIEFF (Durfort, 2016) sans précision sur la date d'observation

**Enjeu de conservation** : résultat de l'évaluation des enjeux floristiques selon la méthode proposée par Hardegen & Quéré, 2019 ;

**Nom du taxon** : nom selon le Référentiel nomenclatural de la flore de l'ouest de la France : <http://www.cbnbrest.fr/RNFO/> (juillet 2024) ;

**DHFF 1992** : inscription du taxon à l'annexe 2 et/ou 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ;

**Protection** : « Nat » pour les taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, « Reg BZH » pour les taxons protégés à l'échelle régionale par l'arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale ;

**LR Nat 2018 / LR Bzh 2015** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & FCBN & AFB & MNHN (éds), 2018) / sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (Quéré, Magnanon & Brindejonc, 2015) : « RE » pour les taxons non revus, « CR » pour les taxons en danger critique, « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes, « NE » pour les taxons non évalués ;

**LRMA 1993** : inscription du taxon sur la Liste rouge du Massif armoricain (Magnanon, 1993) organisée en 2 principales annexes : « anx1 » pour les taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte et « anx2 » pour les taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites ;

**Sensibilité SINP Bzh** : inscription du taxon sur la Liste des espèces sensibles de Bretagne (Quéré & Magnanon, 2019) ;

**Dernière observation** : année de la dernière donnée en date correspondant au taxon sur le site dans les bases de données du CBN de Brest.

**Présence RNR** : Au moins une station intégrée au projet de RNR : « oui », station dans le périmètre scientifique hors projet de RNR : « non » et localisation inconnue : « ? »

### 4.3. Les enjeux faunistiques connus du projet de RNR des landes et bocage de La Poterie

Site d'intérêt pour de nombreux naturalistes et scientifiques, le secteur concentre près de 9 000 données concernant la Faune. Cependant, ces informations sont très hétérogènes en fonction des groupes taxonomiques aussi bien en matière de répartition dans le périmètre scientifique que d'un point de vue qualitatif (études naturalistes vs données opportunistes). Il a donc été décidé de présenter en premier lieu les deux groupes ayant fait l'objet d'une étude complémentaire en 2024 : les amphibiens et les papillons de jour, puis les autres groupes pour lesquels des espèces présentant un intérêt patrimonial évoluent dans le secteur. Actuellement, **51 taxons** présentant un intérêt patrimonial ont ainsi été recensés. D'autres groupes ayant fait l'objet d'inventaire ne sont pas décrits ici, mais les espèces sont listées en annexes. En effet, soit les informations sont anciennes (par exemple pour les araignées), soit les groupes n'ont pas fait l'objet d'une évaluation (par exemple les hémiptères).

#### a) Les amphibiens

Les amphibiens tiennent une place particulière dans ce site. De par la remarquable densité de mares qu'elles abritent, les Landes de La Poterie sont connues de longue date pour accueillir un cortège d'espèces qui l'est tout autant. Ce groupe, qui, rappelons-le ici est le plus menacé dans le monde parmi les vertébrés, trouve dans ce site des conditions favorables permettant l'installation d'une diversité d'espèces exceptionnelle. Parmi les 17 taxons que l'on rencontre en Bretagne, 13 évoluent sur le site (Tab.4). Une ombre demeurerait au tableau : la mortalité routière constatée le long de l'ancienne route départementale bordant la frange Est du site. Une mesure forte prise afin d'assurer la circulation des individus en période de migration, a été sa fermeture définitive en 2021. C'est d'ailleurs en partie cette opération qui a initié la volonté des partenaires locaux à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une RNR. En effet, le constat était simple, les périmètres existants (APPB, N2000) permettaient une protection des biotopes de reproduction, mais ne couvraient qu'une partie des habitats terrestres dont ils ont besoin pour accomplir leur cycle biologique.

Tableau 4 : liste des amphibiens d'intérêt patrimonial du projet de RNR (DHFF : inscription du taxon à l'annexe 2 et/ou 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ; LRN / LRR : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France et al., 2015) / sur la Liste rouge des amphibiens de Bretagne (Collectif, 2015a) : « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes ; ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF (Paysant, 2010) ; PN : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire national : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus ; Tend. : tendances nationales des populations d'amphibiens pour la zone atlantique en France (Trochet et al., 2023) : « ↘ » : déclin, « → » : stable, « ? » : inconnue

Nom latin	Nom français	Dernière observation	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité régionale	Tend.
<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	Crapaud épineux	2024			LC		art.3	élevée	↘
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	2024	anx4	NT	LC	Oui	art.2	mineure	↘
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	2011		NT	DD			mineure	?
<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Grenouille de Lessona	2011	anx4	NT	DD	Oui	art.2	modérée	?
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	2024	anx4	LC	LC		art.2	mineure	→
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	2024		LC	NT			mineure	→
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	2024		LC	NT	Oui	art.3	mineure	→
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	2025		LC	LC		art.3	mineure	↘
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	2024		NT	NT	Oui	art.3	mineure	→
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	2024		LC	LC		art.3	mineure	↘
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	2023	anx2&4	NT	VU	Oui	art.2	modérée	↘
<i>Triturus cristatus</i> x <i>T. marmoratus</i>	Triton de Blasius	2024					art.3		?
<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	2024	anx4	NT	LC	Oui	art.2	modérée	↘

Les Landes de La Poterie accueillent **toutes les espèces de tritons autochtones de France**. Elles abritent également le rare Triton de Blasisus, hybride issu de la rencontre du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et du Triton crêté (*Triturus cristatus*). Ce dernier représente un enjeu de conservation fort pour le site. En effet, le Triton crêté (Fig.26), pour lequel la France a une responsabilité pour sa conservation à l'échelle européenne (inscrite aux annexes 2 et 4 de la Directive habitat faune flore), n'est d'ailleurs plus connu que des landes de La Poterie dans les Côtes-d'Armor. La présence du Triton ponctué, espèce très localisée en Bretagne, est également remarquable (Fig.26).



Figure 26 : Triton ponctué à gauche, Triton crêté à droite (source : Sansault E.)

En dehors des urodèles, le site est connu pour héberger une population de Rainette verte (*Hyla arborea*) d'importance pour le secteur, même si Eggert en 2011 indiquait un déclin de l'espèce à l'échelle du site par rapport à l'étude menée en 2001 par Ouest Aménagement. Dans ce même rapport, cet auteur signalait la présence de la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*). En Bretagne, le genre *Pelophylax* regroupe trois taxons : la Grenouille de Lessona, l'espèce indigène, la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), originaire d'Europe centrale, et leur hybride la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*). La première, plus petite, présente une faible valence écologique et fréquente généralement les petits plans d'eau riches en végétation aquatique (mares forestières, marais, etc.) et pauvres en nitrate (Boissinot 2009) en période de reproduction. La seconde, plus robuste, est très ubiquiste et va occuper une large gamme d'habitats aquatiques plutôt bien oxygénés. Enfin, le caractère hybride de la dernière lui confère une large amplitude écologique (Evrard *et al.*, 2016). Comme toujours en matière de schéma d'hybridation, la distinction entre les différents taxons s'avère délicate ; pour certains scientifiques, seules des analyses génétiques le permettent, pour d'autres, le croisement de 9 critères sur plusieurs individus ou encore une analyse acoustique conduit à un diagnostic assez fiable. La situation de ces trois taxons demeure méconnue en Bretagne du fait de ces difficultés d'identification. Des investigations complémentaires devront être menées pour préciser la situation de ces taxons dans le projet de RNR.

A l'échelle de la zone atlantique en France, les populations de la majorité des espèces présentes sur le site montrent des tendances au déclin (Tab. 4), renforçant l'enjeu autour de ce groupe emblématique pour le site.

Autant les connaissances s'accroissent du côté du site Natura 2000, autant elles étaient quasiment inexistantes pour le reste du périmètre scientifique. Il a donc été décidé en 2024 de réaliser un inventaire des amphibiens sur douze des vingt-huit points d'eau repérés en amont. Huit espèces ont été rencontrées au sein de ces mares (Fig. 27). A noter que les deux espèces de tritons les plus rares, le Triton crêté et le Triton ponctué, n'ont pas été trouvés, ce qui renforce l'intérêt du site Natura 2000 pour leur conservation dans le secteur. Seules deux des mares inventoriées ne sont pas intégrées au projet de RNR. L'une d'elle, au Nord, accueille notamment une belle population de Triton alpestre. La

mise en place de l'outil RNR permettra de prolonger les échanges avec les propriétaires de ces parcelles et de les sensibiliser aux enjeux liés à ce groupe globalement en déclin face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité.

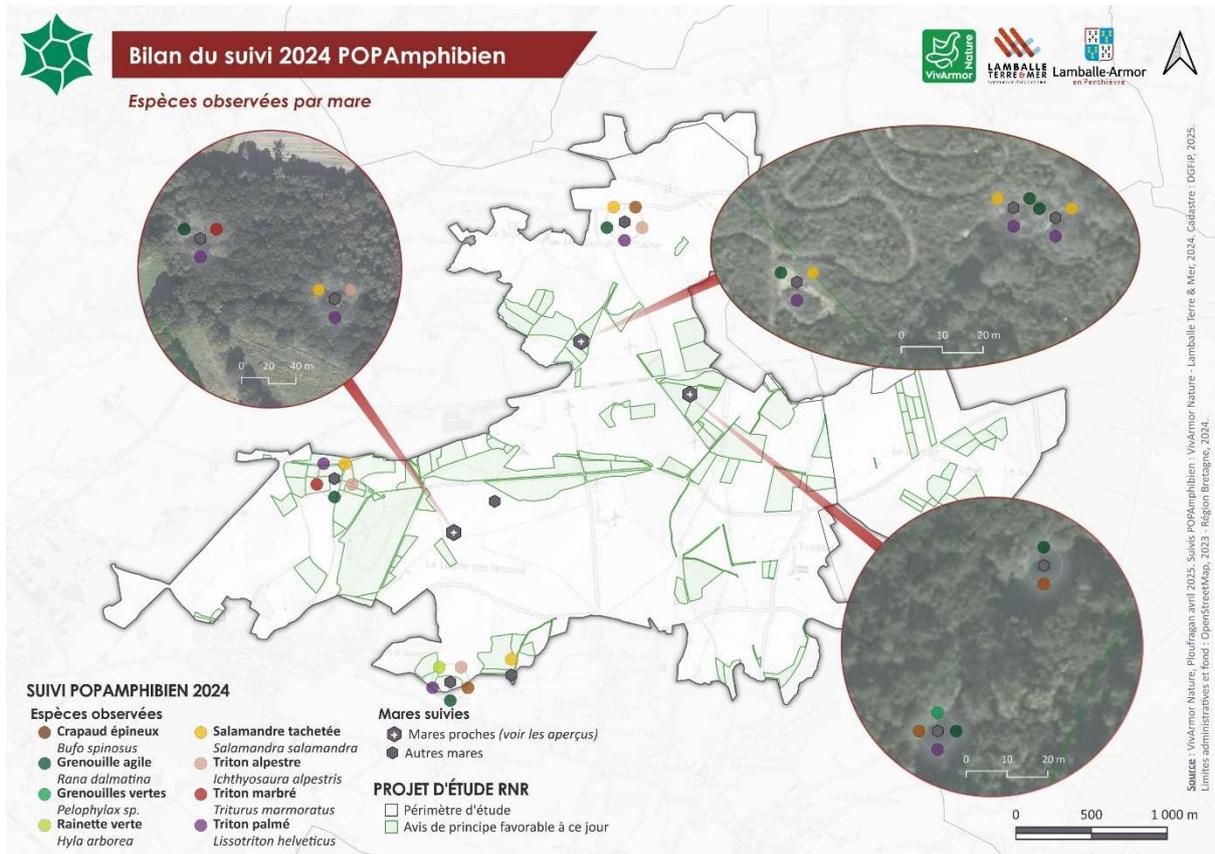


Figure 27 : répartition des espèces d'amphibiens en dehors des landes de La Poterie

La Grenouille rousse (Fig. 28) a fait l'objet d'un inventaire spécifique, les biotopes de reproduction suivis ne semblent pas favorables à l'espèce. Des pontes ont été trouvées çà et là dans des boisements du site, mais c'est surtout le secteur du Cartret, à l'Est du périmètre scientifique, qui accueille les effectifs les plus importants (Fig. 29). Les prairies « naturelles » hygromorphes qui s'y trouvent et la proximité avec la forêt de Saint-Aubin en font une zone privilégiée pour cette espèce. Si les tendances de ces populations à l'échelle globale de la zone atlantique semblent stables, il n'en est pas de même pour les populations des territoires adjacents à la Bretagne. En effet, l'espèce accuse un fort déclin en Normandie (Trochet *et al.*, 2024) ainsi qu'en Loire-Atlantique (Legentilhomme, 2011). Des travaux doivent être initiés à l'échelle régionale pour préciser le statut de l'espèce.



Figure 28 : Grenouille rousse

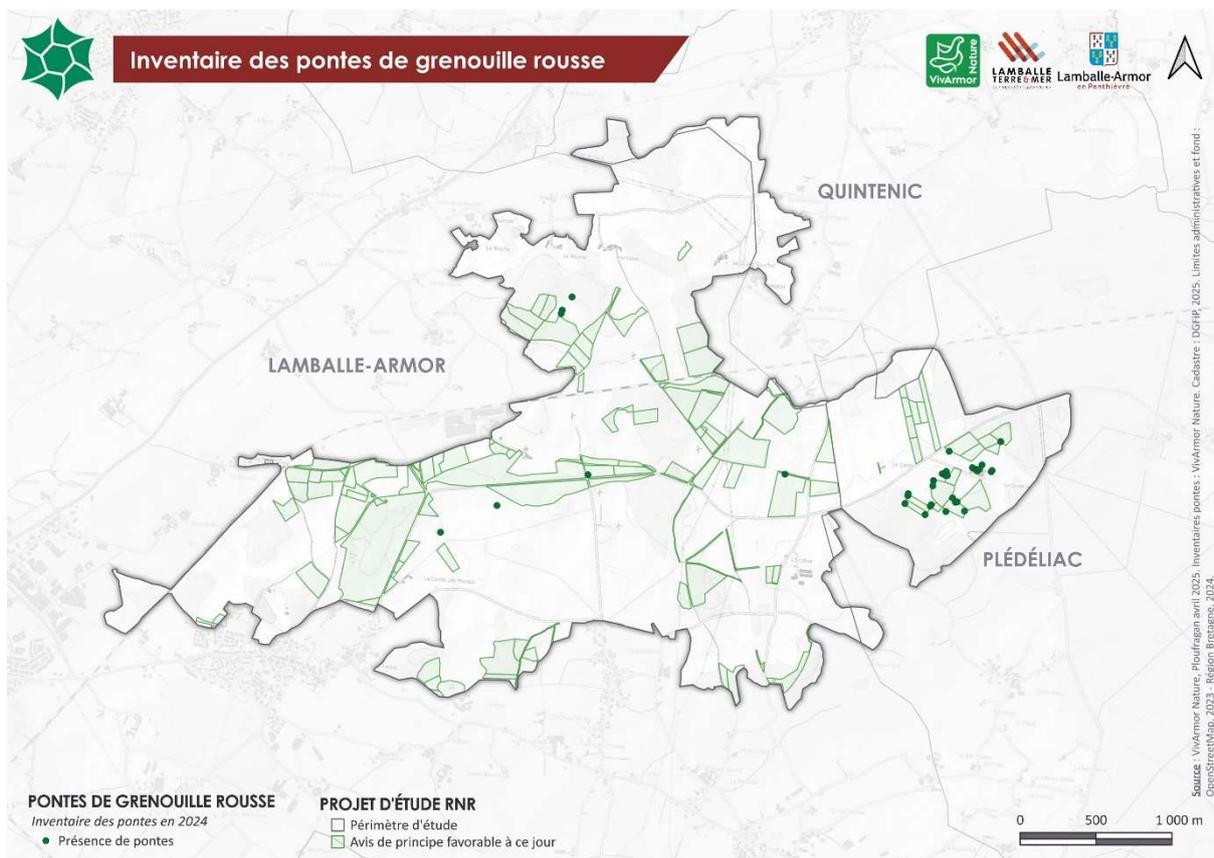


Figure 29 : répartition de la Grenouille rousse en dehors de landes de La Poterie

### b) Les papillons de jour

Un des enjeux pressentis du projet de RNR concernait les milieux ouverts (landes et prairies). En ce sens, et pour compléter les connaissances en dehors du site Natura 2000, le protocole IPAMOB (Indice papillons de jour des milieux ouverts de Bretagne ; David, 2022) a été déployé dans plusieurs parcelles du territoire scientifique. Ainsi, ce sont vingt-et-un transects qui ont été suivis en 2024.

Les papillons de jour constituent en effet un bon indicateur pour évaluer l'état des milieux ouverts (Öckinger & Smith, 2006). Leur répartition est étroitement liée à la présence de plantes-hôtes et de fait à la qualité des habitats associés (Iliou, 2017). De plus, les différentes espèces vont présenter des degrés de spécialisation variés en fonction du nombre et de la distribution de leurs plantes-hôtes. Bien que la Bretagne n'accueille plus d'espèces véritablement sensibles à l'anthropisation compte tenu des modifications profondes subies dans la région, celles présentes se répartissent le long d'un gradient de naturalité relativement étendu et contrasté (Dubos & Morel, 2022). Enfin, les capacités de déplacement peuvent être très contrastées d'une espèce à l'autre. Certaines peuvent parcourir de longues distances comme la Belle-Dame (*Vanessa cardui*) dont les individus en provenance d'Afrique du Nord parcourent plusieurs milliers de kilomètres pour arriver en Bretagne (Buord, 2017).

Malgré des conditions météorologiques peu favorables en 2024, conduisant à des notes d'IPAMOB globalement en dessous de la moyenne régionale, les résultats sont sans équivoque à l'échelle du site (Fig. 30, détail en annexe 4). La majorité des transects déployés dans les prairies ont une valeur de l'IPAMOB très faible (transects 6, 7, 10, 11, 15, 17, 19, 20, 21, 22). Les transects 10 et 15 présentaient tout de même des densités de Myrtil (*Maniola jurtina*) remarquables en comparaison des autres. A l'inverse, des milieux prairiaux avec un pâturage extensif (14) ou peu entretenus (12) obtiennent les

meilleures notes, notamment grâce à la diversité du cortège et à l'abondance des individus qu'ils accueillent. Ces résultats soulignent donc l'intérêt de laisser des zones refuges pour les populations de papillons de jour.

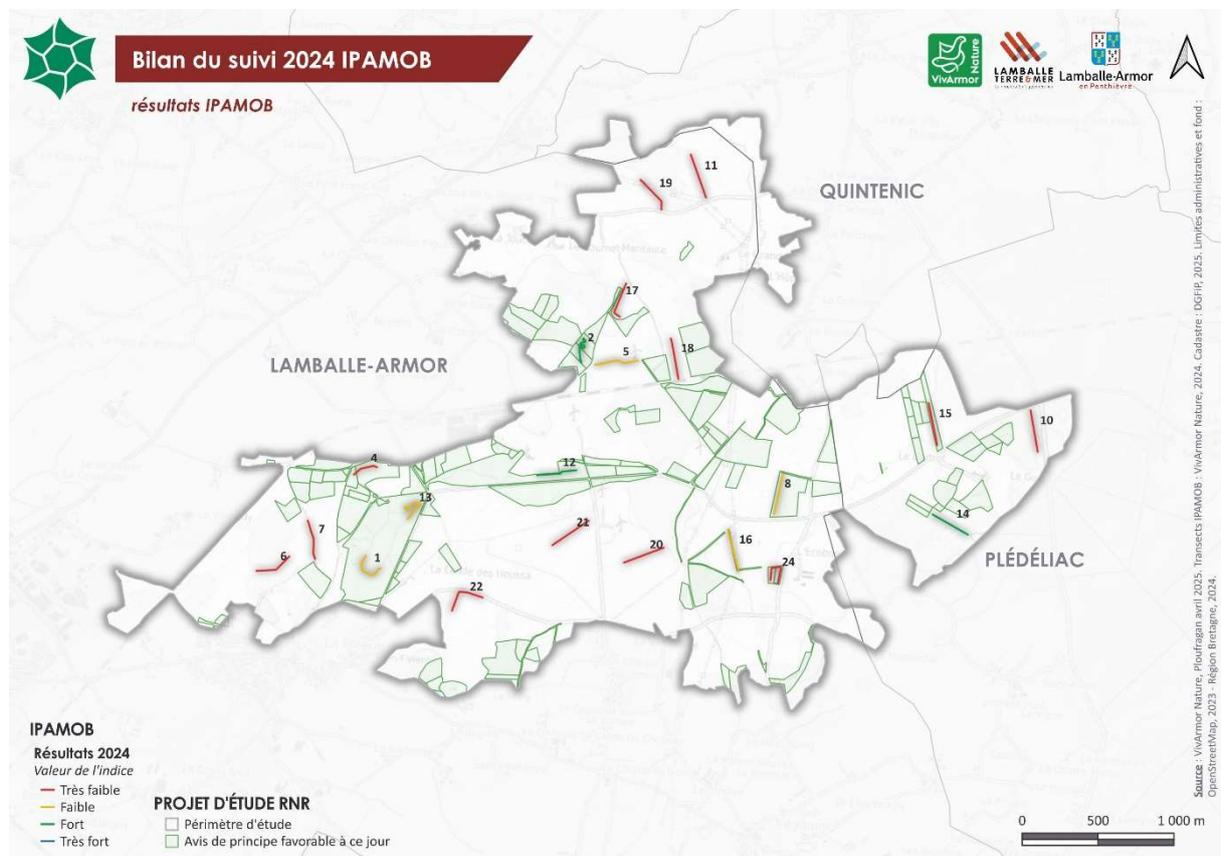


Figure 30 : Résultat IPAMOB 2024

Concernant les transects installés dans les landes (1, 2, 4 et 13), les résultats sont également contrastés. Le transect 2 obtient une des meilleures notes, grâce notamment à l'intérêt patrimonial des espèces qu'il accueille avec la présence de l'Hespérie du Brome (*Carterocephalus palaemon*) et du Miroir (*Heteropterus morpheus*). A l'inverse, le transect 4 se situe dans une lande très homogène, dominée principalement par les éricacées et les ajoncs, est peu diversifiée.

La majorité des secteurs obtenant de bons résultats est intégrée au projet de RNR. Seule ombre au tableau, la prairie concernée par le transect 14 qui n'a pu être proposée au classement par refus de son propriétaire.

Ce suivi constitue une base pertinente pour évaluer les mesures d'un futur plan de gestion.

Plus globalement, sur les 62 espèces de rhopalocères qu'abritent les Côtes-d'Armor sur la période contemporaine (Buord *et al.*, 2017), 41 ont été contactées dans le périmètre scientifique. 4 d'entre elles sont reconnues pour leur valeur patrimoniale de par les menaces qui pèsent sur leur population à l'échelle régionale (Tab.5). Le Céphale (*Coenonympha arcania*), classé en danger sur la liste rouge régionale, a peut-être même déjà disparu du site. Hôte privilégié des landes basses, ce petit papillon est en forte régression tout comme l'habitat qui l'abrite (Thoron, 2017). Il n'a pas fait l'objet de nouvelles observations depuis 2002, malgré des recherches spécifiques en 2020 notamment. A l'inverse, le Miroir est plus commun dans les landes du site, la plante-hôte principalement exploitée par cette espèce étant la Molinie. Même si ce papillon est encore assez commun en Bretagne, il n'en

demeure pas moins dépendant de biotopes globalement en régression (Février, 2017). Plus original, le site accueille l'Hespérie du Brome (Fig.31). En Bretagne, l'espèce se cantonne au Nord-Est des Côtes-d'Armor et de façon localisée en Ille-et-Vilaine. Fréquentant les landes mésophiles, les grandes allées ouvertes et les clairières maigres en forêt, son avenir semble incertain à l'échelle du massif armoricain à cause de la fragmentation de ses habitats de prédilection et des changements climatiques à venir (Garrin, 2017). La situation du projet de RNR en limite d'aire de répartition de l'espèce et sa proximité immédiate avec les stations de la Forêt de Saint-Aubin pourrait constituer une opportunité pour suivre le devenir de cette espèce. Enfin, hôte très discret, la Thécla de l'Yeuse (*Satyrium ilicis*) (Fig.31) a été découverte sur le site plus récemment ; la première mention datant de 2020. Le manque d'informations à l'échelle régionale la concernant n'a pas permis de statuer sur l'état de conservation de ses populations. Cependant la situation de cette espèce dans d'autres régions ne lui est pas favorable (Cheveau, 2017).

Tableau 5 : liste des papillons de jour d'intérêt patrimonial du projet de RNR (LRR : catégorie de menace sur la Liste rouge des papillons de jour de Bretagne (Collectif, 2018) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes)

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation	Irr	Responsabilité régionale
<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	Hespérie du Brome	2024	NT	mineure
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir	2024	NT	modérée
<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse	2023	DD	mineure
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale	2002	EN	élevée

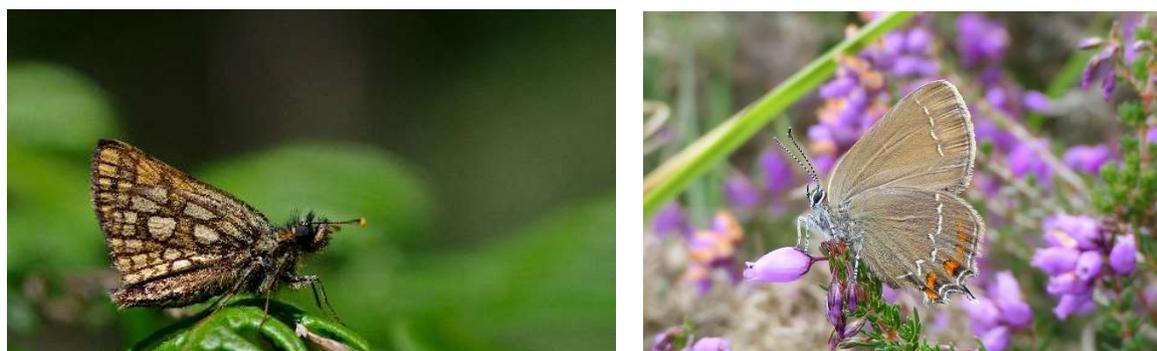


Figure 31 : Hespérie du Brome (à gauche) et Thécla de l'Yeuse (à droite, source : Binard R.)

### c) Autres groupes

#### *Les mammifères*

Le secteur n'a pas fait l'objet d'un inventaire généralisé sur les mammifères. Cependant, dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale de Lamballe Terre & Mer, des enregistrements passifs d'ultrasons ont été effectués. Le périmètre scientifique englobe six de ces points d'écoute réalisés en 2017. 13 espèces, toutes protégées, ont ainsi pu être inventoriées, dont 11 présentant un enjeu de conservation. 5 sont d'intérêt communautaire : la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), le Grand murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). Pour ce dernier, la responsabilité biologique de la Bretagne est très élevée (Tab. 6).

De plus, un site d'intérêt départemental pour la reproduction du Petit rhinolophe, accueillant également quelques individus de Murin à oreilles échancrées, se situe dans la commune de Quintenic (Ramos, 2018). Compte tenu de la proximité de cette colonie avec le projet de RNR, ce dernier doit

tenir une place privilégiée pour son maintien ; le Petit rhinolophe affectionnant tout particulièrement les milieux bocagers (GMB, 2020).

Une observation inédite de Muscardin (Fig.32) a récemment été signalée. Un individu a en effet été vu lors d'un chantier en septembre 2024 en marge des landes de La Poterie. C'est la première mention dans le secteur de cette espèce emblématique du bocage.



Figure 32 : Muscardin (source : Tanguy H.)

Enfin, la Loutre d'Europe, mammifère semi-aquatique emblématique de Bretagne, est connue pour fréquenter le Gouessant, mais aussi le Chifrouët, un de ses affluents. Un ruisseau alimentant ce dernier prend sa source dans le périmètre scientifique. De plus, le Saint-Yves, autre affluent du Gouessant, est dans la même situation. Il existe donc deux portes d'entrée pour la Loutre d'Europe. Aucun indice de présence n'a encore été relevé sur le périmètre scientifique. Cependant, au vu des populations d'Amphibiens, proies qu'elle ne dédaignent pas chasser, présentes dans le périmètre scientifique, la Loutre d'Europe est susceptible d'être présente. La période de frai des Amphibiens serait à privilégier pour la recherche.

Tableau 6 : liste des mammifères d'intérêt patrimonial du projet de RNR (DHFF : inscription du taxon à l'annexe 2 et/ou 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ; LRE/LRN/LRR : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en Europe (Temple & Terry, 2007)/en France (UICN France et al., 2015)/en Bretagne (Collectif, 2015b) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes ; ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF (Lafontaine & Hassani., 2004) ; PN : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégées sur l'ensemble du territoire national : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats.

Nom latin	Nom français	Dernière observation	DHFF	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité régionale
<b>Chiroptères</b>									
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	2017	anx2&4	NT	LC	EN	oui	art.2	<b>très élevée</b>
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit rhinolophe	2017	anx2&4	NT	LC	LC	oui	art.2	mineure
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	2017	anx2&4	VU	LC	NT	oui	art.2	modérée
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	2017	anx2&4	LC	LC	NT	oui	art.2	mineure
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échanquées	2017	anx2&4	LC	LC	NT	oui	art.2	mineure
<i>Myotis alcaethoe</i> (Hervelsen & Heller, 2001)	Murin d'Alcaethoe	2017	anx4	DD	DD	DD	oui	art.2	mineure
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	2017	anx4	LC	LC	NT	oui	art.2	mineure
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	2017	anx4	LC	NT	NT	oui	art.2	modérée
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	2017	anx4	LC	LC	LC	oui	art.2	mineure
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	2017	anx4	LC	NT	LC		art.2	mineure
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	2017	anx4	LC	NT	LC		art.2	mineure
<b>Carnivores</b>									
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	?	anx2&4	NT	LC	LC	oui	art.2	<b>élevée</b>
<b>Soricomorphes</b>									
<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	Crossope aquatique	2009		LC	LC	DD	oui	art.2	mineure
<b>Rongeurs</b>									
<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	Muscardin	2024	anx4	LC	LC	NT	oui	art.2	mineure
<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Écureuil roux	2022		LC	LC	LC	oui	art.2	mineure

### Les reptiles<sup>1</sup>

Tous les reptiles présents en Côtes-d'Armor ont été contactés dans le périmètre scientifique. Ainsi, des espèces inféodées à des milieux frais comme la Vipère péliade (*Vipera berus*) (Fig.33) et le Lézard

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture du document, nous emploierons le terme « reptiles » pour parler des reptiles non-aviens (lézards et serpents en ce qui nous concerne), comme recommandé par la SHF (Castanet, 2009). En effet, selon la classification phylogénétique, le terme reptile fait référence à un groupe paraphylétique, intégrant les oiseaux.

vivipare (*Zootoca vivipara*) côtoient des espèces plus thermophiles comme le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Ce dernier, bien que très répandu en France, est bien plus établi sur le littoral dans les Côtes-d’Armor. Sa présence sur le site est certainement due à la ligne de chemin de fer traversant le périmètre scientifique autour de laquelle il semble cantonné. En effet, les voies ferrées, désaffectées ou non, constituent une voie de dispersion pour ce lézard en Bretagne. Le Lézard des murailles est classé comme déterminant de ZNIEFF dans la région et ses populations sont en déclin en zone atlantique. A ce titre, il fait partie des quatre taxons présentant un intérêt patrimonial (Tab. 7).

Au-delà de pouvoir rencontrer sept espèces, situation remarquable pour la Bretagne, l’espèce présentant le plus fort enjeu de conservation reste la Vipère péliade. Les populations de cette espèce sont en fort déclin à l’échelle nationale (vulnérable sur la liste rouge nationale), déclin semblant encore plus marqué en Bretagne (en danger sur la liste rouge régionale), où la responsabilité biologique de la région est très élevée. En effet, celle-ci est un des bastions de l’espèce en France. Très sensible à la fragmentation et à la dégradation de ses habitats, mais aussi au dérangement



Figure 33 : Vipère péliade

et qui continue à subir des destructions directes, la Vipère péliade est également en première ligne face au changement climatique. En effet, cette « relique » boréale a un métabolisme plus adapté aux conditions froides que la plupart des reptiles. De fait, l’élévation des températures lui est particulièrement défavorable. Si la dynamique de dégradation de ses habitats continue, en plus des changements climatiques en cours, l’avenir de cette espèce emblématique de Bretagne semble bien sombre. A l’échelle nationale, un plan national d’action en faveur des Vipères est en cours de construction qui permettra notamment de mieux protéger ces espèces et leurs habitats, qui rappelons-le, sont protégés les uns comme les autres à l’échelle nationale.

Tableau 7 : liste des reptiles d’intérêt patrimonial du projet de RNR (DHFF : inscription du taxon à l’annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ; LRN / LRR : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France et al., 2015) / sur la Liste rouge des reptiles de Bretagne (Collectif, 2015a) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes ; ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF (Paysant, 2010) ; PN : taxons protégés à l’échelle nationale par l’arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles protégés sur l’ensemble du territoire national : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus ; Tend. : tendances nationales des populations d’amphibiens pour la zone atlantique en France (Trochet et al., 2023) : « ↘ » : déclin, « ? » : inconnue

Nom latin	Nom français	Dernière observation	DHFF	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité régionale	Tend.
<i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	Coronelle lisse	2024	anx4	LC	DD	oui	art.2	mineure	?
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	2024	anx4	LC	DD	oui	art.2	mineure	↘
<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare	2024		LC	NT		art.3	modérée	?
<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	2024		VU	EN	oui	art.2	très élevée	?

### Les oiseaux

Les informations concernant les oiseaux proviennent essentiellement de données opportunistes. En effet, le site accueille occasionnellement des ornithologues amateurs, mais pas de façon aussi régulière que d’autres sites reconnus de longue date pour les enjeux avifaunistiques qu’ils abritent. De fait, la connaissance concernant ce groupe est très lacunaire. Quelques informations bibliographiques sont disponibles, mais remontent à l’aube des années 2000. Soixante-dix espèces, dont 22 nicheuses sont

signalées dans les landes de La Poterie (Lamballe Terre & Mer, 2021), parmi les 125 espèces nicheuses recensées en 2021 dans le département (Gélinaud *et al.*, 2023b).

A partir de 2023, des méthodes d'inventaire ont commencé à être déployées dans le secteur. Des IPA (Indice ponctuel d'abondance) ont été mis en place dans le périmètre de l'ENS. En 2024, un transect ONCB (protocole Oiseaux nicheurs communs de Bretagne) a été conduit dans le secteur de l'Ecobue afin de compléter les connaissances du périmètre scientifique. Si la composition des cortèges d'espèces d'oiseaux des milieux de landes ou du bocage disposent d'un peu plus d'informations, il n'en est pas de même pour les oiseaux forestiers. Des investigations les concernant devront être menées, ainsi qu'une évaluation de l'état des populations des quelques espèces à enjeux déjà identifiées.

En 1997, Perron signalait quatre couples de Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) au sein des landes de La Poterie. Depuis cette date, les observations relayées sont peu fréquentes, l'espèce n'ayant pas fait l'objet de suivi particulier. Le statut de reproduction de l'espèce sur le site semble incertain, même si des contacts plus réguliers relevés en 2022 pourraient traduire une possible nidification. Cette espèce subit un déclin modéré, mais qui dure depuis des décennies. De ce fait, ces populations bretonnes sont considérées comme vulnérables et la responsabilité biologique de la région est très élevée (Gélinaud *et al.*, 2023a) (Tab.8).

Deux autres espèces montrant un déclin significatif à l'échelle régionale (Gélinaud *et al.*, 2023a) font l'objet de mention régulière dans les landes de La Poterie : le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*). La responsabilité biologique de la Bretagne vis-à-vis de la première, évaluée en danger au niveau régional, est très élevée. Les populations de la seconde sont considérées comme vulnérables de l'échelle européenne à l'échelle bretonne.

Autre espèce emblématique des landes, listée à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux comme la Fauvette pitchou, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (Fig.34) est signalé en 2005 et 2006, mais n'a pas fait l'objet d'un suivi. Le statut de reproduction de l'espèce n'est pas connu, mais les milieux sont favorables à son installation. Depuis 2018, l'espèce fait l'objet de mentions plus régulières.



Figure 34 : Engoulevent d'Europe

Enfin, le Coucou gris (*Cuculus canorus*) fait l'objet de mentions plus régulières à partir de 2019. Le déclin de cet oiseau en Bretagne ces dernières décennies a conduit à le considérer comme quasi-menacé par principe de précaution (Gélinaud *et al.*, 2023a).

Tableau 8 : liste des oiseaux d'intérêt patrimonial du projet de RNR (**DO** : inscription du taxon à l'annexe 1 ou 2 de la directive européenne Oiseaux 2009/147/CE ; **LRE / LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en Europe (BirdLife International, 2021), en France (UICN France *et al.*, 2016) / sur la Liste rouge des oiseaux de Bretagne (Gélinaud *et al.*, 2023) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes, « NA » Non applicable ; **PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national : « art.3 » : protection des individus et de leurs habitats.

Nom latin	Nom français	Dernière observation	DO	LRM	LRE	LRN nicheur	LRN pass.	LRR nicheur	LRR migr.	PN	Resp. régionale nicheur
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	2024	anx2	VU	VU	VU		VU	DD		modérée
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	2024		LC	LC	LC	DD	NT	DD	art.3	modérée
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe	2006	anx1	LC	LC	LC	NA	LC	NA	art.3	modérée
<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	2024		LC	LC	VU		EN	NA	art.3	très élevée
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	2025	anx1			EN		VU		art.3	très élevée

### Les odonates

Les Côtes-d'Armor comptent 52 espèces d'Odonates (David *et al.*, 2023), dont 32 ont été recensées dans la zone d'étude. Parmi elles, quatre présentent un intérêt patrimonial en raison de leur rareté et des menaces qui pèsent sur elles (tab 9). La dynamique d'atlas départemental des Odonates a fortement contribué au recensement de ces espèces avec près de 450 données entre 2007 et 2011 rien que dans les landes de La Poterie.

Tableau 9 : liste des odonates d'intérêt patrimonial du projet de RNR (**LRE/LRN/LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge en Europe (Kalkman *et al.*, 2010)) / sur la liste rouge des espèces menacées de France (UICN France *et al.*, 2016), sur la Liste rouge des odonates de Bretagne (Collectif, 2019) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure ; **ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (David, 2020).

Nom latin	Nom français	Dernière observation	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	Responsabilité régionale
<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	Agrion joli	2024	LC	VU	EN		très élevée
<i>Lestes dryas</i> (Kirby, 1890)	Leste des bois	2016	LC	LC	EN		élevée
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	Leste fiancé	2023	NT	NT	LC		mineure
<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	Sympétrum noir	2008	LC	VU	NT	oui	élevée

L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), considéré comme vulnérable sur la liste rouge nationale et en danger au niveau de la Bretagne, est une espèce pour laquelle la responsabilité biologique de la région Bretagne est très élevée. Cet agrion affectionne les eaux stagnantes au sein de milieux stables et bien végétalisés. C'est une des espèces d'odonates qui a le plus régressé en France ces dernières décennies et, ne faisant pas exception, de nombreuses populations ont disparu en Bretagne (Riou, 2023). L'Agrion joli a été récemment observé au sein des mares de la lande des Houssa.

Le site accueille également deux lestes à forte valeur patrimoniale : le Leste des bois (*Lestes dryas*)(Fig.35) et le Leste fiancé (*Lestes sponsa*). Le premier est en danger selon la liste rouge régionale et fréquente une large gamme de biotopes. Cependant, il dépend de milieux temporaires soumis à un assèchement estival. Cette particularité lui a permis de prospérer au cœur de la lande des Houssa, où la présence de nombreuses mares temporaires lui offre des conditions favorables à sa reproduction. Le Leste fiancé quant à lui, est davantage répandu mais son statut n'en reste pas moins préoccupant à l'échelle nationale où il est classé comme quasi-menacé. Il côtoie des eaux stagnantes de tout type et peut ainsi se rencontrer dans divers milieux tels que les landes humides (Picard, 2023). De cette manière, tout comme le Leste des bois, il est uniquement connu de la lande des Houssa.



Figure 35 : Leste des bois

En 2008, une seule observation de Sympétrum noir (*Sympetrum danae*) a été partagée dans les landes de La Poterie. Cette espèce, considérée comme vulnérable à l'échelle nationale et quasi-menacée en Bretagne, est une libellule spécialisée dans les milieux stagnants tourbeux, acides, peu profonds et temporaires. Cette unique observation peut concerner un individu erratique, mais compte-tenu de la densité de points d'eau, la recherche d'exuvies pour vérifier la reproduction de l'espèce sur le site s'avère compliquée.

Bien que de nombreuses données existent, la réalisation d'inventaires supplémentaires permettrait d'affiner les connaissances, en particulier dans les secteurs situés en dehors du réseau Natura 2000.

#### *Les orthoptères*

Aussi bien à l'échelle nationale que régionale, les orthoptères n'ont pas fait l'objet d'une évaluation du risque d'extinction de leur population. Cependant, quelques espèces remarquables, de par leur sténocéie ou leur rareté en Bretagne, ont été inventoriées dans les landes de La Poterie, qui concentrent l'essentiel des informations dans le périmètre scientifique (Tab.10). Seul un inventaire spécifique a été mené en 1997 (Lamballe Terre & Mer, 2021). Depuis, les informations proviennent uniquement de données opportunistes. Lors de cette étude 21 espèces ont été recensées sur les 43 que compte les Côtes-d'Armor.

Le Criquet de la Palène (*Stenobothrus stigmaticus*), très localisé en Bretagne, est présent dans les milieux d'intérêt patrimonial tels que les pelouses et landes rases. La Decticelle des bruyères (*Metrioptera brachyptera*) (Fig.36) est une espèce peu commune, fréquentant les landes humides et les tourbières où elle se trouve dans les zones riches en bruyères. Vu la régression de ces habitats de prédilection, une attention particulière doit lui être portée. Le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*) et l'Ephippigère des vignes (*Ephippiger diurnus*) sont également des espèces indicatrices des milieux de landes peu communes dans les Côtes-d'Armor. Enfin, l'espèce à enjeu de conservation la plus emblématique est le Criquet des ajoncs (*Chorthippus armoricanus*). Ce taxon, récemment élevé au rang d'espèce (Defaut & Noguerales, 2019), se cantonne à l'Ouest de la France (et peut-être au Nord de l'Espagne) où la Normandie et la Bretagne en sont les bastions (Defaut, 2015). Cette espèce de lande accuse un déclin généralisé. Aucune mention récente du Criquet des ajoncs n'a été rapportée depuis 1997, ce qui n'augure rien de bon quant au maintien de l'espèce sur le site. Un inventaire plus poussé sur ce groupe, qui fait actuellement l'objet d'une évaluation des menaces qui pèsent sur lui, sera à réaliser sur l'ensemble du projet de RNR.



Figure 36 : Decticelle des bruyères

Tableau 10 : liste des orthoptères remarquables du projet de RNR

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière observation
<i>Chorthippus armoricanus</i> (Defaut, 2015)	Criquet des ajoncs	1997
<i>Ephippiger diurnus</i> (Dufour, 1841)	Ephippigère des vignes	2024
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun	2024
<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	Decticelle des bruyères	2024
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	Criquet de la Palène	2024

### Les coléoptères

Dans ce très grand groupe, seules les coccinelles ont fait l'objet d'un inventaire ciblé. Cet exercice a été mené dans le cadre d'une dynamique d'atlas dans les Côtes-d'Armor. 19 des 50 espèces du département ont ainsi été recensées, principalement dans les Landes des La Poterie. Parmi les autres informations ponctuelles relevées dans l'emprise du périmètre scientifique, un Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été observé en 2013 au lieu-dit l'Ecobue à l'Est du site. Cette espèce est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et est considérée comme quasi-menacée en Europe. Des investigations seront à mener globalement sur ce groupe, mais la recherche du Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) est une priorité. L'espèce n'est actuellement pas connue du secteur, mais elle a récemment été découverte à Bréhand, commune située au Sud de Lamballe-Armor, étendant fortement l'aire de répartition potentielle de l'espèce à l'Ouest. Les indices de présence de cette espèce protégée à l'échelle nationale, inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore et dont les populations sont considérées comme quasi-menacées à l'échelle européenne, seront à rechercher au niveau des vieux arbres à cavités.

## 5. Données socio-économiques

Depuis l'abandon des usages traditionnels sur le cœur de la lande, les activités anthropiques sur et autour du site des landes et bocage de La Poterie ont largement évolué. Qu'il s'agisse de loisir ou d'activités professionnelles, des interactions existent avec ce patrimoine naturel et culturel qu'il convient de souligner (Fig.37). Une partie de ces activités socio-professionnelles ont été abordées lors du groupe de travail n°2 « périmètre, usage, atteintes et menaces » du 19 février 2024. L'objectif de cet échange, ayant réuni 16 participants en dehors des animateurs, était d'identifier et de décrire les usages et pratiques s'appliquant sur le site, leur périodicité et leur intensité, puis analyser les interactions entre les activités et les richesses du site.

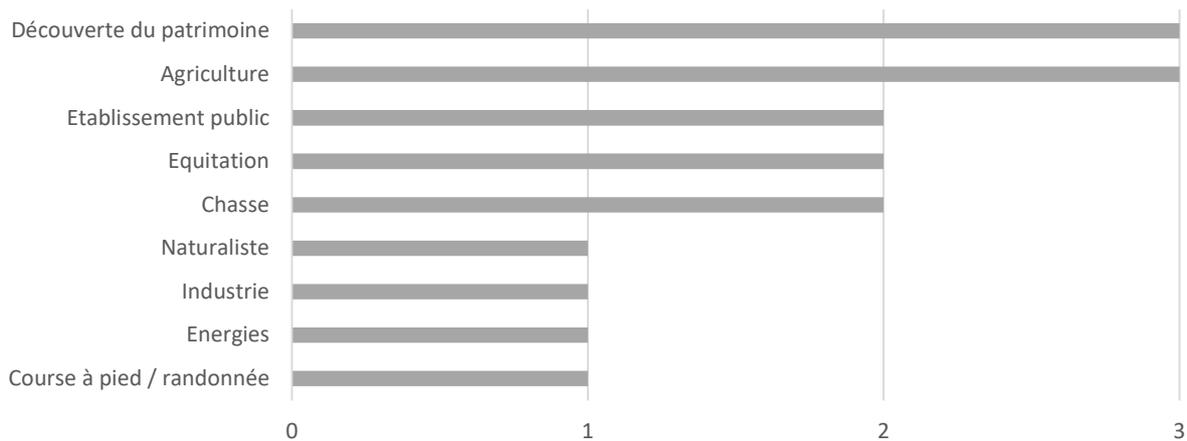


Figure 37 : Profil des participants au groupe de travail "Périmètre, usages, atteintes et menaces".

Ces données sont venues amender les connaissances autour des usages socio-professionnels.

### Activités professionnelles

#### Agriculture

Très présente sur le territoire de Lamballe-Armor, l'agriculture prend majoritairement une forme conventionnelle avec de nombreux élevages hors sol, associés aux monocultures gourmandes en engrais et en produits phytosanitaires. Tout autour du périmètre proposé on retrouve des cultures de maïs et d'autres céréales, exploitées par une trentaine d'agriculteurs. Les prairies sont également bien représentées dans le périmètre scientifique. Dans une très large majorité identifiée comme permanente, elles sont cependant pour beaucoup intégrées à des plans d'épandage et/ou sursemées. Ce type d'agriculture conventionnelle n'est pas en adéquation avec les objectifs de la réserve naturelle visant notamment à préserver les milieux oligotrophes du secteur. Néanmoins, LTM réalise un travail d'accompagnement des agriculteurs pour tendre vers des pratiques plus favorables à la biodiversité (mises en place de Mesures agro-environnementales et climatiques ; plantation de haies bocagères via le programme Breizh Bocage)

Certains secteurs, au nord et à l'est du périmètre scientifique, sont plus favorables aux prairies, avec davantage de pâtures et prairies de fauche intégrées dans des modèles biologiques et/ou herbagers. Il s'agit d'élevages bovins laitiers, vaches allaitantes et moutons principalement. Cette présence d'un bocage préservé et de prairies naturelles a par ailleurs entraîné l'évolution du périmètre scientifique, pour intégrer ces secteurs au projet. Certaines de ces prairies naturelles font partie des parcelles

proposées au classement. Elles présentent un réel intérêt écologique et pourront faire l'objet d'études naturalistes.

### *Sylviculture*

La plupart des boisements concernés par le projet sont des petites parcelles de bois mixtes, feuillus et résineux. La surface boisée représente près de 370 ha sur le périmètre scientifique et 102 ha proposés au classement (CGTV). Ces boisements appartiennent souvent à des petits propriétaires en indivisions et restent inexploitées, hormis pour un usage familial et occasionnel. Ce n'est pas le cas des peupleraies qui sont habituellement coupées arrivées à maturité puis replantées.

Deux groupements forestiers situés sur le périmètre étudié développent notamment des résineux.

### *Energie éolienne*

Six éoliennes se situent sur le périmètre étudié, implantées en 2010 et 2019 et exploitées par deux entreprises. Les deux éoliennes implantées en 2019 sont bridées certaines nuits entre mai et août (30 minutes avant le coucher du soleil et 2/3h après le lever) afin de limiter leur impact sur les chiroptères.

### *Industrie*

L'usine de la coopérative du Gouessant (Fig.38) est située le long du périmètre scientifique et certains terrains sont inclus, y compris la cantine et une ancienne retenue incendie. 150 salariés travaillent sur ce site toute l'année, qui produit principalement des aliments pour poissons. Certains profitent de leur pause pour aller courir dans les landes, mais une méconnaissance globale du contexte du site a été ressentie. En 2024, sept visites des landes ont été organisées par Lamballe Terre & Mer, sensibilisant environ 70 salariés de la coopérative.



Figure 38 : usine du Gouessant

Les voies de transports sont centrales pour l'usine, qui est desservie à la fois par la voie ferrée et le réseau routier.

### *Karting*

Une piste de karting et parc de jeux de plein air se situe à proximité directe du périmètre proposé au classement. Elle est attenante à l'espace naturel sensible dans le secteur du Bois Rimo.

### *Production d'eau potable*

Un nouveau captage d'eau potable a été mis en service en 2025 au sud du périmètre, afin de soutenir les captages existants en cas de manque. Il est géré par le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP). Lamballe Terre & Mer participe à l'accompagnement des agriculteurs concernés par ce projet, qui impliquent des changements de pratiques. En effet, sur les périmètres rapprochés et très sensibles les cultures sont interdites (interdiction de retournement de sol, de fertilisation et de produits phytosanitaires).

## **Activités de loisir**

### *Chasse*

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du périmètre considéré, avec trois sociétés de chasse communale et trois sociétés de chasse privées. Les modes de chasse principaux sont les battues au grand gibier et la chasse à la Bécasse. La chasse au gibier d'eau est pratiquée de manière modérée à la Mare à la Cane sur le site Natura 2000, baillé à l'association de chasse communale de La Poterie

Trégomar. La Mare à la Cane est la seule mare non issue de l'activité potière sur la lande des Houssa. Au contraire, elle a été créée dans les années 70 afin d'attirer le gibier d'eau. Elle représente environ 0,7 ha. Entre 5 et 6 chasseurs réguliers fréquentent ce secteur, deux à trois fois par semaine maximum.

Les 43 adhérents, en grande partie riverains, sont les plus concernés par le projet en termes de périmètre classé. Leurs principaux jours de chasse sont le jeudi et le week-end.

#### *Pêche*

La pêche est marginale sur le secteur étudié. Elle est pratiquée au ruisseau du Reuss, au nord du périmètre, mais celui-ci n'est pas inclus dans les parcelles proposées au classement. De rares pêcheurs viennent également à la Mare à la Cane afin de pêcher des appâts.

#### *Randonnée, balade pédestre, course à pied*

Le site Natura 2000, attractif pour son sentier de découverte (2005) (Fig.39), mais également les chemins aux alentours sont fréquentés pour les loisirs de plein-air toute l'année, avec une fréquentation plus importante à la belle saison. Sur le site Natura 2000, des aménagements permettent la découverte du public : platelages, bornes d'information, rares monofils. La route des landes, anciennement Route départementale 28, est un nouveau tronçon de promenade apprécié par les marcheurs depuis sa fermeture aux véhicules en 2021.



Figure 39 : Sentier découverte "Au pays des mille mares"

Des randonnées en groupe sont organisées par l'association locale Jogging Rando pays de Lamballe avec deux fois par semaine une trentaine de pratiquants de marche nordique. Cette association organise par ailleurs une fois par an (mi-juillet) la Randonnée de l'espoir, avec quatre circuits partant du plan d'eau de la Ville Gaudu. Cet évènement attire jusqu'à 2200 marcheurs et certains circuits passent par le site Natura 2000.

Le site fait partie de circuits de randonnée officiels comme « au temps des potiers », une boucle de 10 km et le « Mon Tro Breizh » circuit d'échelle régionale.

Des coureurs sont régulièrement observés sur les sentiers tout au long de l'année, riverains ou salariés de la coopérative du Gouessant.

La promenade des chiens doit se faire obligatoirement en laisse et sous le contrôle de leur maître, cependant, malgré les panneaux de signalétique, cette réglementation est peu respectée.

#### *Randonnée et balade équestre*

La proximité du centre équestre de La Poterie entraîne la présence régulière de cavaliers. Des balades sont organisées une à deux fois par semaine principalement de mai à novembre. Des cavaliers indépendants s'y promènent également, et l'Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes-d'Armor organise une randonnée dont le tracé longe le site Natura 2000 sans passer dans la lande. Le nombre de participants s'est réduit à une dizaine depuis quelques années. Ce tracé est recensé parmi les chemins équestres des Côtes-d'Armor pour les cavaliers individuels.

L'hiver, le sentier de découverte de la lande peut se trouver dégradé par le passage de chevaux en raison de l'engorgement du sol.

### *Randonnée VTT et VTC*

Le site se situe sur le circuit de VTT communal. Certains VTT empruntent le sentier de découverte, néanmoins l'hivers cela peut dégrader les chemins très argileux.

### *Vélos de route*

Les routes alentours, notamment la Route des landes (tronçon d'ancienne RD28 fermée aux véhicules), sont régulièrement empruntées par des cyclistes de route. Plus de 16700 passages de vélos ont été comptés sur cette voie en 2024.

### *Quad et moto*

Interdits sur la plupart des chemins concernés par le projet, des abus sont parfois recensés.

### *Photographie*

Sur le site Natura 2000, on peut noter la présence occasionnelle de photographes naturalistes.

## **Activités scientifiques, de sensibilisation et de gestion**

### *Education à la nature :*

Des visites sont organisées tous les ans par Lamballe Terre & Mer et le M usée de La Poterie à destination du grand public ou à la demande de groupes spécifiques (Fig40). Des animations scolaires sur le thème des amphibiens sont proposées aux écoles (en moyenne 6 par an). Celles-ci sont de plus en plus fréquemment déclinées à destination des centres de loisirs, bibliothèques, etc.

Des sorties peuvent également être organisées par des associations comme VivArmor Nature.



Figure 40 : visite guidée des Landes de la Poterie

### *Découverte du patrimoine culturel :*

L'Atelier Terre de La Marouette, situé dans le bourg de La Poterie, enseigne la confection de poteries et anime de nombreux ateliers à destination d'un public large, dans leur local ou dans des écoles. Le Musée de La Poterie, géré par l'association La Poterie, Nature et Patrimoine, ouvre ses portes à la demande et lors d'évènements programmés afin de faire découvrir l'histoire et le savoir-faire des potiers.

Ces deux structures participent activement à des visites conjointes avec Lamballe Terre & Mer, afin de faire comprendre aux visiteurs et aux scolaires le lien entre l'histoire et le patrimoine naturel.

### *Etudes naturalistes :*

Le service environnement de Lamballe Terre & Mer et des associations de protection de la nature réalisent des prospections dans le cadre du Document d'objectifs du site Natura 2000 et du plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Certains suivis sont récurrents, d'autres inventaires sont ponctuels selon le besoin de connaissances. Ces études peuvent bénéficier non seulement à la gestion du site, mais également à l'amélioration des connaissances au niveau des réseaux nationaux.

Des bénévoles participent régulièrement à ces études.

### *Travaux de gestion :*

Tout comme les études naturalistes, des travaux de gestion sont prévus dans les différents documents cadres afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation du site. Dans ce cadre, des chantiers de génie écologique ont lieu chaque année, à l'aide des services, de bénévoles et d'élèves du lycée de la Ville Davy. Occasionnellement, l'intervention de prestataires peut être nécessaire.

## 6. Pressions et menaces

Compte-tenu du contexte dans lequel il s'intègre, le patrimoine naturel du site est soumis à un certain nombre de pressions et menaces d'origine anthropique.

### 6.1. Pertes et dégradation des milieux oligotrophes

Les milieux de landes et autres reliquats de prairies maigres appartenaient à un massif bien plus vaste qui s'étendait de la lande des Houssa à l'actuelle forêt de Saint-Aubin où des taches de landes sont encore visible. L'agriculture a, de longue date, transformé profondément la physionomie du secteur. Jusque dans les années 60, le paysage était constitué d'une mosaïque de petites parcelles, occupées par des prairies, des petites cultures ainsi que des vergers à mesure que l'on se rapproche des hameaux, dans laquelle s'intercalait des landes. Les haies bocagères, qui délimitaient les parcelles, étaient omniprésentes et participaient à la structuration du territoire. C'est surtout l'évolution des pratiques après-guerre qui a modifié la composition et la nature de ce paysage. Les prairies oligotrophes ont quasiment disparu. Les plans d'épandage accompagnant les élevages hors sol se sont généralisés, participant à l'eutrophisation des sols. Le bocage, même s'il demeure relativement dense pour la Bretagne actuellement, s'est considérablement réduit.

De plus, l'abandon du pâturage dans les landes et de l'exploitation de la végétation landicole pour l'élevage ou pour alimenter les fours à pots, conduit à la fermeture de ces milieux. En fonction de la nature des sols, cette dynamique naturelle est plus ou moins lente, mais sans intervention, elle est inéluctable. Cette évolution, même si elle n'est pas souhaitée compte-tenu de la rareté des landes, peut cependant conduire à des groupements forestiers d'intérêts.

Bien plus impactant sont les plantations de pins qui ont été réalisées dans les années 80-90 (Fig.41). Ces plantations contribuent à dégrader ces milieux à plus d'un titre. Au-delà de l'impact évident sur l'ouverture du milieu, elles participent à l'acidification des sols. Les résineux occupent environ 59 ha sur le périmètre scientifique et 30 ha dans le périmètre proposé au classement.



Figure 41 : enrésinement au niveau du Bois Rimo

De manière plus modérée, les déjections animales contribuent à enrichir les milieux naturels. En effet, les déjections canines par exemple peuvent avoir un impact non-négligeable sur le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité (De Frenne *et al.*, 2021). De fait, le ramassage de ces déjections par les propriétaires devra être encouragé.

### 6.2. Comblement des mares

Même si la dynamique semble lente dans la lande des Houssa, sans intervention humaine, les mares se combleront naturellement, sous l'effet de plusieurs facteurs. D'une part, les saules, arbres pionniers des milieux humides, pompent l'eau des mares et accélèrent leur assèchement. Dans le passé, les locaux pratiquaient « l'affouage », prélevant les jeunes arbres sur la lande pour s'en servir comme bois de chauffe. De nos jours, cette pratique n'existe plus, mais est une piste à envisager dans le cadre de la gestion de la RNR.

D'autre part, les apports en matière organique qu'ils soient liés à la chute des feuilles d'arbres ou intrinsèques au développement de la végétation aquatique, participent également au comblement des mares. A terme, la profondeur et la surface de la mare s'en trouve réduite, ainsi que sa qualité

éventuelle. L'ombrage induit par les houppiers peut également modifier le potentiel d'accueil de la mare pour certaines espèces.

En l'absence de suivi et d'entretien des mares, il existe un risque de diminution et de dégradation de ce réseau exceptionnel et donc de la richesse du peuplement d'amphibiens qui en dépend.

### 6.3. Fragmentation des habitats

Le sujet de la fragmentation des habitats a été largement mis en lumière sur le site au travers du travail engagé sur l'ancienne route bordant les Landes de La Poterie. Sa fermeture a été une mesure phare pour répondre à cette pression. Cependant, au-delà de la réduction nette des milieux de vie des espèces liée à leur destruction, la dégradation des habitats contribue à isoler les populations. La détérioration de la qualité des haies à cause de mauvaises techniques de gestion, l'eutrophisation des prairies permanentes, l'enrésinement, sont autant d'exemples de frein aux déplacements de certaines espèces. La présence de grandes parcelles cultivées dépourvues de talus ou de haies peut également constituer une véritable barrière pour des espèces à faible capacité de dispersion et/ou sténopole.

Les populations évoluant dans des « îlots » vont se trouver de plus en plus exposées au déclin à mesure que la matrice paysagère dans laquelle ils se situent se dégrade vis-à-vis de leurs exigences en matière de déplacements. Les espèces spécialistes sont en première ligne face à ce phénomène.

### 6.4. Espèces exotiques envahissantes

Cinq plantes vasculaires exotiques envahissantes avérées (Burguin, 2024) ont été identifiées dans le périmètre scientifique :

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) colonise en premier lieu les zones alluviales et humides mais également dans les milieux perturbés et dégradés en condition plus sèche (talus, bords de routes, terrains abandonnés, etc.). Cette espèce est très productive et son expansion peut menacer des espèces à valeur patrimoniale liées aux zones humides. Les bords de route constituent des foyers de contaminations potentielles pour les autres habitats. Dans le périmètre de classement, elle a été identifiée sur l'ancienne décharge. L'enjeu est au minima de contenir l'espèce sur cet espace très dégradé, qui présente aujourd'hui des habitats de fourrés intéressants pour des espèces patrimoniales.

Le **Laurier palme** (*Prunus laurocerasus*) a largement été utilisé sur le territoire comme haies par les particuliers. Sans taille régulière, cette espèce se propage rapidement par la dissémination de ces graines par les oiseaux. Elle peut localement envahir les sous-bois entraînant une réduction de lumière pour les espèces herbacées indigènes. Le Laurier palme entre aussi en concurrence avec les autres espèces par la sécrétion d'acide cyanhydrique qui empêche le développement de la flore. Le développement de jeunes individus peut être très dense empêchant la régénération naturelle des habitats forestiers. Sur le site Natura 2000, tout un secteur a été débarrassé du Laurier palme en 2023, et les repousses sont arrachées régulièrement. Néanmoins une surveillance est nécessaire et d'autres zones de sous-bois pourraient être identifiées lors d'un inventaire plus fin.

L'**Herbe de la pampa** (*Cortaderia selloana*) est une espèce à croissance rapide très compétitive. Elle utilise une grande quantité de ressources nutritives au détriment des espèces indigènes. Son installation conduit souvent à une modification de la structure et de la composition de la végétation. Actuellement, les individus ont surtout été repérés dans des jardins.

L'**Erable sycomore** (*Acer pseudoplatanus*), originaire d'Europe de l'Est, est peu exigeant et s'adapte aisément à la plupart des conditions, y compris les sols pauvres et légèrement ombragés, à l'exception des sols humides. Cet arbre pionnier se développe rapidement et inhibe la croissance des plantes voisines, ce qui le rend compétitif. Il est passé du statut d'invasive potentielle à avérée lors de la mise à jour de 2024.

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) peut former très rapidement des peuplements denses. Cette espèce produit une litière très riche en azote enrichissant le milieu et contribuant à l'installation d'espèces nitrophiles. Elle représente une menace sur les espèces et habitats pionniers ou herbacés de sols pauvres. Elle impact également le cortège d'espèces de milieux rivulaires.

Une autre espèce, très présente sur le site, a été ajoutée à la liste des espèces exotiques envahissantes potentielles lors du travail de mise à jour en 2024. Il s'agit du **Pin maritime** (*Pinus pinaster*), une espèce peu exigeante, donc très prisée pour les plantations. A proximité de celles-ci, le Pin maritime a tendance à se ressemer activement et peu de fait, envahir les milieux naturels adjacents, notamment les landes (Burguin, 2024).

Le Conservatoire national botanique de Brest identifie également des espèces à surveiller, rencontrées dans le périmètre scientifique, incluant l'Agave d'Amérique (*Agave americana*), et le genre *Symphotrichum* (asters américains). Ce dernier fait l'objet de campagnes d'arrachage avec des bénévoles et des lycéens de la Ville Davy depuis 2020 le long de la Route des Landes.

Deux espèces animales exotiques envahissantes sont également connus sur le site : l'**Écrevisse américaine** (*Faxonius limosus*) et le **Ragondin** (*Myocastor coypus*).

La première observation d'Écrevisse américaine a eu lieu en 2008 dans la mare à la Cane. Une étude en 2018 montre que deux mares sont occupées dans les landes de La Poterie. La présence de cette espèce peut créer plusieurs types d'impact dans un espace naturel : prédation d'espèces d'intérêt patrimonial, dégradation des milieux, etc. La confirmation d'une incidence négative de cette espèce nécessiterait des études précises.

Le **Ragondin** est quant à lui fréquemment signalé. Il reste aujourd'hui ponctuellement observé, sans que sa présence soit importante. Il a été noté dans sept mares durant l'étude de 2018. Pour l'instant, il n'occasionne pas de dégâts majeurs sur les habitats ou sur les espèces d'intérêt communautaire / patrimonial des landes de La Poterie.

**L'impact de ces espèces reste encore largement sous-évalué sur le site.** Quelques observations ont été faites mais il reste encore beaucoup d'interrogations sur ces espèces et les pressions qu'elles sont susceptibles d'avoir sur les milieux naturels. Le classement en RNR permettrait d'évaluer de ces pressions et de proposer une gestion adaptée et cohérente sur le secteur considéré.

Une surveillance accrue est nécessaire afin de contrôler l'arrivée de potentielles nouvelles espèces exotiques, en particulier à proximité des zones urbanisées d'où elles peuvent s'échapper. Les dépôts de déchets verts, qui augmentent les risques d'installation d'espèces exotiques, sont notamment une problématique récurrente, qui met en lumière un enjeu de communication et de sensibilisation des riverains.

### 6.5. Dérangement et destruction involontaires d'espèces

L'attractivité du site et notamment des landes de La Poterie est notable. Cette attractivité se reflète dans la diversité des activités qui y sont pratiquées (cf. 6. Données socio-économiques). Toutes n'ont pas le même impact en matière de dérangement. Seules les landes de La Poterie bénéficient d'un APPB qui règlemente les pratiques les plus dérangement pour la faune. Elles constituent le secteur le plus fréquenté du projet de Réserve naturelle. C'est également là que l'on trouve la majorité des forts enjeux faunistiques et floristiques. Or, la lande est particulièrement impactée par le piétinement de sa végétation et des espèces animales sensibles peuvent être dérangées par la présence de l'Homme. Néanmoins, la végétation piquante incite les promeneurs à rester sur les sentiers prévus à cet effet. Les chiens non tenus en laisse peuvent en revanche constituer une menace, dérangeant l'avifaune et les reptiles, se baignant dans les mares, ce qui peut détruire les herbiers dans lesquels pondent les amphibiens, etc. Les activités de plein air sont de plus en plus prisées, notamment depuis le COVID-19. La fréquentation et les évolutions de pratiques sont donc à surveiller.

Depuis février 2024, un suivi de la fréquentation de la lande des Houssa est réalisé grâce à la pose d'éco-compteurs.

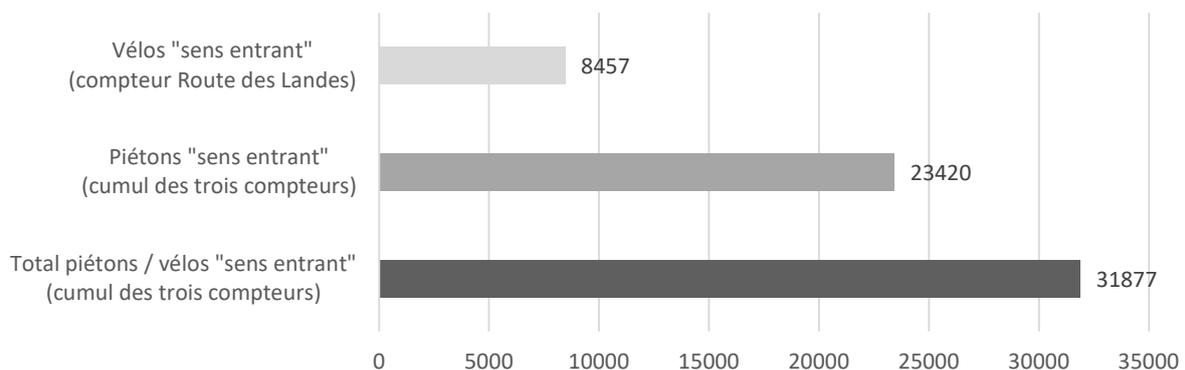


Figure 42 : total de fréquentation des personnes sur les 3 éco-compteurs sur une année

De même, la chasse, avec les coups de fusil représente une source de dérangement. Les chasseurs comme les photographes naturalistes prennent parfois la liberté de sortir des chemins, ce qui implique du piétinement et du dérangement.

L'arrivée d'autres sources de dérangement, aujourd'hui non identifiées sur le site, sont à surveiller. Les vols de drones et d'aéromodèles notamment, sont des activités de plus en plus fréquentes sur les sites naturels et très dérangement pour certains taxons, notamment les oiseaux. La sensibilisation autour de ces pratiques est essentielle.

## 6.6. Dépôts de déchets

Des dépôts sauvages de déchets ont été relevés par endroit. De plus, le périmètre du projet de RNR inclus une ancienne décharge de Lamballe-Armor. Dans les années 70, les dépôts de ce type étaient courants (Fig.42). S'inquiétant de l'avenir du site, des citoyens ont créé l'association GEPL (Groupement d'Etude et de Protection des Landes de La Poterie). Ce nom a été choisi pour faire le lien avec VivArmor Nature, qui s'appelait de le GEPN (Groupe d'Etude et de Protection de la Nature) qui a donné l'impulsion pour la création de l'association locale. Le site a été comme souvent remblayé. Depuis, la nature a repris c'est droit et des espèces d'intérêt patrimoniale comme la Vipère péliade s'y sont installées. Ce dossier devra être suivi dans le cadre du projet de RNR.



Figure 43 : coupure de presse (20 mai 1976)

## 6.7. Changement climatique

Dans le contexte d'évolution du climat actuel, certains impacts, bien qu'encore non évalués de manière scientifique localement, peuvent être pressentis. Des périodes de sécheresse plus longues provoquant la baisse des niveaux d'eau risquent de mettre en péril les espèces dépendantes des milieux humides ou effectuant au moins une partie de leur cycle dans les mares telles que les amphibiens ou les odonates. Il en va de même pour certaines plantes de zones humides ou aquatiques, qui pourraient être fragilisées si cette ressource venait à manquer (<https://www.eaufrance.fr/les-impacts-du-changement-climatique-sur-leau>).

Les épisodes de débourrement précoce des arbres en raison de températures hivernales douces augmentent leurs risques de perte d'énergie en cas de gel. Les fluctuations météorologiques, plus instables que par le passé, fragilisent ainsi les plantes. Des espèces septentrionales comme la Vipère péliade ont besoin d'un climat plutôt frais, et leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques est incertaine, particulièrement du fait de la fragilité des populations (Turner & Maclean, 2022). De manière plus globale, le changement climatique impacte des processus écologiques fondamentaux comme la pollinisation (Potts *et al.* 2016).

D'autres impacts liés au dérèglement climatique pourraient émerger et sont à surveiller, sur le terrain comme dans les publications scientifiques. Le réseau des espaces naturels est un atout pour appréhender ce sujet collectivement. Des suivis et études pourront être mises en place pour tenter de comprendre la réponse du site vis-à-vis des dérèglements en cours (mesure des niveaux des mares, qualité de l'eau des mares, évolution des habitats, espèces rencontrées, etc.).

Il convient de tout faire pour permettre à la nature de s'adapter aux bouleversements climatiques auxquels elle va devoir faire face. La réduction des pressions et des menaces est primordiale pour y arriver.

## 7. Orientations de gestion

### 7.1. Enjeux identifiés, objectifs à long terme et facteurs de réussite

Quatre enjeux ont pu être identifiés lors du premier groupe de travail de la démarche de préfiguration grâce au travail des experts, scientifiques et naturalistes, mobilisés pour l'occasion. Ces quatre enjeux ont été déclinés en sept objectifs à long terme (OLT) qui seront le socle du plan de gestion du projet de RNR (Tab 11).

Tableau 11 : enjeux identifiés pour le projet de RNR et orientation de gestion

Enjeu	Objectif à long terme	Facteurs clés de réussite
<b>Les landes et les milieux oligotrophes</b>	OLT 1 : Assurer la conservation de la dynamique des habitats de landes et des milieux oligotrophes	Connaissance
	OLT 2 : Restaurer les landes potentielles / dégradées	Connaissance / sensibilisation
<b>Le réseau de mares</b>	OLT3 : Renforcer le réseau de mares	Connaissance des populations d'amphibiens et de leurs déplacements
<b>Le bon fonctionnement de la mosaïque bocagère (prairie, bosquets, haie) et des petits boisements</b>	OLT 4 : Maintenir les fonctions et la diversité des milieux bocagers	Connaissance / ancrage territorial
	OLT 5 : Maintenir les différents états dynamiques au sein des écosystèmes humides	Connaissance / ancrage territorial
<b>L'activité des Potiers, un héritage naturel et culturel</b>	OLT 6 : Valoriser le patrimoine local	Connaissance (caractérisation géologique et pédologique) / sensibilisation
	OLT 7 : Renforcer l'appropriation du patrimoine	Ancrage territorial

Pour mener à bien ces objectifs, trois facteurs de réussite ont été identifiés. Ils représentent les éléments indispensables à mobiliser pour atteindre les objectifs et sont applicables à chacun des OLT, avec plus ou moins d'importance :

#### *Connaissance*

Le bon niveau de connaissance est requis pour répondre aux quatre objectifs à long terme pressentis. En effet, le diagnostic de l'état, l'identification des besoins en connaissances et leur acquisition est un prérequis avant toute action opérationnelle. Les suivis post-opérations sont également impératifs pour évaluer les actions et les ajuster.

La production de connaissances et leur partage au sein du réseau des espaces naturels permet des progrès globaux pour toute la communauté. Ces connaissances peuvent être très diversifiées : volet naturaliste (stations, états des populations, déplacements, etc.), géologique, hydrologique, topographique, pédologique. Elles concernent également le volet historique et culturel.

Actuellement, la lande des Houssas concentre la plupart des informations, aussi le développement des recherches au-delà sera enrichissant.

#### *Sensibilisation*

La sensibilisation et l'éducation sont des éléments primordiaux pour assurer le respect des milieux et des espèces. En effet, sur les sites naturels, nombres de comportements dommageables sont liés à une

méconnaissance générale de leur sensibilité et des bons gestes. En informant sur les enjeux et en augmentant le niveau de connaissance des usagers et propriétaires, ceux-ci seront plus à même d'adopter des comportements adaptés de manière volontaire. Ils pourront eux-mêmes les transmettre à leur entourage, à condition qu'ils en soient convaincus.

Cette sensibilisation passe par des visites de site et des animations thématiques, à destination des petits et grands. Il en existe déjà mais le programme pourra être étoffé avec le classement en Réserve naturelle. Par ailleurs, les échanges individuels avec les propriétaires et les usagers sur le terrain, organisés ou rencontrés de manière opportuniste, sont de bons moyens de faire passer des messages.

Si ces actions sont portées en priorité par les agents de la future Réserve naturelle, la mobilisation de bénévoles « ambassadeurs » peut constituer un système judicieux pour multiplier les échanges avec les usagers sur le terrain. Ce procédé est notamment développé dans la Réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc.

Faire appel à des bénévoles pour participer à des actions de gestion ou des études scientifiques est également un bon moyen de les sensibiliser sur un sujet thématique (espèces exotiques envahissantes, dynamique des milieux et des populations, réseaux écologiques, etc.), en les rendant acteurs de la préservation du site.

#### *Ancrage territorial*

L'histoire potière du site a marqué le territoire et fait partie intégrante de l'histoire du secteur. Cette activité a largement laissé sa marque sur le secteur en façonnant les landes jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle. Connues depuis les années 60 par les naturalistes du secteur, elles ont été classées en APPB sous l'impulsion du Maire de La Poterie qui souhaitait conserver ce lieu d'histoire.

La mise en place d'animations dans le cadre de Natura 2000 a confirmé cet intérêt auprès du grand public avec une bonne participation aux différents événements organisés sur le site. L'événement marquant dans la reconnaissance du site a été la mise en place et le suivi du crapaudrome le long de la route départementale 28. Cette action a mobilisé de nombreux bénévoles de manière très régulière. L'exposition médiatique du site dans la presse, et la participation aux conférences et aux réunions publiques, montre l'intérêt des riverains pour le site et les actions qui y sont menées.

Il est possible de faire un parallèle entre les Landes de La Poterie à Lamballe et la Réserve naturelle nationale du Pinail, dans la Vienne. En effet, elles partagent plusieurs caractéristiques aussi bien écologiques qu'historiques :

- ➔ Une origine anthropique modelant le paysage : Les deux sites ont été façonnés par l'activité humaine. À Lamballe, l'extraction d'argile par les potiers a créé un réseau de mares, tandis qu'au Pinail, l'exploitation des pierres meulières a donné naissance à environ 6 000 mares.
- ➔ Une richesse en biodiversité liée aux mares : Les mares issues de ces activités humaines ont favorisé le développement d'une biodiversité exceptionnelle. Les deux sites abritent une variété d'espèces animales et végétales, certaines rares ou menacées.

Cette histoire, qui donne naissance aujourd'hui à une nature exceptionnelle, semble très importante pour les habitants de La Poterie, qui en tirent un sentiment de fierté. La mettre en avant dans le projet est essentiel.

La gouvernance de la RNR se doit de tenir compte de la diversité d'acteurs du territoire. D'une part, la gestion à trois structures permet d'impliquer des personnes d'horizons divers dans ce projet. Lamballe-Armor, à l'échelle très locale, est un interlocuteur privilégié auprès des associations locales et des riverains ; Lamballe Terre & Mer, à l'échelle de son territoire, est pertinent pour élargir la

sensibilisation, échanger sur le volet agricole et les normes environnementales ; et enfin VivArmor Nature renforce le volet naturaliste et scientifique, notamment grâce à ses bénévoles et adhérents.

Par ailleurs, le comité consultatif de gestion a pour objectif d'assurer la représentation des acteurs concernés par la RNR dans ses orientations générales. D'autres instances d'échanges, tels que des groupes de travail thématiques, des rencontres bilatérales ou des réunions publiques pourront permettre la prise en compte des avis des usagers et acteurs locaux. Il est essentiel qu'ils se sentent concernés par le projet afin de s'y impliquer et de participer au bon fonctionnement de la RNR. Cette mobilisation ne se fera que si un sentiment d'appartenance est développé autour du projet, ancré dans son territoire.

Ces deux derniers facteurs clés de réussite (sensibilisation et ancrage territorial) doivent être associés à une communication adéquate, pour faire passer les informations de manière claire, concernant le site et ses actualités de manière transparente. En effet, la transparence renforce la confiance entre les acteurs locaux, élément indispensable pour renforcer leur attachement au site et à l'outil Réserve.

Une méthodologie d'évaluation du rôle et de la place des espaces naturels en relation avec les acteurs locaux a été conçue récemment par Réserves naturelles de France et la Ligue de protection des oiseaux. Ce Diagnostic d'ancrage territorial pourrait être pertinent à mettre en place à mi-classement, afin de mesurer et renforcer l'appropriation de la RNR par l'ensemble des acteurs.

## 7.2. Articulation avec les outils existants

L'existence du Docob du site Natura 2000 et du plan de gestion de l'Espace naturel sensible (deux espaces inclus dans le périmètre de la Réserve) pose la question de la complémentarité de ces outils. Le plan de gestion de la Réserve permettra de simplifier la prise en compte de la gestion en englobant ces espaces. Il reste à clarifier son lien avec le Docob. Il faudra en effet rester vigilant lors de la rédaction du plan de gestion pour garantir la compatibilité des actions entreprises dans les différents documents.

Un Comité consultatif de gestion sera organisé de façon conjointe à ces trois démarches, permettant de renforcer la complémentarité des outils.

Par ailleurs, ces outils de protection et de gestion d'espaces naturels s'ajoutent aux démarches d'atlas de la biodiversité intercommunale et de modélisation de la Trame verte et bleue sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. Ces éléments ont été utilisés pour les orientations du Plan local d'urbanisme, qui définit des règles d'aménagement et d'occupation des sols en fonction de zonages. Celui de Lamballe-Armor est en cours de révision, et le nouveau PLU devrait entrer en vigueur courant 2025. La partie du périmètre scientifique située sur son territoire a fait l'objet d'une vigilance particulière, en raison de sa sensibilité et de ses enjeux, notamment en matière de Trame verte et bleue. Ce secteur est en grande majorité classé en zone A (agricole) et zone N (naturelle et forestière). Les zones N sont identifiées comme des secteurs à protéger, avec une notion d'inconstructibilité, en raison « soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (articles R. 123-8 et R. 123-9 du code de l'urbanisme). De plus, sur le périmètre scientifique, le classement des boisements en espaces boisés classés a été réalisé au cas par cas, afin de prendre en compte les possibilités de restauration de milieux ouverts, en lien avec les enjeux de la future RNR.

### a) Document d'objectifs Natura 2000

Le Document d'objectifs du site Natura 2000 des Landes de La Poterie, datant de 2011, a été mis à jour en 2021. Son contenu est encadré par l'article R414-11 du Code de l'Environnement. Il comprend entre autres les objectifs de développement durable (ODD). Ceux-ci permettent d'assurer la conservation des espèces et des habitats naturels et, s'y il y a lieu, leur restauration, en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles et de défense qui s'y exercent, ainsi que les particularités locales.

Les ODD du site Natura 2000 sont des objectifs à long terme (OLT), et sont déclinés en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en actions hiérarchisées, suivant la méthodologie du cahier technique 88 (CT88) sur l'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels.

Le Docob des Landes de La Poterie les définit ainsi :

- A. Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces
  - Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces
  - Assurer une gestion visant à restaurer dans un bon état de conservation les habitats et les espèces
  
- B. Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site
  - Informer et sensibiliser le public
  - Veiller aux pratiques et au développement des nouvelles activités
  
- C. Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion
  - Animer et mettre en œuvre les mesures de gestion
  - Maintenir un bon niveau de connaissance naturaliste sur le site
  - Evaluer la mise en œuvre et l'évolution de l'état de conservation
  
- D. Mettre en œuvre la gouvernance du site
  - Coordonner l'animation du site Natura 2000 avec d'autres outils de protection réglementaire et foncière
  - Animer le site Natura 2000

Il convient de souligner que le site est classé « Zone spéciale de conservation », c'est pourquoi le Docob vise à protéger en priorité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, définis dans la Directive Habitats Faune Flore. En ce sens, certains enjeux et objectifs à long terme de la Réserve naturels seront donc différents, puisqu'ils ne sont pas nécessairement centrés autour de cette Directive et peuvent prendre en compte le patrimoine naturel et culturel de manière plus globale.

### b) Plan de gestion temporaire de l'Espace naturel sensible

Le plan de gestion temporaire de l'Espace naturel sensible, élaboré pour une durée de 5 ans en attendant le plan de gestion de la Réserve naturelle, vise en particulier à encadrer la gestion des parcelles non concernées par le site Natura 2000. Il expose des OLT et des objectifs opérationnels :

1. Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces
2. Développer le potentiel de naturalité et d'accueil de la biodiversité du site

3. Accueillir, communiquer et informer
4. Animer une démarche autour du patrimoine naturel et historique
5. Renforcer les connaissances écologiques pour assurer la conservation du site à long terme et évaluer les mesures de gestion
6. Animer et gérer le site

### c) L'articulation avec la RNR

Malgré des zonages non identiques et des enjeux pouvant différer légèrement, les objectifs des trois outils se rejoignent sur les principaux points. Ils sont néanmoins présentés de manière différente. Les aspects de connaissance, de sensibilisation et d'ancrage territorial sont en effet considérés comme des facteurs clés de réussite et non pas comme des objectifs en soi dans la proposition des orientations de gestion de la RNR.

Les différences notables concernent les enjeux liés au bocage et au patrimoine culturel relevés pour la Réserve naturelle, qui n'apparaissent pas dans les documents cadres ou représentants des enjeux moindres. En effet, les périmètres Natura 2000 et ENS n'englobent que très peu de bocage. Les milieux bocagers sont plus représentés dans le périmètre de la future RNR et ont d'ailleurs été identifiés dès le premier groupe de travail lors de la définition du périmètre scientifique. Les haies et prairies naturelles du secteur sont d'une qualité devenue rare sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, c'est pourquoi elles ressortent comme l'un des enjeux prioritaires de la RNR.

Concernant l'héritage des potiers, c'est un élément développé dans les deux documents de gestion existants, mais qu'il semble pertinent de mettre davantage en valeur dans le projet de RNR, notamment pour favoriser l'ancrage territorial et fédérer un maximum de personnes, y compris celles ayant une attirance supérieure pour l'histoire que pour la biodiversité.

Malgré ces différences, les objectifs des trois outils ne sont pas contradictoires. La gestion de toutes les parcelles bénéficiant d'un ou plusieurs outils devra être harmonisée.

*Correspondance entre les objectifs à long terme de la future RNR et ceux des documents existants*

Les OLT B, C et D du Docob et les OLT 3, 4, 5 et 6 du plan de gestion simplifié de l'Espace naturel sensible correspondent aux facteurs de réussite identifiés pour le plan de gestion de la future RNR.

Tableau 12 : Correspondance entre les objectifs à long terme de la future RNR et ceux des documents existants

Plan de gestion future RNR		Docob Natura 2000	Plan de gestion simplifié ENS
Enjeu	Objectif à long terme	Objectifs à long terme	Objectifs à long terme
Les landes et les milieux oligotrophes	OLT 1 : Assurer la conservation de la dynamique des habitats de landes et des milieux oligotrophes	<b>A. Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces</b>  <i>B. Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site</i>  <i>C. Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion</i>  <i>D. Mettre en œuvre la gouvernance du site</i>	<b>1. Maintenir ou restaurer dans un bon état de conservation les habitats naturels et les habitats d'espèces</b>  <b>2. Développer le potentiel de naturalité et d'accueil de la biodiversité du site</b>  <i>3. Accueillir, communiquer et informer</i>  <i>4. Animer une démarche autour du patrimoine naturel et historique</i>  <i>5. Renforcer les connaissances écologiques pour assurer la conservation du site à long terme et évaluer les mesures de gestion</i>  <i>6. Animer et gérer le site</i>
	OLT 2 : Restaurer les landes potentielles / dégradées		
Le réseau de mares	OLT3 : Renforcer le réseau de mares		
Le bon fonctionnement de la mosaïque bocagère (prairie, bosquets, haie) et des petits boisements	OLT 4 : Maintenir les fonctions et la diversité des milieux bocagers		
	OLT 5 : Maintenir les différents états dynamiques au sein des écosystèmes humides		
L'activité des Potiers, un héritage naturel et culturel	OLT 6 : Valoriser le patrimoine local	<i>B. Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site</i>  <i>D. Mettre en œuvre la gouvernance du site</i>	<i>3. Accueillir, communiquer et informer</i>  <i>4. Animer une démarche autour du patrimoine naturel et historique</i>  <i>6. Animer et gérer le site</i>
	OLT 7 : Renforcer l'appropriation du patrimoine		

Tableau 13 : Correspondance entre les facteurs de réussite de la future RNR et les OLT des documents existants

<b>Plan de gestion de la future RNR</b>	<b>Docob Natura 2000</b>	<b>Plan de gestion simplifié ENS</b>
<b>Facteurs clés de réussite</b>	<b>Objectifs à long terme</b>	<b>Objectifs à long terme</b>
<b>Connaissance</b>	C. Mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures de gestion	5. Renforcer les connaissances écologiques pour assurer la conservation du site à long terme et évaluer les mesures de gestion
<b>Sensibilisation</b>	B. Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site	3. Accueillir, communiquer et informer 4. Animer une démarche autour du patrimoine naturel et historique
<b>Ancrage territorial</b>	B. Informer et sensibiliser le public à la richesse et à la préservation du site  D. Mettre en œuvre la gouvernance du site	3. Accueillir, communiquer et informer 4. Animer une démarche autour du patrimoine naturel et historique  6. Animer et gérer le site

## 8. Bibliographie

- BirdLife International, 2021. European Red List of birds. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 71p.
- Boissinot A., 2009. Influence de la structure du biotope de reproduction et de l'agencement du paysage, sur le peuplement d'amphibiens d'une région bocagère de l'ouest de la France. Mémoire pour l'obtention du diplôme de l'École pratique des hautes études. 249 pages.
- Buord M., 2017. Belle Dame, Vanesse des Chardons *In* Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 254-257
- Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., 2017. Méthodologie et résultats *In* Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 57-87
- Burguin E., 2024 - Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes en Bretagne. Mise à jour 2024. DREAL Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 33 p. + 4 annexes.
- Castanet J., 2009. A propos du mot « reptile » ... Bulletin de la Société Herpétologique de France. **130-131** : 117.
- CBNB, 2024. Prairies naturelles de Bretagne. Conservatoire botanique national de Brest, 10p.
- Cheveau J., 2017. Thécla de l'Yeuse *In* Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 164-165
- Colasse V., 2024. Synthèse des enjeux de conservation liés à la flore et aux habitats (semi-)naturels. Contribution à la démarche de préfiguration de la Réserve naturelle régionale des landes de La Poterie (22 ). Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 6 p.
- Collectif, 2015a. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Reptiles & Batraciens de Bretagne. 2p.
- Collectif, 2015b. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Mammifères de Bretagne. 2p.
- Collectif, 2018. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Rhopalocères de Bretagne. 4p.
- Collectif, 2019. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Odonates de Bretagne.
- Coray Y., 2015. Cartographie des habitats naturels terrestres et des espèces végétales remarquables. CERESA. 88P + annexes
- Daire M.-Y., Quesnel L., 2008. « Des Gaulois sur l'île Guennoc (Landéda, Finistère) ». *Revue archéologique de l'Ouest*, **25**, 93-137
- David J., 2020. Listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en Bretagne : les Odonates. Rapport réalisé par Bretagne Vivante dans le cadre de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne (2016-2020), porté par le GRETIA, Bretagne-Vivante et Vivarmor-Nature, pour l'Europe (FEDER), la Région Bretagne (contrat-nature) et la DREAL Bretagne : 14 p. + annexes.

- David J., 2024. L'IPAMOB : Indicateur des Papillons des Milieux Ouverts de Bretagne. Forum du réseau des gestionnaires d'espace naturel breton, janvier 2024. 22p
- David J., Jouannic J., Guilloton J.-A., Piney B., 2023. Quelle libellule dans le territoire ? In David J., Guilloton J.-A., Jouannic J., Pasco P.-Y., Piney B., Wiza S., Pfaff E., 2023. Atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée. Locus pocus, Châteaulin, 74-81
- Defaut B., Noguerales V., 2019. Révision taxonomique de la super-espèce *Gomphocerippus binotatus* (Charpentier). Matériaux orthoptériques et entomocénétiques, **24** : 5-27
- Defaut B., 2015. *Gomphocerippus binotatus armoricanus*, sous-espèce nouvelle de France (Acrididae, Gomphocerinae). Matériaux orthoptériques et entomocénétiques, **20** : 25-26
- De Frenne P., Cougnon M., Janssens G., Vangansbeke P., 2021. Nutrient fertilization by dogs in peri-urban ecosystems. Ecological solutions and evidence, 3, e12128 <https://doi.org/10.1002/2688-8319.12128>
- Dubos T., Morel L., 2022. Analyse de l'influence de la naturalité sur la distribution des espèces et des communautés In Bretagne Vivante, 2022. Biodiversité, naturalité et changement climatique en Bretagne. Rapport de synthèse phase 1, 76-99
- Eggert C., 2011. Les populations de Rainette verte (*Hyla arborea*), de Triton marbré (*Triturus marmoratus*), de Triton crêté (*Triturus cristatus*) et de l'hybride le « Triton de Blasius » du site Natura 2000 des Landes de La Poterie (Lamballe) en 2011. Etat des lieux et propositions de gestion. Fauna Consult. 47p.
- Evrard P., Bonhomme M. et Montfort D., 2016. Les Pelophylax pour les nuls. Groupe Herpétologique des Pays de la Loire, 47 p.
- Février Y., 2017. Miroir In Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 110-111
- Garrin M., 2017. Hespérie du Brome In Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 108-109
- Gélinaud, G., Beaufiles, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023a. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA, 31p.
- Gélinaud, G., Doudard, P., Février, Y. & Ruiz, M. 2023b. Avifaune des Côtes-d'Armor. Chiffres clés 2021. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA.
- Hardegen M., Quéré E., 2019 - Hiérarchisation des enjeux : flore vasculaire. Méthode d'évaluation des enjeux de conservation à l'échelle d'un territoire & résultats de la hiérarchisation pour la flore vasculaire indigène de Bretagne. DREAL Bretagne, Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest. 8 p., 2 annexes
- Gehres Benjamin. Matières premières argileuses et valeur ajoutée : le rôle des terres dans la diffusion des céramiques du Massif armoricain au Néolithique récent et à l'âge du Fer. In Bulletin de la Société préhistorique française, tome 115, n°2, 2018. pp. 309-326;
- Géhu J.-M., Géhu-Franck J., 1988. "Les Landes de La Poterie Près Lamballe (22), Un Exemple Remarquable de Diversité Phytocoenotique Relictuelle : Arguments Pour Leur Protection." In *Colloques*

*Phytosociologiques 15 : Phytosociologie et Conservation de La Nature*, edited by Jean-Marie Géhu, 15:299–316. Berlin: J. Cramer.

Gélinaud, G., Beaufils, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA. 30 p.

Giot Pierre-Roland, Querré Guirec. Quelques productions céramiques médiévales de Bretagne : les incidences des caractéristiques minéralogiques. In: La céramique (Ve-XIXe s.). Fabrication – Commercialisation – Utilisation. Actes du premier congrès international d'archéologie médiévale (Paris, 4-6 octobre 1985) Caen : Société d'Archéologie Médiévale, 1987. pp. 149-156. (Actes des congrès de la Société d'archéologie médiévale, 1);

GMB, 2020. Fiche 3.6 – Le Petit Rhinolophe. Trame Mammifères de Bretagne. 4 p.

Iliou B., 2017. Habitats et paysages *In* Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 28-31

Kalkman V.J., Boudot J.-P., Bernard R., Conze K.-J., De Knijf G., Dyatlova E., Ferreira S., Jović M., Ott J., Riservato E. et Sahlén G., 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 40p.

Lafontaine L., Hassani S., 2004. Mammifères de Bretagne, Liste d'espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne, 8p

Lamballe Terre & Mer, 2021 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300036 « Landes de La Poterie », Tome I Diagnostic.

Le Gall J., Barrat J.-A., 1987. Pétrologie du magmatisme tardi-cdomien du domaine nord-armoricain : l'exemple des complexes basiques et ultrabasiques d'Ernée et de Trégomar. *Géologie de la France*, **1**, 3-22

Legentilhomme J., 2011. La Grenouille rousse *In* Grosselet O., Gouret L., Dusoulier F. (coord.). Les Amphibiens et les Reptiles de la Loire-Atlantique à l'aube du XXIème siècle : identification, distribution, conservation. Editions De mare en mare, Saint-Sébastien-sur-Loire, p. 132-135

Magnanon S., 1993. Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain. E.R.I.C.A., **4** : 1-22.

Maurice L., Levasseur J.-E., Guenegou M.-C., Kermarec A., Diard L., 1986. Les Landes de La Poterie en Lamballe, un site d'un intérêt botanique exceptionnel (note préliminaire), in *Bull. Soc. Sc. Bretagne*, **58**, 49-57.

OEB, 2020. Les zones climatiques en Bretagne. Carte de l'observatoire de l'environnement en Bretagne.

Öckinger E., Smith H., 2006. Landscape composition and habitat area affects butterfly species richness in semi-natural grasslands. *Oecologia*, **149**, 526-534

Ouest Aménagement, 2001. Prospection batrachologique sur les Landes de La Poterie, pour le compte de la DIREN Bretagne, 57pages.

Paysant F., 2010. Amphibiens et Reptiles de Bretagne, Liste d'espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne, 14p.

- Perron P., 1997. Les landes de La Poterie (22) – Diagnostic socio-écologique et plan de gestion. Mémoire de stage – MST Aménagement et Mise en Valeur des Régions, 57 pages.
- Picard L., 2023. Le Leste fiancé. In David J., Guilloton J.-A., Jouannic J., Pasco P.-Y., Piney B., Wiza S., Pfaff E., 2023. Atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée. Locus pocus, Châteaulin, 138-139
- Potts S. G., Imperatriz-Fonseca V., Ngo H. T., Aizen M. A., Biesmeijer J. C., Breeze T. D., Dicks L. V., Garibaldi L. A., Hill R., Settele J., Vanbergen A. J. (2016). Safeguarding pollinators and their values to human well-being. *Nature*, **540**, 220-229.
- Quéré E., Magnanon S., Brindejonc O., 2015. Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne. Évaluation des menaces selon la méthodologie et la démarche de l'UICN. Fonds européen de développement régional / DREAL de Bretagne / Conseil régional de Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 44 p. + 3 annexes.
- Quéré E., Magnanon S., 2019. Liste des espèces sensibles de Bretagne - Flore vasculaire. Dans le cadre de la mise en œuvre du SINP en région Bretagne. DREAL de Bretagne / Région Bretagne. Brest : Conservatoire botanique national de Brest, 5 p. + 1 annexe.
- Ramos M., 2018. Atlas de Biodiversité Intercommunal de Lamballe Communauté – Volet mammifères continentaux. Groupe mammalogique breton, 69p.
- Riou G., 2023. L'Agrion joli. In David J., Guilloton J.-A., Jouannic J., Pasco P.-Y., Piney B., Wiza S., Pfaff E., 2023. Atlas des libellules de la Bretagne à la Vendée. Locus pocus, Châteaulin, 172-175
- Temple H.J., Terry A. (Compilers), 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 60p
- Thomas *et al.*, 2010. Thomas E., Hallégouët B., Mougin B., Langouët L., Monnier J.-L., 2010. Notice explicative, Carte géol. France (1/50 000), feuille Lamballe (244). Orléans : BRGM, 146p.
- Thoron Y., 2017. Céphale In Buord M., David J., Garrin M., Iliou B., Jouannic J., Pasco P.-Y., Wiza S., 2017. Atlas des papillons diurnes de Bretagne. Locus Solus, 282-283
- Trochet A., Hugon F., Lombardi A., Besnard A., 2024. Suivi des amphibiens de France métropolitaine sur la période 2010-2023. Société herpétologique de France. 37 pp.
- Turner R., Maclean I., 2022. Microclimate-driven trends in spring-emergence phenology in a temperate reptile (*Vipera berus*) : evidence for a potentiel « climate trap » ? *Ecology and evolution*, **12**, e8623. <https://doi.org/10.1002/ece3.8623>
- UICN France, MNHN, SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France, 12p.
- UICN France, LPO, Séof Alauda, ONCFS, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France, 32p.
- UICN France, MNHN, OPIE, SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France, 12p.
- UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 15p.

# Annexe 1 : Périmètres institutionnels

SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### **SIC FR 5300036 - Landes de La Poterie**

Extrait du formulaire standard de données Natura 2000 (date d'édition : 16/01/2025)

Ensemble de landes et de boisements récents (pins, épicéas) enclavés dans un environnement fortement anthropisé (agriculture intensive, hors-sol, industrie agroalimentaire, zones urbanisées). La zone se situe sur le massif gabbro-dioritique de Trégomar, complexe magmatique rare en Bretagne intérieure de par la nature essentiellement basique des minéraux constitutifs (plagioclases, pyroxènes). L'altération de ces minéraux a produit des argiles relativement basiques (Ca, Na) à l'origine de la présence d'espèces floristiques à répartition essentiellement littorale en Bretagne. Vulnérabilité : Le secteur retenu n'est plus soumis à exploitation depuis plusieurs décennies. Il bénéficie par ailleurs d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1989. Les 3/4 de la surface sont propriété communale et le secteur privé devrait faire l'objet de convention entre propriétaire et gestionnaire (commune et/ou département des Côtes-d'Armor). La vulnérabilité des habitats et des espèces tient essentiellement dans la faible surface du site, dans le degré d'isolement des populations animales et végétales, et dans l'absence d'entretien/gestion pouvant conduire à un comblement progressif des mares, une fermeture du milieu, puis une banalisation de la faune et de la flore associées. L'établissement d'un plan de gestion est en cours.

L'intérêt du site relève de considérations à la fois floristiques, faunistiques, paysagères, géologiques et culturelles. La nature du substrat est à l'origine d'une exploitation millénaire du site par des potiers. L'extraction de l'argile ainsi que l'entretien et l'exploitation de la lande par les potiers ont donné naissance à un complexe de landes, de bas-marais et de mares artificielles abritant un ensemble de plantes, amphibiens, odonates et insectes aquatiques exceptionnel. On note en particulier la présence d'espèces d'intérêt communautaire telles que *Luronium natans* et *Triturus cristatus*.

ZNIEFF DE TYPE 1

### **ZNIEFF 530005960 – Lande de La Poterie**

Extrait du formulaire de la ZNIEFF (date d'édition : 12/06/2024)

La ZNIEFF de seconde génération des Landes de La Poterie comprend le secteur couvert par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du 29 décembre 1989 (à l'exception d'une petite parcelle en prairie artificielle au Nord-Ouest de la zone) qui est aussi l'actuelle Site d'Intérêt Communautaire, et retient dans la partie Est de la ZNIEFF précédente le complexe de bois et landes méso-hygrophiles au lieu-dit « lande du Bois Rimo » au Nord de la Départementale D 28, incluant l'actuelle piste de décollage

d'ULM en prairie naturelle encore fortement influencée floristiquement par les landes de bordure. Plus de 73 % de la zone en ZNIEFF est propriété de la Commune de Lamballe. Les Landes de La Poterie sont installées sur le massif gabbro-dioritique de Trégomar, complexe magmatique rare en Bretagne intérieure, de nature essentiellement basique par les minéraux le constituant (plagioclases, pyroxènes). L'altération de ces minéraux a produit des argiles relativement basiques (Ca, Na) à l'origine de la présence dans ces landes à ajoncs et bruyères de plantes neutrophiles à calcicoles rares en Bretagne, surtout à l'intérieur des terres. L'exploitation de cette argile est à l'origine des très nombreuses mares présentes aujourd'hui dans la lande. Les milieux déterminants du site sont : la lande sèche à mésophile à bruyères cendrée et/ou ciliée et ajonc de Le Gall, et la lande plus humide à bruyères à 4 angles et ciliée qui lui succède dans les bas de pentes et dépressions ; une communauté à choin noirâtre, caractéristique des bas-marais neutro-alcalins, assez vite pénétrée par la lande ; différents faciès de prairies humides à molinie ; et les nombreuses mares et leurs végétations, en particulier les gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes (communautés à éléocharis à nombreuses tiges, scirpe flottant, millepertuis des marais, potamot à feuilles de renouée, etc.), et les colonies flottantes librement d'utriculaire du midi (*Utricularia australis*). Espèces déterminantes - Flore : la réputation première de ce site vient de sa flore remarquable presque entièrement associée aux mares, dépressions et landes humides, et souvent à affinités alcalines. Quatre espèces végétales protégées au plan national ont été signalées dans le site (après 1990) : le spiranthe d'été (*Spiranthes aestivalis*) en petit effectif mais unique station actuelle des Côtes-d'Armor ; et dans les mares (mais non réapparus ou détectés ces dernières années) : la pilulaire, la littorelle, et le flûteau nageant, cette dernière espèce étant également d'intérêt communautaire. 9 autres plantes vasculaires déterminantes pour la ZNIEFF sont aussi présentes dont le platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) dans les landes humides et le choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) caractéristique des milieux humides alcalins, également très localisé dans les Côtes-d'Armor. Plusieurs autres plantes non déterminantes sont toutefois aussi rares dans le département, comme le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria subsp. tinctoria*), la lâche de Host (*Carex hostiana*), etc. La mousse *Scorpidium scorpioides* de milieux tourbeux assez riches en bases et certainement rare en Bretagne est également présente dans certaines mares du site. Faune - Vertébrés : l'inventaire des mammifères du site est encore à entreprendre. Les oiseaux sont assez bien connus mais le statut de certaines espèces dans la zone serait à préciser (Engoulevent d'Europe, Roitelet triple-bandeau, différents rapaces...), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) oiseau d'intérêt communautaire se reproduit dans le site, ainsi que le Cisticole des joncs et le Grèbe castagneux. Les amphibiens et leurs habitats ont fait l'objet d'une étude fine en 2000 (source n° 64), 11 espèces ont été recensées depuis 1997 dont 5 espèces déterminantes parmi lesquelles le Triton crêté et le Triton marbré, et leur hybride rare le Triton de Blasius, le Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) signalé en 1997 n'a pas été revu en 2000. Invertébrés : le site est particulièrement propice aux libellules avec 31 espèces recensées (dont seules 2 n'ont pas été revues dans les années 2000), beaucoup d'entre-elles s'y reproduisent et notamment quelques espèces très rares dans les Côtes-d'Armor comme le Leste dryade (*Lestes dryas*) ou le Leste verdoyant (*Lestes virens*), d'autres espèces plus communes figurent aussi comme espèces déterminantes car inscrites sur des listes rouges françaises ou européennes. Les orthoptères ont aussi fait l'objet de recensements et possèdent plusieurs espèces déterminantes dans le site dont le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) qui affectionne les landes rases. L'inventaire des papillons est bien avancé (par la prospection de l'association VivArmor Nature et le Groupe Lépidotères 22) : plusieurs papillons sont proposés déterminants, notamment des noctuelles, nouvelles pour le département (2) ou non revue depuis très longtemps (1). Des données d'autres groupes restent à réunir ou bien à re-prospector (insectes aquatiques et araignées notamment). Protection - Gestion sur la zone en ZNIEFF : actuellement seule la moitié Ouest de la zone est protégée par l'Arrêté de protection de biotope pris sur environ 60 ha en 1989 à la suite de la volonté de naturalistes de limiter l'extension d'un dépôt d'ordures qui menaçait

les landes dans les années 70 et ont appuyé un Comité de défense local, aux premières publications scientifiques reconnaissant les valeurs botaniques et archéologiques (source 56 notamment), l'action de M. Louis Maurice alors enseignant au Lycée Henri Avril de Lamballe, et la prise de conscience des élus locaux de l'existence de ce double patrimoine naturel et culturel. C'est actuellement sur la « Grande parcelle communale » que se concentre une grande partie des enjeux naturalistes connus, les autres espaces actuellement protégés plus à l'Ouest (la Grande sente, le Pré Neuf, la Péria des Portes) n'abritent (plus) que localement des milieux et des stations botaniques remarquables. Par contre, les landes du Bois Rimo à l'Est, en propriété communale, possèdent aussi milieux et espèces déterminantes et mériteraient certainement les mêmes études naturalistes ainsi qu'une reconnaissance voire une protection plus forte et une gestion orientée vers le maintien de la lande ouverte. Dans le périmètre Natura 2000, des fauches localisées de landes, avec exportation, ont été réalisées sur de grandes placettes en différents points des landes. Des propositions d'interventions à finalité batrachologique sur certaines mares ont été formulées, il conviendrait avant leur mise en œuvre (notamment reprofilage de berges et curage) de vérifier que la flore patrimoniale et les invertébrés aquatiques présents seront préservés voire que ces travaux sont compatibles avec une réapparition possible des plantes protégées signalées. Du déboisement de bordure, suppression de ronciers et reprise d'une fauche d'entretien, sont également programmés sur une prairie humide en molinie à fort potentiel floristique dans le secteur de la Péria des Portes (parcelle privée). La réalisation du Document d'objectifs (DOCOB) sur le site Natura 2000 des Landes de La Poterie a été confiée à la Communauté de communes de Lamballe en tant qu'"opérateur technique". Le site possède un Comité de gestion (ou de pilotage) depuis sa protection, comité qui suit les travaux du DOCOB et sera chargé de le valider. Le service des Espaces naturels sensibles du Conseil Général des Côtes-d'Armor est également partenaire depuis de nombreuses années. Intérêts pédagogique et culturel : des panneaux de présentation existent à l'entrée du site ; un sentier de découverte de 9 stations illustrées dans un livret d'interprétation : " Au Pays des mille mares » propose de découvrir quelques-unes des richesses naturalistes du sites ainsi que le riche passé de l'activité des potiers (et aussi Musée à La Poterie : L'Hôtel d'Potiers, lieu d'exposition dans une ancienne maison de potiers). Au Nord de la voie ferrée, un autre site de landes intéressant : les « Landes de Maritaine » (inclus dans le périmètre Natura 2000 initialement proposé pour les Landes de La Poterie) mériterait un point sur son intérêt naturaliste global (pouvant déboucher sur une inscription future en ZNIEFF s'il y a lieu).

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

FR3800299 - Landes De La Poterie

Date de création : 29/12/1989

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PRÉFECTURE des CÔTES du NORD**

**ARRÊTÉ**

portant protection du biotope  
constitué par les landes de LA POTERIE (commune  
de LAMBALLE)

Le Préfet des Côtes-du-Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Croix de Guerre des T.O.E.

- VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée, relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4 ;
- VU le décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 précitée et notamment son article 4 ;
- VU le décret n° 77-1301 du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant la commission départementale des sites ;
- VU l'arrêté interministériel du 17 avril 1981, fixant la liste des espèces protégées et plus particulièrement l'article 1er, visant les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 avril 1979, fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire ;
- VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982, visant les espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;
- VU les demandes de protection des landes de LA POTERIE, en date du 17 novembre 1987 par le Lycée Henri Avril de LAMBALLE, du 18 janvier 1988 par le maire-délégué de LA POTERIE et du 25 juin 1988 par le groupement pour l'étude et la protection de la nature et le groupe ornithologique d'Armor ;
- VU l'avis du Président de la Chambre d'agriculture, en date du 11 décembre 1989 ;
- VU l'avis émis par la commission départementale des sites, siégeant en formation de protection de la nature, en date du 15 décembre 1989 ;
- SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Côtes-du-Nord,

.../...

- A R R E T E -

ARTICLE 1 - Afin de protéger la faune et la flore : sont interdits sur une partie du territoire de la Commune de LA POTERIE, Commune associée de LAMBALLE, dont les parcelles cadastrales concernées figurent en annexe 1(a) du présent arrêté, toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie des espèces animales et végétales présentes, protégées au titre de la loi du 10 juillet 1976, et énumérées dans les rapports cités dans les attendus.

ARTICLE 2 - Sont notamment interdits :

- . la pratique de la moto tout terrain ou d'autres véhicules à moteur, sauf pour motif professionnel,
- . l'usage du feu, même pour les défrichements, sauf dérogation sur proposition du comité de gestion visé à l'article 5 ci-après en application de l'article 7,
- . le boisement, sauf reconstitution sur les espèces déjà boisées,
- . la destruction, la coupe, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement des végétaux pour d'autres raisons que celle de l'exploitation agricole,
- . les dépôts, rejets ou épandages de tous produits ou matériaux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du milieu,
- . les constructions en dur, permanentes ou temporaires, l'imperméabilisation du sol, la création de chemins cimentés, bitumés ou empierrés,
- . les exhaussements, affouillements du sol et déroctage,
- . les extractions de matériaux et toutes activités industrielles,
- . le drainage, l'assèchement, le sous-solage,
- . le pompage d'eau dans les mares et tout spécialement dans celles situées dans les parcelles cadastrées section 252 A n°s 610 et 688, annexées sur le plan 1(b),
- . la camping-caravaning,
- . la chasse sauf dérogation sur proposition du comité de gestion visé à l'article 5 ci-après en application de l'article 7.

ARTICLE 3 - Afin de préserver la reproduction des espèces animales et végétales présentes sur le site, protégées par la loi du 10 juillet 1976 et énumérées dans les rapports cités en référence, sont interdits, pendant toute la durée de reproduction, soit du 15 avril au 15 août, les activités susceptibles de porter atteinte au calme et à la tranquillité des lieux, notamment :

- . la pratique de l'aéromodélisme, même non motorisé,
- . la pratique du tir en dehors de la période de chasse.

.../...

ARTICLE 4 - Les dispositions visées aux articles 2 et 3 ne concernent pas les travaux nécessaires au maintien de l'équilibre biologique, aux aménagements de protection ou de restauration des milieux naturels et à la mise en valeur écologique du milieu. Ces travaux seront toutefois soumis à l'autorisation du Comité de Gestion à l'article 5 ci-après.

ARTICLE 5 - Le Comité de Gestion comprendra les membres de droit suivants :

- . le Maire de LAMBALLE ou son représentant,
- . le Maire-Délégué de LA POTERIE ou son représentant,
- . un membre biologiste du corps enseignant du Lycée Henri Avril de LAMBALLE,
- . le Président du Groupement pour l'Etude et la Protection de la Nature ou son représentant,
- . un membre du Laboratoire de Botanique de l'Université de RENNES.

ARTICLE 6 - Le Comité de Gestion comprend également, à titre d'associés :

- . le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- . le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement ou son représentant,
- . toute personne, Service, organisme ou autorité que le Comité de Gestion désire inviter à ses réunions, en tant que de besoin,
- . toute Association locale motivée par la gestion de l'arrêté de biotope.

ARTICLE 7 - Le Comité de Gestion du biotope est chargé de gérer et d'administrer les Landes de LA POTERIE, c'est-à-dire :

- . définir et proposer des mesures complémentaires ou nouvelles, notamment en matière de réglementation,
- . donner son avis sur les aménagements projetés,
- . effectuer des actes courants de gestion,
- . organiser la surveillance des lieux,

et ce, pour défendre les intérêts du biotope.

ARTICLE 8 - Le Comité de gestion est prioritairement informé par les administrations et les élus de tout projet privé ou public concernant cette lande. Il est réuni annuellement et en tant que de besoin par M. le Préfet ou son représentant.

ARTICLE 9 - Le Comité de Gestion élaborera un règlement intérieur qui déterminera les modalités de son fonctionnement.

ARTICLE 10 - Seront punis des peines prévues à l'article R 38 du Code rural, ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté préfectoral pris en application de l'article 4 du décret n° 77.1295 du 25 novembre 1977.

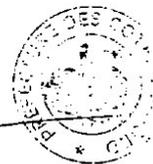
.../...

- ARTICLE 11 - . M. le Secrétaire Général de la Préfecture,  
 . M. le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement,  
 . M. le Maire de LAMBALLE,  
 . M. le Maire-Délégué de LA POTERIE,  
 . M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,  
 . M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs,  
 . MM. les Gardes de l'Office national des Forêts commissionnés  
 par décision ministérielle,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté  
 qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des  
 Côtes-du-Nord.

29 DEC. 1989

LE PREFET,



Raymond JAFFREZOU

## Annexe 2 : Ensemble des habitats contactés dans le périmètre scientifique

Nom de l'habitat	Code Eunis	Synsystème	Code UE	Responsabilité Bretagne	Source
Herbier dulçaquicole à <i>Luronium natans</i> et <i>Potamogeton polygonifolius</i>	C1.131	<i>Luronio natantis</i> - <i>Potamogetum polygonifolii</i> Pietsch 1986			Coray, 2015
Colonies flottantes d' <i>Utricularia australis</i> et d' <i>Utricularia vulgaris</i>	C1.224	<i>Utricularietum australis</i> Müll. & Görs 1960	3110-1	Elevée	Perrin, 2018
Végétations immergées enracinées des plans d'eau mésotrophes	C1.23				Perrin, 2018
Lacs, étangs et mares eutrophes permanents	C1.3				Perrin, 2018
Herbier dulçaquicole à <i>Myriophyllum alterniflorum</i>	C1.341	<i>Myriophylletum alterniflori</i> Corillion 1948			Coray, 2015
Formations à hélrophytes riches en espèces	C3.1	<i>Oenantheum crocatae</i> Braun-Blanq. & al. 1950			Perrin, 2018
Prairie flottante à <i>Glyceria fluitans</i>	C3.1	<i>Glycerietum fluitantis</i> Nowiński 1930			Coray, 2015
Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes	C3.413	<i>Eleocharitetum multicaulis</i> Allorge ex Tüxen 1937	3110	Elevée	Coray, 2015; Perrin, 2018
Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes	C3.413	<i>Elodo palustris-Sparganion</i> Braun-Blanq. & Tüxen 1943 ex Oberd. 1957	3110-1	Elevée	Perrin, 2018
Gazons en bordure des étangs acides à eaux peu profondes	C3.413	<i>Hyperico elodis-Potametum oblongi</i> Allorge ex Braun-Blanq. & Tüxen 1952	3110-1	Elevée	Coray, 2015; Perrin, 2018
Pelouse amphibie à <i>Potamogeton polygonifolius</i> et <i>Scirpus fluitans</i>	C3.4135	<i>Potamo polygonifolii - Scirpetum fluitantis</i> Allorge 1922	3110-1	Elevée	Coray, 2015
Bas-marais à <i>Schoenus nigricans</i>	D4.11	<i>Cirsio dissecti-Schoenetum nigricantis</i> (Allorge	7230-1	Modérée	Coray, 2015; Perrin, 2018

		1922) Braun-Blanq. & Tüxen 1952			
Pelouses némorales à Agrostis et Festuca	E1.721	<i>Galio hercynici-Festucetum tenuifoliae</i> Rasch ex Stiperaere 1969	6230-8	Modérée	Perrin, 2018
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	<i>Cynosurion cristati</i> Tüxen 1947			Perrin, 2018
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1				Perrin, 2018
Prairie mésophile à <i>Luzula campestris</i> et <i>Cynosurus cristatus</i>	E2.112	<i>Luzulo campestris - Cynosuretum cristati</i> (Meisel 1966) de Foucault 1981			Coray, 2015
Prairies de fauche atlantiques	E2.21	<i>Luzulo campestris-Brometum hordeacei</i> de Foucault (1981) 2008	6510-3	Mineure	Perrin, 2018
Prairies de fauche planitaires subatlantiques	E2.22	<i>Heracleo sphondylii-Brometum mollis</i> de Foucault (1989) 2008	6510-7	Mineure	Perrin, 2018
Prairies de fauche planitaires subatlantiques	E2.22				Perrin, 2018
Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	E2.6				Perrin, 2018
Prairies mésiques non gérées	E2.7				Perrin, 2018
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41				Perrin, 2018
Prairies atlantiques et subatlantiques humides	E3.41	<i>Ranunculo repentis-Cynosurion cristati</i> Passarge 1969			Perrin, 2018
Gazons inondés et communautés apparentées	E3.44	<i>Mentho longifoliae-Juncion inflexi</i> Müll & Görs ex de Foucault 2008			Perrin, 2018

Gazons inondés et communautés apparentées	E3.44				Perrin, 2018
Prairies acidoclines à Molinie bleue	E3.512	<i>Caro verticillati-Juncenion acutiflori</i> de Foucault & Géhu 1980	6410	Elevée	Perrin, 2018
Prairies acidoclines à Molinie bleue	E3.512	<i>Serratulo seoanei-Molinienion caeruleae</i> de Foucault 2008	6410-10	Elevée	Perrin, 2018
Prairie marécageuse à <i>Carum verticillatum</i> et <i>Juncus acutiflorus</i>	E3.512	<i>Caro verticillati - Juncetum acutiflori</i> (Lemée 1937) de Foucault 2008	6410-6	Elevée	Coray, 2015
Prairie marécageuse à <i>Deschampsia setacea</i> et <i>Agrostis canina</i>	E3.512	<i>Deschampsio setaceae - Agrostietum caninae</i>	6410-8	Elevée	Coray, 2015
Prairies acidoclines à Molinie bleue	E3.512	<i>Caro verticillati-Molinietum caeruleae</i> (Lemée 1937) Géhu 1976 ap. Clément 1978	6410-9	Elevée	Perrin, 2018
Prairies acidoclines à Molinie bleue	E3.512				Perrin, 2018
Pelouse mésohygrophile du <i>Nardo strictae - Juncion squarrosi</i>	E3.52	<i>Carici binervis - Nardetum strictae</i> (Pethybridge & Praeger 1905) Braun-Blanquet & Tüxen 1952 nom. inv. Stieperaere 1990 (art. 10b)			Coray, 2015
Végétations herbacées anthropiques	E5.1				Perrin, 2018
Prairie mésophile piétinée à <i>Anthemis nobilis</i> et <i>Agrostis capillaris</i>	E5.1	<i>Anthemido nobilis - Agrostietum capillaris</i> (Allorge 1922) de Foucault in J.-M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006			Coray, 2015
Formations à <i>Pteridium aquilinum</i> subatlantiques	E5.31	<i>Holco mollis-Pteridion aquilini</i> (H.Passarge 1994) Rameau all. nov. et stat. nov. hoc loco			Coray, 2015 ; Perrin, 2018

Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques	E5.31				Perrin, 2018
Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces	E5.41	<i>Junco acutiflori-Angelicetum sylvestris</i> Botineau et al. 1985	6430-1	Modérée	Coray, 2015 ; Perrin, 2018
Communautés à grandes herbacées des prairies humides	E5.42				Perrin, 2018
Saulaie hygrophile eutrophe	F3.11	<i>Salici cinereae - Viburnenion opuli</i> Passarge 1985			Coray, 2015
Fourrés à Prunellier et Ronces	F3.111				Perrin, 2018
Fourrés à Prunellier et Ronces	F3.111	<i>Lonicerion periclymeni</i> Géhu, de Foucault & Delelis ex de Foucault & Royer 2016			Perrin, 2018
Fourrés à Prunellier et Ronces	F3.111	<i>Ulici europaei-Prunetum spinosae</i> Géhu & Géhu-Franck 1983			Perrin, 2018
Ronciers	F3.132				Coray, 2015
Fourrés à Ulex europaeus	F3.15	<i>Ulici europaei-Franguletum alni</i> Gloaguen & Touffet 1975 ex de Foucault 1988			Perrin, 2018
Fourrés à Ulex europaeus	F3.15				Perrin, 2018
Fourrés de noisetier atlantiques et subatlantiques	F3.171				Perrin, 2018
Landes humides méridionales	F4.12	<i>Ulici gallii-Ericetum tetralicis</i> (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	4020-1	Très élevée	Coray, 2015 ; Perrin, 2018
Landes anglo-armoricaines à Erica cinerea et Ulex gallii	F4.235	<i>Ulici gallii-Ericetum cinereae</i> (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	4030-5	Elevée	Coray, 2015 ; Perrin, 2018
Landes anglo-armoricaines à Erica cinerea et Ulex gallii	F4.235	<i>Ulici gallii-Ericetum ciliaris</i> (Vanden Berghen 1958) Gloaguen & Touffet 1975	4030-8	Elevée	Coray, 2015 ; Perrin, 2018

Saussiaes marécageuses à Saule cendré	F9.21				Perrin, 2018
Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	G1.21		91E0-8	Modérée	Perrin, 2018
Aulnaies-frênaies à Laïches	G1.2111	<i>Carici remotae-Alnetum glutinosae</i> Lemée 1937	91E0-8	Modérée	Perrin, 2018
Aulnaies-frênaies ouest-européennes à hautes herbes	G1.2132		91E0-8	Modérée	Perrin, 2018
Hêtraies neutrophiles atlantiques	G1.632	<i>Rusco aculeati-Fagetum sylvaticae</i> Durin <i>et al.</i> 1967	9130-1	Modérée	Perrin, 2018
Hêtraies neutrophiles atlantiques	G1.632				Perrin, 2018
Bois atlantiques de Quercus robur et Betula	G1.81	<i>Molinio caeruleae-Quercion roboris</i> Scamoni & Passarge 1959	9190	Elevée	Perrin, 2018
Bois atlantiques de Quercus robur et Betula	G1.81				Perrin, 2018
Boulaies humides	G1.9111				Perrin, 2018
Boulaies sèches acidoclines médio-européennes	G1.9112				Perrin, 2018
Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus Betulus	G1.A1				Perrin, 2018
Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus Betulus	G1.A1	<i>Fraxino excelsioris-Quercion roboris</i> Rameau 1996 nom inval.			Coray, 2015 ; Perrin, 2018
Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus Betulus	G1.A1	<i>Endymio non-scriptae-Carpinetum betuli</i> Noirfalise 1968			Perrin, 2018
Forêts de ravin et de pente	G1.A4	<i>Dryopterido affinis-Fraxinetum excelsioris</i> (Bardat 1993) Bardat <i>et al.</i> in Bœuf 2010	9180-2	Modérée	Perrin, 2018

Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	G1.C				Perrin, 2018
Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix	G1.D				Perrin, 2018
Plantations très artificielles de conifères	G3.F				Perrin, 2018
Alignements d'arbres	G5.1				Perrin, 2018
Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	G5.2				Perrin, 2018
Prébois caducifoliés	G5.61				Perrin, 2018
Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés	G5.72				Perrin, 2018
Stades initiaux des plantations de conifères	G5.74				Perrin, 2018
Clairières herbacées	G5.84				Perrin, 2018
Monocultures intensives	I1.1				Perrin, 2018
Cultures mixtes des jardins maraîchers et horticulture	I1.2				Perrin, 2018
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	I1.5				Perrin, 2018
Bâtiments des villes et des villages	J1				Perrin, 2018
Constructions à faible densité	J2				Perrin, 2018
Réseaux routiers	J4.2				Perrin, 2018
Réseaux ferroviaires	J4.3				Perrin, 2018
Surfaces pavées et espaces récréatifs	J4.6				Perrin, 2018
Eaux stagnantes très artificielles non salées	J5.3				Perrin, 2018
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	X25				Perrin, 2018

# Annexe 3 : Ensemble des espèces contactées dans le périmètre scientifique

FLORE (source : CBNB)

**nomtaxcbnb** : nom selon le Référentiel nomenclatural de la flore de l'ouest de la France : <http://www.cbnbrest.fr/RNFO/> (juillet 2024) ;

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 2 et/ou 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ;

**Port\_nat/prot\_reg** : « Nat1 » pour les taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, « Reg BZH » pour les taxons protégés à l'échelle régionale par l'arrêté du 23 juillet 1987 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Bretagne complétant la liste nationale ;

**Lruicn\_nat / lruicn\_reg** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & FCBN & AFB & MNHN (éds), 2018) / sur la Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne (Quéré, Magnanon & Brindejonc, 2015) : « RE » pour les taxons non revus, « CR » pour les taxons en danger critique, « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes, « NE » pour les taxons non évalués ;

**Lr\_autres** : inscription du taxon sur la Liste rouge du Massif armoricain (Magnanon, 1993) organisée en 2 principales annexes : « LRMA 1 » pour les taxons considérés comme rares dans tout le Massif armoricain ou subissant une menace générale très forte et « LRMA 2 » pour les taxons rares sur une partie du territoire et plus communs ailleurs mais paraissant néanmoins menacés et/ou plantes en limite d'aire, rares dans le Massif armoricain mais assez communes à l'extérieur de nos limites ;

**znieff** : espèce déterminante de ZNIEFF en Bretagne (Quéré, 2024) ;

**dern\_obs** : année de la dernière donnée en date correspondant au taxon sur le site dans les bases de données du CBN de Brest.

**Eee\_reg** : catégorie espèce exotiques envahissantes en Bretagne (Burguin, 2024)

	idtaxcbnb	cdnom	dern_obs	indig_dpt	dhff	prot_nat	prot_reg	sensinp	lruicn_nat	lruicn_reg	lr_autres	znieff	eee_reg
<b>nomtaxcbnb</b>													
<i>Eleocharis quinqueflora</i> (Hartmann) O.Schwarz	5802	95927	1993	i				SeSINP BZH	LC	EN	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Equisetum hyemale</i> L.	5840	96523	2019	i			RegBZH/pp	SeSINP BZH	LC	EN	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Paris quadrifolia</i> L.	6643	112421	2019	i				SeSINP BZH	LC	EN	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.	7205	124699	2013	i	DH 4	Nat1		SeSINP BZH	VU	NT	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Daucus carota</i> L.	5740	94503	1978	i				SeSINP BZH/pp	LC	LC			
<i>Epipactis helleborine/purpurata/muelleri</i> Groupe	5831		2019	i				SeSINP BZH/pp					
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	7132	123471	2019	i				SeSINP BZH/pp	LC	LC			
<i>Abies alba</i> Mill.	5070	79319	2019	ni					LC				Potentielle
<i>Acer campestre</i> L.	7462	79734	2021	i					LC	LC			
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	5081	79783	2019	ni					LC				Avérée
<i>Achillea millefolium</i> L.	7463	79908	2019	i					LC	LC			
<i>Achillea ptarmica</i> L.	5086	79921	1978	i					LC	LC			

<i>Agrostis canina</i> L.	5106	80590	2021	i					LC	LC			
<i>Agrostis capillaris</i> L.	5107	80591	1988	i					LC	LC			
<i>Agrostis curtisii</i> Kerguelen	5109	80605	2013	i					LC	LC			
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	7472	80759	2019	i					LC	LC			
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb.	5112	80798	2019	i					LC	LC			
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb. subsp. <i>ericetorum</i> (Préaub. & Bouvet) Valdés & H.Scholz	9400	612384	2019	i					LC				
<i>Agrostis vinealis</i> Schreb. subsp. <i>vinealis</i>	9399	612385	2019	i					LC				
<i>Agrostis x murbeckii</i> Fouill.	8732	80819	2019	i									
<i>Aira praecox</i> L.	5115	80911	1991	i					LC	LC			
<i>Ajuga reptans</i> L.	5118	80990	2021	i					LC	LC			
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	5122	81263	2015	i					LC	LC			
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	5123	81272	2021	i					LC	LC			
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande	5124	81295	2019	i					LC	LC			
<i>Allium ursinum</i> L.	7480	81541	2021	i					LC	LC			
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	5144	81569	2021	i					LC	LC			
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	5148	81637	2019	i					LC	LC			
<i>Alopecurus pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	7482	131242	2019	i					LC	LC			
<i>Amaranthus blitum</i> L.	5161	81966	2018	iv					LC				
<i>Anacamptis laxiflora</i> (Lam.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	6573	82283	2015	i					LC	LC			
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase	6576	82285	1978	i					LC	LC			
<i>Anemone nemorosa</i> L.	5189	82637	2021	i					LC	LC			
<i>Angelica sylvestris</i> L.	5193	82738	2021	i					LC	LC			
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	5205	82922	2021	i					LC	LC			
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	5208	82952	2021	i					LC	LC			
<i>Aquilegia vulgaris</i> L.	7500	83267	2019	i					LC	LC			
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	5223	83272	2019	i					LC	LC			
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	5231	83502	2019	i					LC	LC			
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb.	7973	83714	2021	i					LC	LC			
<i>Aristavena setacea</i> (Huds.) F.Albers & Butzin	5745	83756	2021	i					NT	NT	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	5242	83912	2019	i					LC	LC			
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl subsp. <i>bulbosum</i> (Willd.) Schübl. & G.Martens	7510	131692	2021	i					LC	LC			
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	5250	84061	2018	i					LC	LC			
<i>Arum italicum</i> Mill.	5253	84110	2019	iv					LC				
<i>Arum maculatum</i> L.	5254	84112	2019	i					LC	LC			
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L.	5264	84458	2019	i					LC	LC			
<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	5270	84524	2019	i					LC	LC			

<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	5285	84999	2021	i					LC	LC			
<i>Atriplex patula</i> L.	5292	85102	2020	i					LC	LC			
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	5293	85112	2018	i					LC	LC			
<i>Avena fatua</i> L.	5297	85250	2018	i					LC	LC			
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	7539	85486	2013	i					LC	DD			
<i>Baldellia repens</i> (Lam.) Ooststr. ex Lawalrée	7540	718909	2019	i					LC	DD			
<i>Barbarea verna</i> (Mill.) Asch.	5309	85555	2019	ni					LC				
<i>Bellis perennis</i> L.	7545	85740	2019	i					LC	LC			
<i>Betonica officinalis</i> L.	7213	85852	2021	i					LC	LC			
<i>Betula pendula</i> Roth	5320	85903	2019	i					LC	LC			
<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	7548	85904	2021	i					LC	LC			
<i>Betula x aurata</i> Borkh.	8691	85915	2013	i									
<i>Bidens cernua</i> L.	5322	85946	2018	i					LC	LC			
<i>Bidens frondosa</i> L.	5324	85957	2018	ni					NA				Avérée
<i>Bidens tripartita</i> L.	5326	85986	2018	i					LC	LC			
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	5332	125238	2021	i					LC	LC			
<i>Brachypodium</i> Groupe <i>pinnatum/rupestre</i>	5340		2019	i						DD			
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv.	7553	86305	2021	i					LC	LC			
<i>Briza media</i> L.	5348	86490	2013	i					LC	LC			
<i>Briza minor</i> L.	5349	86492	2019	i					LC	LC			
<i>Bromus hordeaceus</i> L. subsp. <i>hordeaceus</i> sub. <i>hordeaceus</i> auct.	7567		2013	i						LC			
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	5367	86869	2019	ni					NA				Potentielle
<i>Buxus sempervirens</i> L.	5380	87143	2018	i					LC	LC			
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth	5383	87227	2019	i					LC	NT			
<i>Callitriche hamulata</i> Kütz. ex W.D.J.Koch	5392	87471	2019	i					LC	LC			
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz.	5395	87480	2019	i					LC	LC			
<i>Callitriche</i> sp.	8850		2019	i									
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop.	5396	87484	2021	i					LC	LC			
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	5398	87501	2021	i					LC	LC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	7588	87849	2019	i					LC	LC			
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	5426	87915	2021	i					LC	LC			
<i>Cardamine</i> Groupe <i>pratensis/dentata</i>	5430		2019	i									
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	5427	87930	2019	i					LC	LC			
<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm.	5448	771637	2021	i					LC	LC			
<i>Carex flacca</i> Schreb. subsp. <i>flacca</i>	7601	132707	2021	i					LC	LC			
<i>Carex</i> Groupe <i>pendula/agastachys</i>	5483		2021	i					LC	LC			
<i>Carex hirta</i> L.	5465	88569	2018	i					LC	LC			
<i>Carex hostiana</i> DC.	5466	88578	2019	i					LC	NT		DetZnieff	
<i>Carex laevigata</i> Sm.	5468	88608	2021	i					LC	LC			
<i>Carex leporina</i> L.	5479	88626	1991	i					LC	LC			

<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	5477	88720	2021	i					LC	LC			
<i>Carex otrubae</i> Podp.	5478	88741	2018	i					LC	LC			
<i>Carex panicea</i> L.	5481	88752	2019	i					LC	LC			
<i>Carex paniculata</i> L.	5482	88753	2019	i					LC	LC			
<i>Carex pilulifera</i> L. subsp. <i>pilulifera</i>	7606	132790	2021	i					LC	LC			
<i>Carex pulicaris</i> L.	5487	88802	2019	i					LC	LC			
<i>Carex remota</i> L.	5489	88819	2021	i					LC	LC			
<i>Carex sylvatica</i> Huds. subsp. <i>sylvatica</i>	7607	132818	2021	i					LC	LC			
<i>Carex x fulva</i> Gooden.	8708	89017	2019	i									
<i>Carlina vulgaris</i> L.	7608	89180	2019	i					LC	LC			
<i>Carpinus betulus</i> L.	5502	89200	2019	i					LC	LC			
<i>Castanea sativa</i> Mill.	5508	89304	2019	ai					LC	LC			
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill. Groupe <i>nigra</i>	5524		2019	i									
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn subsp. <i>erythraea</i>	7614	133028	2019	i					LC	LC			
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn subsp. <i>erythraea</i> var. <i>erythraea</i>	8228	145374	1978	i									
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC. subsp. <i>ruber</i>	7619	133061	2019	ni					LC				A surveiller
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	5554	90008	2019	i					LC	LC			
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	5555	90017	2019	i					LC	LC			
<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter	5365	90192	2019	ni					NA				A surveiller
<i>Chamaemelum nobile</i> (L.) All.	5200	90470	2021	i					LC	LC			
<i>Chenopodium album</i> L. subsp. <i>album</i>	5574	133219	2020	i					LC	LC			
<i>Chrysosplenium oppositifolium</i> L.	5598	91120	2019	i					LC	LC			
<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre	5599	91132	1988	i					LC	LC			
<i>Circaea lutetiana</i> L.	5602	91258	2021	i					LC	LC			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	5604	91289	2019	i					LC	LC			
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill	5605	91322	2019	i					LC	LC			
<i>Cirsium</i> Groupe <i>dissectum/filipendulum/tuberosum</i>	8548		2013	i									
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	5609	91382	2021	i					LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	5611	91430	2019	i					LC	LC			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. subsp. <i>vulgare</i>	7637	133346	2013	i					LC	LC			
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	7639	91912	2021	i					LC	LC			
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	5635	92242	2021	i					LC	LC			
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	5641	92302	2018	i					LC	LC			
<i>Convolvulus sepium</i> L.	5401		2018	i					LC	LC			
<i>Convolvulus silvaticus</i> Kit.	5402	92357	2019	ni					NA				
<i>Convolvulus x lucanus</i> Ten.	8724	92369	2019	ii									
<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	7642	133432	2019	i					LC				
<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	7642	133432	2019	i					LC				
<i>Corylus avellana</i> L.	5659	92606	2021	i					LC	LC			

<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	7645	92876	2021	i					LC	LC			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. var. <i>monogyna</i>	8232		2013	i						NE			
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	5674	93023	2019	i					LC	LC			
<i>Crocosmia</i> x <i>crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br.	8699	93200	2019	ni									Potentielle
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	5686	93308	2019	i					LC	LC			
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L.	8549	93621	2021	i					LC	LC			
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton	5702	93699	2019	ni					LC				
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.	5703	93763	2019	néi					LC	LC			
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	5709	93860	1978	i					LC	LC			
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	9776	94164	2021	i									
<i>Dactylis glomerata</i> L.	5725	94207	2021	i					LC	LC			
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó	5729	94266	2019	i					LC	LC			
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	5735	94402	2021	i					LC	LC			
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	7671	133731	2019	i					LC	LC			
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv.	5742	94626	2021	i					LC	LC			
<i>Digitalis purpurea</i> L.	5753	94959	2021	i					LC	LC			
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	5755	94995	2020	i					LC	LC			
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin	7243	611652	2021	i					LC	LC			
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	5760	95149	2019	i					LC	LC			
<i>Draba verna</i> L.	5876	95372	2019	i					LC	LC			
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk.	5774		2021	i					LC	LC			
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk. subsp. <i>affinis</i>	7680	1038740	2019	i					LC	LC			
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk. subsp. <i>borreri</i> (Newman) Fraser-Jenk.	7681	1038698	2019	i					LC	LC			
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs	5775	95558	2021	i					LC	LC			
<i>Dryopteris dilatata</i> (Hoffm.) A.Gray	5776	95563	2021	i					LC	LC			
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	5777	95567	2021	i					LC	LC			
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv.	5781	95671	2020	i					LC	LC			
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv.	5798	95916	2021	i					LC	LC			
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult.	5800	95922	2019	i					LC	LC			
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	5816	96046	2019	i					LC	LC			
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf.	5818	96149	2019	ni					NA				NonInvas BZH
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	5821	96180	2019	i					LC	LC			
<i>Epilobium lanceolatum</i> Sebast. & Mauri	5822	96191	2019	i					LC	LC			
<i>Epilobium montanum</i> L.	5823	96208	2019	i					LC	LC			
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.	5824	96220	2018	i					LC	LC			
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	5826	96229	2019	i					LC	LC			
<i>Epilobium tetragonum</i> L.	5828	96271	2018	i					LC	LC			
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	5835	96465	2021	i					NT	LC		DetZnieff	
<i>Equisetum arvense</i> L.	5838	96508	2019	i					LC	LC			

<i>Equisetum fluviatile</i> L.	5839	96519	2021	i					LC	LC			
<i>Equisetum palustre</i> L.	5841	96534	2021	i					LC	LC			
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	5844	96546	2019	i					LC	LC	LRMA 2		
<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L.	5855	96665	2021	i					LC	LC			
<i>Erica cinerea</i> L.	5856	96667	2021	i					LC	LC			
<i>Erica tetralix</i> L.	5859	96695	2021	i					LC	LC			
<i>Erica x watsonii</i> Benth.	8761	96706	2019	i									
<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	5645	611690	2021	ni					NA				Potentielle
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz.	5646	96814	2019	ni					NA				A surveiller
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz	7414	97084	2019	i					LC	LC			
<i>Ervum tetraspermum</i> L.	8186	97128	2019	i					LC	LC			
<i>Euonymus europaeus</i> L.	5887	609982	2021	i					LC	LC			
<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i>	7704	134346	2021	i					LC	LC			
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i>	8519		2021	i					LC	LC			
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	5900	97537	2020	i					LC	LC			
<i>Euphorbia lathyris</i> L.	5903	97556	2019	ni					LC				
<i>Euphorbia peplus</i> L.	5909	97609	2019	i					LC	LC			
<i>Euphrasia</i> sp.	8556		2019	i									
<i>Euphrasia stricta</i> J.P.Wolff ex J.F.Lehm. var. <i>stricta</i>	5929		1988	i									
<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel	5931	97904	2019	i					LC	NT	LRMA 2	DetZnieff	
<i>Fagus sylvatica</i> L.	7714	97947	2021	i					LC	LC			
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	5938	97962	2013	i					LC	LC			
<i>Festuca filiformis</i> Pourr.	5944	98228	2019	i					LC	LC			
<i>Festuca</i> Groupe <i>ovina</i>	5948		1978	i									
<i>Festuca</i> Groupe <i>rubra</i>	5949		2019	i									
<i>Festuca rubra</i> L. subsp. <i>rubra</i>	7727	134631	1978	i					LC	LC			
<i>Ficaria verna</i> Huds.	6874	98651	2021	i					LC	LC			
<i>Filago germanica</i> L.	5964	98681	2018	i					LC	LC			
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	5965	98717	2021	i					LC	LC			
<i>Fragaria vesca</i> L.	5970	98865	2019	i					LC	LC			
<i>Frangula alnus</i> Mill.	5972	98887	2021	i					LC	LC			
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	7734	98921	2019	i					LC	LC			
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	7734	98921	2019	i					LC	LC			
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch subsp. <i>boraei</i> (Jord.) Pugsley	7738		2020	i						LC			
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	6000	99334	2019	i					LC	LC			
<i>Galium aparine</i> L.	6003	99373	2021	i					LC	LC			
<i>Galium debile</i> Desv.	6005	99410	2019	i					LC	LC	LRMA 2		
<i>Galium</i> Groupe <i>mollugo/album/neglectum</i>	6008		2021	i				RegBZH/pp					

<i>Galium</i> Groupe <i>palustre/elongatum</i>	6011		2021	i									
<i>Galium odoratum</i> (L.) Scop.	6010	99488	2018	i					LC	LC	LRMA 1		
<i>Galium saxatile</i> L.	6014	99529	2019	i					LC	LC			
<i>Galium uliginosum</i> L.	6017	99570	2018	i					LC	LC			
<i>Genista anglica</i> L.	6024	99721	2019	i					LC	LC			
<i>Genista tinctoria</i> L.	6029	99828	2019	i					LC	LC			
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	6032	99922	2013	i					LC	NT	LRMA 2	DetZnieff	
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L.	6032	99922	2013	i					LC	NT	LRMA 2	DetZnieff	
<i>Geranium dissectum</i> L.	6038	100052	2019	i					LC	LC			
<i>Geranium molle</i> L.	6042	100104	2019	i					LC	LC			
<i>Geranium robertianum</i> L.	6049	100142	2021	i					LC	LC			
<i>Geranium x oxonianum</i> Yeo	8738	100181	2018	ni									NonInvas BZH
<i>Geum urbanum</i> L.	6056	100225	2021	i					LC	LC			
<i>Glechoma hederacea</i> L.	6063	100310	2019	i					LC	LC			
<i>Glyceria declinata</i> Bréb.	6067	100382	2019	i					LC	LC			
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	6068	100387	2021	i					LC	LC			
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	6073	100519	2021	i					LC	LC			
<i>Hedera</i> Groupe <i>helix/hibernica</i>	6092		2021	i									
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub	6698	101210	2019	i					LC	LC			
<i>Helosciadium inundatum</i> (L.) W.D.J.Koch	5217	101220	1988	i					LC	LC			
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch	5218	101221	2019	i					LC	LC			
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	6108	101300	2021	i					LC	LC			
<i>Heracleum sphondylium</i> L. subsp. <i>sphondylium</i>	7764	135306	2021	i					LC	LC			
<i>Hieracium</i> Série de <i>H.laevigatum</i>	6120		2021	i									
<i>Hieracium umbellatum</i> L.	6123	102671	2021	i					LC				
<i>Holcus lanatus</i> L.	6135	102900	2021	i					LC	LC			
<i>Holcus mollis</i> L. subsp. <i>mollis</i>	7769	136654	2021	i					LC	LC			
<i>Humulus lupulus</i> L.	6148	103031	2019	i					LC	LC			
<i>Humulus lupulus</i> L.	6148	103031	2019	i					LC	LC			
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm.	6151	103057	2021	i					LC	LC			
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	6153	103142	2021	i					LC	LC			
<i>Hypericum androsaemum</i> L.	6160	103245	2019	i					LC	LC			
<i>Hypericum elodes</i> L.	6162	103272	2021	i					LC	LC			
<i>Hypericum humifusum</i> L.	6165	103288	2018	i					LC	LC			
<i>Hypericum linariifolium</i> Vahl	6166	103292	1988	i					LC	LC			
<i>Hypericum perforatum</i> L.	6169	103316	2021	i					LC	LC			
<i>Hypericum pulchrum</i> L.	6170	103320	2021	i					LC	LC			
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr.	6171	103329	2021	i					LC	LC			
<i>Hypochoeris radicata</i> L.	6174	103375	2021	i					LC	LC			
<i>Ilex aquifolium</i> L.	6178	103514	2021	i					LC	LC			
<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	6180	103543	2018	ni					NA				Potentielle

<i>Iris foetidissima</i> L.	6193	103734	2019	i					LC	LC			
<i>Iris pseudacorus</i> L.	6195	103772	2019	i					LC	LC			
<i>Isolepis fluitans</i> (L.) R.Br.	7039	103862	2021	i					LC	LC			
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br.	7045	103898	2019	i					LC	LC			
<i>Isopyrum thalictroides</i> L.	6201	103917	2019	i					LC	NT	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn.	7098	610646	2019	i					LC	LC			
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm.	6206	104101	2021	i					LC	LC			
<i>Juncus articulatus</i> L.	6210	104126	2021	i					LC	LC			
<i>Juncus bufonius</i> L.	7787	104144	2018	i					LC	LC			
<i>Juncus bufonius</i> L. var. <i>congestus</i> Wahlb.	9441	147898	2019	i						DD			
<i>Juncus bulbosus</i> L.	6212	104145	2021	i					LC	LC			
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	6215	104160	2019	i					LC	LC			
<i>Juncus effusus</i> L.	6216	104173	2021	i					LC	LC			
<i>Juncus foliosus</i> Desf.	6217	104189	2013	i					LC	LC			
<i>Juncus inflexus</i> L.	6221	104214	2019	i					LC	LC			
<i>Juncus ranarius</i> Songeon & E.P.Perrier	6208	771713	2019	i					LC	DD			
<i>Juncus tenageia</i> Ehrh. ex L.f.	6226	104349	2019	i					LC	LC			
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	6227	104353	2021	ni					NA	a			A surveiller
<i>Juncus</i> x <i>kernreichgeltii</i> J.T.Jansen & Wacht. ex Reichg.	8719	104383	2019	i									
<i>Juncus</i> x <i>montserratensis</i> Marcet	8756	717282	2019	i									
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort. subsp. <i>elatine</i>	7794		2018	i					LC	LC			
<i>Lactuca serriola</i> L.	6242	104775	2018	i					LC	LC			
<i>Lactuca virosa</i> L.	6244	104787	2019	i					LC	LC			
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) Crantz	6249	104876	2021	iv					LC	LC			
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) Crantz subsp. <i>argentatum</i> (Smejkal) J.Duvign.	7800	137071	2019	ni					NA	a			Potentielle
<i>Lamium hybridum</i> Vill.	6250	104879	2019	i					LC	LC			
<i>Lamium purpureum</i> L.	6252	104903	2019	i					LC	LC			
<i>Lapsana communis</i> L.	6255	105017	2019	i					LC	LC			
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler	6267	105214	2021	i					LC	LC			
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	6272	105247	2019	i					LC	LC			
<i>Lemna minor</i> L.	6286	105431	2019	i					LC	LC			
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	6292	105521	2019	i					LC	LC			
<i>Lepidium didymum</i> L.	5654	105615	2019	ni					NA	a			NonInvas BZH
<i>Leucanthemum vulgare/cantabricum/ircutianum</i> Groupe	6305		2019	i						LC			
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	6309	105966	2019	i					LC	LC			
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	6326	106213	2019	i					LC	LC			
<i>Linum catharticum</i> L.	6334	106288	2021	i					LC	LC			
<i>Linum usitatissimum</i> L. subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell.	6333	137388	2019	i					LC	LC			

<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch	5586	717294	2020	i						LC	LC		
<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.	6346	106419	2019	i		Nat1				LC	LC		DetZnieff
<i>Lobelia urens</i> L.	6348	106435	2019	i						LC	LC		
<i>Lolium multiflorum</i> Lam.	6353	106497	2019	ni						LC			
<i>Lolium perenne</i> L.	6355	106499	2018	i						LC	LC		
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	6363	106581	2021	i						LC	LC		
<i>Lotus angustissimus</i> L.	6366	106634	2018	i						LC	LC		
<i>Lotus corniculatus</i> L.	7829	106653	2018	i						LC	LC		
<i>Lotus glaber</i> Mill.	7830	106719	2019	i						LC	LC		
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC.	6369	106678	2013	i						LC	LC		
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	6370	106698	2019	i						LC	LC		
<i>Luronium natans</i> (L.) Raf.	6379	106807	2019	i	DH 2&4	Nat1				LC	LC		DetZnieff
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	6380	106818	2019	i						LC	LC		
<i>Luzula Groupe multiflora/congesta</i>	6383		2019	i									
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	7837	106842	2021	i						LC	LC		
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	6388	106918	2019	i						LC	LC		
<i>Lycopus europaeus</i> L.	6395	107038	2021	i						LC	LC		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	5178		2018	i						LC	LC		
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb. subsp. <i>arvensis</i>	7488	610909	2020	i						LC	LC		
<i>Lysimachia nemorum</i> L.	6396	107072	2021	i						LC	LC		
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	6397	107073	2018	i						LC	LC		
<i>Lysimachia tenella</i> L.	5180	107085	2019	i						LC	LC		
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	6399	107090	2019	i						LC	LC		
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	6401	107106	2019	i						LC	LC		
<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb	6402	107115	2018	i						LC	LC		
<i>Lythrum salicaria</i> L.	6403	107117	2018	i						LC	LC		
<i>Malus pumila</i> Mill.	6409	107207	2019	ni						NA a			
<i>Malus sylvestris</i> Mill.	6410	107217	2019	i						LC	LC		
<i>Matricaria chamomilla</i> L.	6420	107440	2018	i						LC	LC		
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	6418	107446	2018	ni						NA a			
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	6425	107574	2019	i						LC	LC		
<i>Medicago lupulina</i> L.	6427	107649	2018	i						LC	LC		
<i>Melampyrum pratense</i> L.	6438	107795	2021	i						LC	LC		
<i>Melica uniflora</i> Retz.	6440	107880	2021	i						LC	LC		
<i>Mentha aquatica</i> L.	6448	108027	2021	i						LC	LC		
<i>Mentha arvensis</i> L.	6449	108029	2018	i						LC	LC		
<i>Mentha pulegium</i> L.	6452	108138	1978	i						LC	LC		
<i>Mentha x verticillata</i> L.	8760	108331	2019	i									

<i>Mercurialis annua</i> L.	6456	108351	2019	i					LC	LC			
<i>Mercurialis perennis</i> L.	6457	108361	2021	i					LC	LC			
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv.	6470	108698	2019	i					LC	LC			
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	7854	108718	2021	i					LC	LC			
<i>Montia Groupe fontana/arvensis/hallii</i>	6476	108785	2019	i									
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	6485	108996	2019	i					LC	LC			
<i>Myosotis discolor</i> Pers.	7866	109019	2019	i					LC	DD			
<i>Myosotis dubia</i> Arrond.	7867	109020	2019	i					LC	DD			
<i>Myosotis laxa</i> Lehm. subsp. <i>caespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh.	7868	137914	2018	i					LC	LC			
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	7872	109104	2019	iv					LC	LC			
<i>Myriophyllum alterniflorum</i> DC.	6498	109139	2019	i					LC	LC			
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L. Groupe <i>pseudonarcissus/major</i>	6509		2019	iv									
<i>Nardus stricta</i> L.	6513	109366	2019	i					LC	LC			
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh.	6340	109507	2019	i					LC	LC			
<i>Oenanthe crocata</i> L.	6532	109864	2019	i					LC	LC			
<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Bieb.	6538	109898	1993	i					LC	LC			
<i>Orchis mascula</i> (L.) L. subsp. <i>mascula</i>	7901	138392	2019	i					LC	LC			
<i>Oxalis acetosella</i> L.	6609	111859	2019	i					LC	LC			
<i>Oxalis corniculata</i> L.	6611	111876	2019	iv					LC				
<i>Oxalis latifolia</i> Kunth	6617	111897	2018	ni					NA				A surveiller
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	6624	112130	2020	ni					NA				A surveiller
<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel	6640	85704	2018	i					LC	LC			
<i>Parietaria judaica</i> L.	6641	112410	2019	i					LC	LC			
<i>Pastinaca sativa</i> L.	6651	112550	2018	iv					LC				
<i>Pedicularis sylvatica</i> L. subsp. <i>sylvatica</i>	7925	138637	2019	i					LC	LC			
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray	6748	112727	2019	i					LC	LC			
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach	6752	112739	2018	i					LC	LC			
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre	6753	112741	2020	i					LC	LC			
<i>Persicaria maculosa</i> Gray	6759	112745	2020	i					LC	LC			
<i>Phalaris arundinacea</i> L. subsp. <i>arundinacea</i>	7928	138682	2019	i					LC	LC			
<i>Phleum</i> Groupe <i>pratense/nodosum</i>	6684		2019	i									
<i>Phleum pratense</i> L.	7930	113221	2013	i					LC	DD			
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip.	6128	113525	2019	i					LC	LC			
<i>Pilularia globulifera</i> L.	6700	113547	2019	i			Nat1		LC	LC	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	7938	113579	2018	i					LC	LC			
<i>Pinus pinaster</i> Aiton	6710	113689	2019	ni					LC				Potentielle
<i>Pinus sylvestris</i> L.	6714	113703	2019	ni					LC				
<i>Plantago coronopus</i> L. subsp. <i>coronopus</i>	7944		2019	i					LC	LC			

<i>Plantago lanceolata</i> L.	6721	113893	2019	i					LC	LC			
<i>Plantago major</i> L.	6722	113904	2021	i					LC	LC			
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich.	6725	114011	2019	i					LC	VU	LRMA 1	DetZnieff	
<i>Poa annua</i> L.	6729	114114	2019	i					LC	LC			
<i>Poa infirma</i> Kunth	6733	114247	2019	i					LC	LC			
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	7952	159892	1991	i					LC	LC			
<i>Poa trivialis</i> L. subsp. <i>trivialis</i>	7953	139024	2021	i					LC	LC			
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hosé	6744	114589	2019	i					LC	LC			
<i>Polygala vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i> sub. <i>vulgaris</i> auct.	7959		1978	i						DD			
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	6746	114611	2021	i					LC	LC			
<i>Polygonum aviculare</i> L.	6749		2020	i					LC	LC			
<i>Polypodium vulgare</i> L.	6763	115016	2019	i					LC	LC			
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn.	6770	115076	2019	i					LC	LC			
<i>Populus tremula</i> L.	6774	115156	2021	i					LC	LC			
<i>Potamogeton Groupe berchtoldii/pusillus</i>	8578		2018	i									
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	6791	115301	2019	i					LC	LC			
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	6798	115470	2021	i					LC	LC			
<i>Potentilla reptans</i> L.	6806	115624	2019	i					LC	DD			
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	6808	115655	2021	i					LC	LC			
<i>Potentilla x suberecta</i> Zimmeter	8997	115754	2019	i									
<i>Poterium sanguisorba</i> L. subsp. <i>sanguisorba</i>	8042	620592	1978	i					LC	LC			
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	6813	115925	2021	i					LC	LC			
<i>Prunella vulgaris</i> L.	6816	116012	2021	i					LC	LC			
<i>Prunus avium</i> (L.) L.	6818	116043	2019	i					LC	LC			
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	6821	116089	2019	ni					NA				Avérée
<i>Prunus spinosa</i> L. var. <i>spinosa</i>	6827	952124	2021	i					LC	LC			
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	6834	116265	2021	i					LC	LC			
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	6840	116392	2021	i					LC	LC			
<i>Pyrus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	6853	620382	1978	ni									
<i>Pyrus cordata</i> Desv.	6854	116576	2019	i					LC	LC			
<i>Pyrus</i> sp.	8855		2019	iv									
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl.	6860	521658	1978	i					LC	LC			
<i>Quercus robur</i> L.	7989	116759	2021	i					LC	LC			
<i>Quercus x rosacea</i> Bechst.	8978	116842	2021	i									
<i>Radiola linoidea</i> Roth	6866	106330	1988	i					LC	LC			
<i>Ranunculus acris</i> L.	6867	116903	2019	i					LC	LC			
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	7992	116952	2019	i					LC	LC			
<i>Ranunculus flammula</i> L.	6875	117025	2021	i					LC	LC			
<i>Ranunculus hederaceus</i> L.	6878	117056	2019	i					LC	LC			

<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank subsp. <i>peltatus</i>	6887	139772	1991	i						LC	LC			
<i>Ranunculus repens</i> L.	6889	117201	2021	i						LC	LC			
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz	6890	117221	2020	i						LC	LC			
<i>Ranunculus tripartitus</i> DC.	6894	117258	1993	i						LC	LC	LRMA 2		
<i>Raphanus raphanistrum</i> L. subsp. <i>raphanistrum</i>	8005	139841	2019	i						LC	LC			
<i>Reseda luteola</i> L.	6900	117459	2019	ai						LC	LC			
<i>Reynoutria</i> Groupe <i>japonica/compacta</i>	6903		2019	ni										Avéree
<i>Ribes rubrum</i> L.	6916	117774	2019	i						LC	LC			
<i>Ribes uva-crispa</i> L.	6918	117787	2019	ni						LC				
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	6919	117860	2018	ni						NA a				Avéree
<i>Rosa arvensis</i> Huds.	6929	118016	2021	i						LC	LC			
<i>Rosa</i> Groupe <i>canina/acharii/andegavensis/dumalis</i> kl.	9415		2019	i										
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm.	6937	118329	2019	i							LC			
<i>Rubia peregrina</i> L.	6952	118916	1978	i						LC	LC			
<i>Rubus fruticosus</i> aggr.	9270		1991	i										
<i>Rubus</i> Groupe <i>fruticosus</i>	6956		1978	i										
<i>Rubus</i> sp.	8593		2021	iv										
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott	6958	119373	1988	i						LC	DD			
<i>Rumex acetosa</i> L.	6959	119418	2019	i						LC	LC			
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	6962	119471	2021	i						LC	LC			
<i>Rumex crispus</i> L.	6963	119473	2019	i						LC	LC			
<i>Rumex obtusifolius</i> L. subsp. <i>obtusifolius</i>	8024	140371	2019	i						LC	LC			
<i>Rumex sanguineus</i> L.	6972	119585	2021	i						LC	LC			
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	6977	119698	2021	i	DH 5					LC	LC			
<i>Sagina apetala</i> Ard.	6979	119780	2018	i						LC	LC			
<i>Sagina procumbens</i> L.	8031	119818	2019	i						LC	LC			
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	6995	119948	2021	i						LC	LC			
<i>Salix aurita</i> L.	6996	119952	2019	i						LC	DD			
<i>Salix caprea</i> L.	6998	119977	1978	ii						LC				
<i>Salix repens</i> L. subsp. <i>repens</i>	8587	140478	2019	i						LC	LC			
<i>Salix repens</i> L. subsp. <i>repens</i> var. <i>repens</i>	8037	151113	2013	i							LC			
<i>Salix x ambigua</i> Ehrh.	8880	120284	2019	i										
<i>Salix x charrieri</i> Chass.	8900	120320	2019	i										
<i>Sambucus nigra</i> L.	7016	120717	2021	i						LC	LC			
<i>Samolus valerandi</i> L.	7018	120732	2021	i						LC	LC			
<i>Sanicula europaea</i> L.	7021	120772	2019	i						LC	LC			
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort.	5943	717533	2019	i						LC	LC			
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv. subsp. <i>pratensis</i>	7721	718406	1994	i						LC	LC			

<i>Schoenus nigricans</i> L.	7032	121581	2019	i					LC	LC	LRMA 2	DetZnieff	
<i>Scorzonera humilis</i> L.	7053	121960	2021	i					LC	LC			
<i>Scorzoneroides autumnalis</i> (L.) Moench	7812	121988	2019	i					LC	LC			
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	7055	121999	2019	i					LC	LC			
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	7057	122028	2018	i					LC	LC			
<i>Scutellaria minor</i> Huds.	7065	122073	2021	i					LC	LC			
<i>Senecio sylvaticus</i> L.	7102	122726	2018	i					LC	LC			
<i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	8072	140994	2019	i					LC	LC			
<i>Serratula tinctoria</i> L.	7111	122971	2021	i			RegBZH/pp		LC	LC			
<i>Serratula tinctoria</i> L. subsp. <i>tinctoria</i>	9043		2015	i						NE			
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult.	7120	123141	2020	i					LC	LC			
<i>Sison amomum</i> L.	7145	123773	2019	i					LC	LC			
<i>Solanum dulcamara</i> L.	7159	124034	2019	i					LC	LC			
<i>Solanum nigrum</i> L.	7161	124080	2013	i					LC				
<i>Solidago virgaurea</i> L.	7170	124205	2021	i					LC	LC			
<i>Solidago virgaurea</i> L. subsp. <i>virgaurea</i>	8099	141299	2020	i					LC	NE			
<i>Sonchus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	8100	141301	2018	i					LC	LC			
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	7172	124233	2020	i					LC	LC			
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	7174	124261	2019	i					LC	LC			
<i>Sparganium erectum/microcarpum/neglectum/oocarpum</i> Groupe	7185		2018	i						LC			
<i>Spergula arvensis</i> L.	8107	124499	2018	i					LC	LC			
<i>Spergula rubra</i> (L.) D.Dietr.	7197	124578	2018	i					LC	LC			
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L.	7211	124744	2019	i					LC	LC			
<i>Stachys palustris</i> L.	7214	124798	2021	i					LC	LC			
<i>Stachys sylvatica</i> L.	7216	124814	2021	i					LC	LC			
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	7218	124967	2019	i					LC	LC			
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	7218	124967	2019	i					LC	LC			
<i>Stellaria graminea</i> L.	7219	125000	2019	i					LC	LC			
<i>Stellaria holostea</i> L.	7220	999933	2021	i					LC	LC			
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	8110	125014	2019	i					LC	LC			
<i>Succisa pratensis</i> Moench	7232	125295	2020	i					LC	LC			
<i>Symphytum officinale</i> L. subsp. <i>officinale</i>	8113	141499	2018	i					LC	LC			
<i>Taraxacum Hamata/Naevosa/Taraxacum</i> Groupe sect.	7249		2019	i									
<i>Taraxacum Palustria/Celtica</i> Groupe sect.	7250		2019	i									
<i>Taxus baccata</i> L.	7252	125816	2019	i					LC	LC			
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	8118	126035	2021	i					LC	LC			
<i>Thymus pulegioides</i> L.	7275	126566	1993	i					LC	LC			
<i>Thymus serpyllum</i> auct.	7276		1978	i					DD	NE			
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	7285	126859	2019	i					LC	LC			
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	8138	127259	2019	i					LC	LC			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	7299	127294	2019	i					LC	LC			

<i>Trifolium pratense</i> L.	7313	127439	2019	iv					LC				
<i>Trifolium repens</i> L.	7314	127454	2019	i					LC	LC			
<i>Trifolium squamosum</i> L.	7318	160269	1994	i					LC	LC			
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip.	7840	127613	2020	i					LC	LC			
<i>Trocdaris verticillatum</i> (L.) Raf.	5507	127864	2021	i					LC	LC			
<i>Typha latifolia</i> L.	7338	128077	1991	i					LC	LC			
<i>Ulex europaeus</i> L.	7339	128114	2019	i					LC	LC			
<i>Ulex europaeus</i> L. subsp. <i>europaeus</i>	8153	142020	2015	i					LC	LC			
<i>Ulex gallii</i> Planch.	7340	128116	2019	i					LC	LC			
<i>Ulex</i> Groupe <i>minor/breoganii</i>	7341		2021	i									
<i>Ulmus minor</i> Mill.	7344	128175	2019	i					LC	LC			
<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy	7345	128215	2019	i					LC	LC			
<i>Urtica dioica</i> L.	7346	128268	2019	i					LC	LC			
<i>Utricularia</i> Groupe <i>australis/vulgaris</i>	8590		2021	i									
<i>Utricularia vulgaris</i> L.	7353	128322	1990	i					DD	DD		DetZnieff	
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr. f. <i>carinata</i> (Loisel.) Devesa, J.López & R.Gonzalo	7362		2019	i						LC			
<i>Veronica arvensis</i> L.	7385	128801	2019	i					LC	LC			
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	7387	128832	2021	i					LC	LC			
<i>Veronica hederifolia/sublobata/triloba</i> Groupe	7390		2019	i									
<i>Veronica montana</i> L.	7391	128924	2021	i					LC	LC			
<i>Veronica officinalis</i> L.	7392	128938	2019	i					LC	LC			
<i>Veronica persica</i> Poir.	7395	128956	2020	ni					NA				
<i>Veronica scutellata</i> L.	7399	129000	2013	i					LC	LC			
<i>Veronica serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	8174	142164	2019	i					LC	LC			
<i>Viburnum opulus</i> L.	7406	129087	2021	i					LC	LC			
<i>Vicia cracca</i> L.	7411	129147	2019	i					LC	LC			
<i>Vicia</i> Groupe <i>sativa</i>	7420		2019	iv						LC			
<i>Vicia segetalis</i> Thuill.	9063	129302	2019	i					LC	DD			
<i>Vicia sepium</i> L.	7421	129305	2021	i					LC	LC			
<i>Vinca major</i> L.	7426	129468	2019	ni					LC				A surveiller
<i>Vinca minor</i> L.	7427	129470	2021	i					LC	LC			
<i>Viola arvensis</i> Murray	7430	129506	2020	i					LC	LC			
<i>Viola lactea</i> Sm.	7434	129602	2019	i					LC	LC			
<i>Viola odorata</i> L.	7435	129632	2019	i					LC	LC			
<i>Viola riviniana</i> Rchb.	7438	129669	2021	i					LC	LC			
<i>Viola x bavarica</i> Schrank	8887	129749	2019	i									
<i>Viola x lambertii</i> H.Lév.	8936	129806	2019	i									
<i>Viscum album</i> L. subsp. <i>album</i>	8198	142440	2019	i					LC	LC			
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray	7442	129997	2021	i					LC	LC			
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	7446	130028	2019	i					LC	LC			

## AVIFAUNE

Légende du tableau :

**DO** : inscription du taxon à l'annexe 1 ou 2 de la directive européenne Oiseaux 2009/147/CE

**LRM/LRE / LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (BirdLife International, 2021), en France (UICN France *et al.*, 2016), sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de Bretagne (Gélinaud *et al.*, 2023)/sur la liste rouge des oiseaux migrateurs de Bretagne (Collectif, 2015c) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes, « NA » Non applicable

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national : « art.3 » : protection des individus et de leurs habitats

**ZNIEFF** : liste des espèces déterminantes ZNIEFF (DIREN-BRETAGNE, s-d)

Nom français	Nom latin(TAXREF v17)	Dernière observation	LRM	DO	LRE	LRN nicheur	LRN hivernant	LRN pass.	PN	LRR nicheur	LRR migr.	ZNIEFF	Responsabilité régionale nicheur
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA		art.3	LC			modérée
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	2019	LC	anx1	LC	LC	NA	DD	art.3	LC	DD	oui	modérée
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	NT	LC	NA		VU	DD		majeure
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	anx1	LC	LC	NA		art.3	LC	DD	oui	mineure
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		VU	CR	DD	NA		RE	DD	oui	NA
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i> (Brünnich, 1764)	2025	LC		LC		DD	NA			DD		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	2023	LC		LC	LC	NA		art.3	LC	DD		modérée
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA		art.3	LC	DD		modérée
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	anx1	LC	LC		LC	art.3	LC	NA	oui	mineure
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	VU	NA		art.3	NT	NA		modérée
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	EN		NA	art.3	VU	DD		élevée
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	VU	NA		art.3	EN	NA		très élevée
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i> (Linnaeus, 1766)	2025	LC		LC	LC		NA	art.3				modérée
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	2025	LC	anx1	LC	LC	NA	NA	art.3	EN	DD	oui	majeure
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	LC	DD		modérée
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	LC	NA	art.3	LC	LC		modérée
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	VU	NA	NA	art.3	LC	DD		majeure
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA	LC	art.3		DD	oui	modérée
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	2009	LC		LC	LC			art.3	VU			modérée
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	2020	LC		LC	LC	NA		art.3	LC	LC		modérée
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA		art.3	LC			modérée
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	2022	LC	anx1	LC	EN	NA	VU	art.3		NA		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA		art.3	LC			modérée
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC		DD	art.3	NT	DD		modérée
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	2024	LC		LC	LC			art.3	LC			modérée
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	2006	LC	anx1	LC	LC		NA	art.3	LC	NA	oui	modérée
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	LC	DD		modérée
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC	NA	art.3	LC	LC		modérée
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	2021	LC		LC	LC			art.3	DD			modérée
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	NT	NA	NA	art.3	LC			modérée
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	2008	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	LC	NA	oui	modérée
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	2024	LC	anx1	LC	LC	NA	LC	art.3	EN	DD	oui	majeure
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	LC	DD		modérée
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	2024	LC		LC	NT		DD	art.3	LC	DD		modérée
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	2020	LC		LC	LC		DD	art.3	LC	DD		modérée
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	2025		anx1		EN			art.3	VU		oui	très élevée
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	2022	LC		NT	LC	NA	NA		LC	LC	oui	modérée
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA	NA		LC	DD		modérée
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA			LC			modérée
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	2023	LC		LC	NT		DD	art.3	LC	DD		mineure
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> (Pontoppidan, 1763)	2021	LC		LC	NT	NA		art.3	VU	NA	oui	élevée
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC			art.3	EN	#N/A	oui	majeure
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> (Linnaeus, 1758)	2019	LC	anx1	LC	LC		LC	art.3	EN	EN		majeure
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	2015	LC		LC	LC	NA		art.3	LC	DD	oui	modérée
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> (C.L. Brehm, 1820)	2024	LC		LC	LC			art.3	LC			modérée
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA	NA		LC	DD		modérée
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				DD		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	2025	NT		LC	LC	LC	NA			DD		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> (C. L. Brehm, 1831)	2025	LC		LC	LC	NA	NA		LC	DD		modérée
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	2025	LC		LC	LC	NA		art.3	NT	DD	oui	mineure
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	LC	DD	oui	mineure
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	2015	LC	anx1	LC	LC			art.3	NA	NA	oui	NA
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	2021	LC		LC	LC	NA	NA	art.3	DD	DD		mineure
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	2016	LC		LC	NT		DD	art.3	LC	DD		modérée
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	2016	LC		LC	LC		LC	art.3	LC	DD	oui	majeure
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	2022	LC		LC	NT		DD	art.3	LC	DD		modérée
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	2024	LC		LC	LC		NA	art.3	LC	NA		mineure



## AMPHIBIENS

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 2 et/ou 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE ;  
**LRM/LRE/LRN/ LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Temple H.J. *et al.*, 2009) en France (UICN France *et al.*, 2015) / sur la Liste rouge des amphibiens de Bretagne (Collectif, 2015a) : « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes  
**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (Paysant, 2010)

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire national : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

**Tend.** : tendances nationales des populations d'amphibiens pour la zone atlantique en France (Trochet *et al.*, 2023) : « ↘ » : déclin, « → » : stable, « ? » : inconnue

Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Famille	Dernière observation	DHFF	LRM	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité	
											régionale	Tend.
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i> (Daudin, 1803)	Bufonidae	2024						LC	art.3	élevée	↘
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Ranidae	2024	anx4	LC	LC	LC	LC		art.2	mineure	→
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	Ranidae	2011	anx4	LC	LC	NT	DD	Oui	art.2	modérée	?
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Ranidae	2024		LC		LC	NT		art.4	mineure	→
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Ranidae	2011				NT	DD		art.4	mineure	?
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Hylidae	2024	anx4	LC	LC	NT	LC	Oui	art.2	mineure	↘
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandridae	2024		LC	LC	LC	LC		art.3	mineure	↘
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Salamandridae	2024		LC	LC	LC	NT	Oui	art.3	mineure	→
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Salamandridae	2023	anx2	LC	LC	NT	VU	Oui	art.2	modérée	↘
Triton de Blasius	<i>Triturus cristatus</i> x <i>T. marmoratus</i>	Salamandridae	2024							art.3		?
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Salamandridae	2024	anx4	VU	VU	NT	LC	Oui	art.2	modérée	↘
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Salamandridae	2025		LC	LC	LC	LC		art.3	mineure	↘
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandridae	2024		LC	LC	NT	NT	Oui	art.3	mineure	→

## REPTILES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE/LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Cox *et al.*, 2009), en France (UICN France *et al.*, 2015), sur la Liste rouge des reptiles de Bretagne (Collectif, 2015a) : « EN » pour les taxons en danger, « VU » pour les taxons vulnérables, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « LC » pour les taxons de préoccupation mineure, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (Paysant, 2010)

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

**Tend.** : tendances nationales des populations d'amphibiens pour la zone atlantique en France (Trochet *et al.*, 2023) : « ↘ » : déclin, « ? » : inconnue

Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Famille	Dernière observation	DHFF	LRM	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité	
											régionale	Tend.
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	Colubridae	2024	anx4	LC	LC	LC	DD	oui	art.2	mineure	?
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Natricidae	2024							art.2		→
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lacertidae	2024	anx4	LC	LC	LC	LC		art.2	mineure	↘
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lacertidae	2024	anx4	LC	LC	LC	DD	oui	art.2	mineure	↘
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lacertidae	2024		LC	LC	LC	NT		art.3	modérée	?
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Anguidae	2024		LC	LC	LC	LC		art.3	mineure	↘
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Viperidae	2024		LC		VU	EN	oui	art.2	très élevée	?

## LEPIDOPTERES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE  
**LRM/LRE/LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Van Swaay *et al.*, 2010), en France (IUCN France *et al.*, 2012) sur la Liste rouge des papillons de jour de Bretagne (Collectif, 2018) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes  
**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (David, 2019)  
**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	LRM	DHFF	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN	Responsabilité biologique
Crambidae		<i>Eudonia mercurella</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Crambidae	Botys du bouillon-blanc	<i>Anania verbascalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008								
Crambidae	Crambus des chaumes	<i>Agriphila tristella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016								
Crambidae	Crambus des pelouses	<i>Agriphila straminella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009								
Crambidae	Crambus souillé	<i>Agriphila inquinatella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016								
Crambidae	Hydrocampe du Potamogéton	<i>Elophila nymphaeata</i> (Linnaeus, 1758)	2021								
Crambidae	Nomophile	<i>Nomophila noctuella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2022								
Crambidae	Pyrale du chou	<i>Evergestis forficalis</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Crambidae	Pyrale du Houblon	<i>Patania ruralis</i> (Scopoli, 1763)	2016								
Depressariidae		<i>Carcina quercana</i> (Fabricius, 1775)	2008								
Drepanidae	Batis	<i>Thyatira batis</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Drepanidae	Hameçon	<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	2016								
Drepanidae	Lacertine	<i>Falcaria lacertinarum</i> (Linnaeus, 1758)	2009								
Drepanidae	Octogésime	<i>Tethea ocellaris</i> (Linnaeus, 1767)	2016								
Erebidae	Bordure ensanglantée	<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	2020								
Erebidae	Cul-brun	<i>Euproctis chryorrhoea</i> (Linnaeus, 1758)	2022								
Erebidae	Disparate	<i>Lymntria dispar</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Erebidae	Eborine	<i>Cybosia mesomella</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Erebidae	Écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	2024								
Erebidae	Écaille cramoisie	<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Erebidae	Écaille fermière	<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	2024								
Erebidae	Écaille Martre	<i>Arctia caja</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Erebidae	Lichénée bleue	<i>Catocala fraxini</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Erebidae	Lithosie quadrille	<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	2009								
Erebidae	Manteau pâle	<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	2016								
Erebidae	Mi	<i>Euclidia mi</i> (Clerck, 1759)	2020								
Erebidae	Noctuelle à museau	<i>Hypena proboscidalis</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Erebidae	Noctuelle couleur de bronze	<i>Phytometra viridaria</i> (Clerck, 1759)	2022								
Erebidae	Nonne	<i>Lymntria monacha</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Erebidae	Rosette	<i>Miltchrista miniata</i> (Forster, 1771)	2016								
Erebidae		<i>Collita griseola</i> (Hübner, 1803)	2009								
Erebidae		<i>Manulea complana</i> (Linnaeus, 1758)	2009								
Erebidae		<i>Sphrageidus similis</i> (Fuessly, 1775)	2008								
Gelechiidae		<i>Anacamptis populella</i> (Clerck, 1759)	2016								
Gelechiidae		<i>Metzneria metzneriella</i> (Stainton, 1851)	2009								
Geometridae	Acidalie dégénérée	<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	2008								
Geometridae	Alternée	<i>Epirrhoe alternata</i> (O.F. Müller, 1764)	2016								
Geometridae	Boarmie rhomboïdale	<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008								
Geometridae	Bordure entrecoupée	<i>Lomaspiis marginata</i> (Linnaeus, 1758)	2009								
Geometridae	Cabère pustulée	<i>Cabera exanthemata</i> (Scopoli, 1763)	2016								
Geometridae	Cabère virginale	<i>Cabera pusaria</i> (Linnaeus, 1758)	2008								
Geometridae	Callunaire	<i>Pachycnemia hippocastanaria</i> (Hübner, 1799)	2022								
Geometridae	Cidarie agate	<i>Eulithis testata</i> (Linnaeus, 1761)	2009								
Geometridae	Citronnelle rouillée	<i>Opisthograptis luteolata</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Geometridae	Ennomos illunaire	<i>Selenia dentaria</i> (Fabricius, 1775)	2009								
Geometridae	Ephyre ponctuée	<i>Cyclophora punctaria</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Geometridae	Eupithécie naine	<i>Eupithecia nanata</i> (Hübner, 1813)	2009								
Geometridae	Fausse-Eupithécie	<i>Gymnoscelis ruffifasciata</i> (Haworth, 1809)	2008								
Geometridae	Hémithée de l'Ajonc	<i>Pseudoterpnia coronillaria</i> (Hübner, 1817)	2016								
Geometridae	Hémithée éruginée	<i>Jodis lactearia</i> (Linnaeus, 1758)	2016								
Geometridae	Impolie	<i>Idaea aversata</i> (Linnaeus, 1758)	2009								
Geometridae	Larentie lavée	<i>Hydriomena furcata</i> (Thunberg & Borgström, 1784)	2016								
Geometridae	Lynx	<i>Cosmorhoe ocellata</i> (Linnaeus, 1758)	2016								

Geometridae	Phalène de la Mancienne	<i>Crocallis elinguaris</i> (Linnaeus, 1758)	2009					
Geometridae	Phalène de l'Aquiline	<i>Petrophora chlorosata</i> (Scopoli, 1763)	2009					
Geometridae	Phalène du Bouleau	<i>Biston betularia</i> (Linnaeus, 1758)	2009					
Geometridae	Phalène picotée	<i>Ematurga atomaria</i> (Linnaeus, 1758)	2023					
Geometridae	Philobie alternée	<i>Macaria alternata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016					
Geometridae	Philobie effacée	<i>Macaria liturata</i> (Clerck, 1759)	2016					
Geometridae	Timandre aimée	<i>Timandra comae</i> (Schmidt, 1931)	2008					
Geometridae	Triple Raie	<i>Aplocera plagiata</i> (Linnaeus, 1758)	2024					
Geometridae	Truie	<i>Idaea biselata</i> (Hufnagel, 1767)	2016					
Geometridae	Zérène du Groseillier	<i>Abraxas grossulariata</i> (Linnaeus, 1758)	2020					
Gracillariidae		<i>Caloptilia stigmatella</i> (Fabricius, 1781)	2008					
Hepialidae	Sylvine	<i>Triodia sylvina</i> (Linnaeus, 1761)	2016					
Hesperidae	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	2024		LC	LC	LC	mineure
Hesperidae	Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	2024		LC	LC	LC	mineure
Hesperidae	Hespérie du Brome	<i>Carterocephalus palaemon</i> (Pallas, 1771)	2024		LC	LC	NT	mineure
Hesperidae	Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	2020		NT	LC	LC	modérée
Hesperidae	Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	2024		LC	LC	LC	mineure
Hesperidae	Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	2024		LC	LC	NT	modérée
Hesperidae	Point de Hongrie	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Hesperidae	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	2024		LC	LC	LC	mineure
Lasiocampidae	Bombyx du Chêne	<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2021					
Lasiocampidae	Buveuse	<i>Euthrix potatoria</i> (Linnaeus, 1758)	2020					
Lycaenidae	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	2024		LC	LC	LC	mineure
Lycaenidae	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Lycaenidae	Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)	2024		LC	LC	LC	modérée
Lycaenidae	Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	2023	LC	LC	LC	LC	modérée
Lycaenidae	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	2024		LC	LC	LC	mineure
Lycaenidae	Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	2020		LC	LC	LC	modérée
Lycaenidae	Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Lycaenidae	Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	2023		LC	LC	DD	mineure
Lycaenidae	Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	2024			LC	LC	mineure
Noctuidae	Ambiguë	<i>Hoplodrina ambigua</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016					
Noctuidae	Brassicaire	<i>Mamestra brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2009					
Noctuidae	Bryophile vert-mousse	<i>Cryphia algae</i> (Fabricius, 1775)	2008					
Noctuidae	C-noir	<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Noctuidae	Collier souffré	<i>Noctua janthe</i> (Borkhausen, 1792)	2016					
Noctuidae	Cordon blanc	<i>Ochropleura plecta</i> (Linnaeus, 1761)	2016					
Noctuidae	Frangée	<i>Noctua fimbriata</i> (Schreber, 1759)	2008					
Noctuidae	Gamma	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	2021					
Noctuidae	Hibou	<i>Noctua pronuba</i> (Linnaeus, 1758)	2008					
Noctuidae	Hiéroglyphe	<i>Mesapamea secalis</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Noctuidae	Leucanie blafarde	<i>Mythimna pallens</i> (Linnaeus, 1758)	2008					
Noctuidae	Leucanie souillée	<i>Mythimna impura</i> (Hübner, 1808)	2016					
Noctuidae	Méticuleuse	<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	2008					
Noctuidae	Monoglyphe	<i>Apamea monoglypha</i> (Hufnagel, 1766)	2009					
Noctuidae	Noctuelle baignée	<i>Agrotis ipsilon</i> (Hufnagel, 1766)	2008					
Noctuidae	Noctuelle belle	<i>Diarsia rubi</i> (Vieweg, 1790)	2016					
Noctuidae	Noctuelle berbère	<i>Amphipyra berbera</i> (Rungs, 1949)	2008					
Noctuidae	Noctuelle de la Belladonne	<i>Xestia baja</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2016					
Noctuidae	Noctuelle de la Myrtille	<i>Anarta myrtilli</i> (Linnaeus, 1761)	2021					
Noctuidae	Noctuelle des Renouées	<i>Agrotis puta</i> (Hübner, 1803)	2008					
Noctuidae	Noctuelle lythargyrée	<i>Mythimna ferrago</i> (Fabricius, 1787)	2009					
Noctuidae	Noctuelle négligée	<i>Xestia castanea</i> (Esper, 1798)	2008					
Noctuidae	Noctuelle ombragée	<i>Xestia sexstrigata</i> (Haworth, 1809)	2008					
Noctuidae	Noctuelle porphyre	<i>Lycophotia porphyrea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009					
Noctuidae	Point blanc	<i>Mythimna albipuncta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008					
Noctuidae	Psi	<i>Acronicta psi</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Noctuidae	Trapèze	<i>Cosmia trapezina</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Noctuidae	Trimaculée	<i>Xestia xanthographa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008					
Noctuidae	Troënière	<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008					
Noctuidae	Vert-Doré	<i>Diachrysis chrysis</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Noctuidae		<i>Acronicta megacephala</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009					
Nolidae	Halias du Chêne	<i>Bena bicolorana</i> (Fuessly, 1775)	2008					
Nolidae	Halias du Hêtre	<i>Pseudoips prasinanus</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Notodontidae	Bois-Veiné	<i>Notodonta ziczac</i> (Linnaeus, 1758)	2009					
Notodontidae	Bombyx Dictéotide	<i>Pheosia gnoma</i> (Fabricius, 1777)	2009					
Notodontidae	Chameau	<i>Notodonta dromedarius</i> (Linnaeus, 1767)	2008					
Notodontidae	Dromadaire	<i>Notodonta tritophus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009					
Notodontidae	Harpie fourchue	<i>Furcula furcula</i> (Clerck, 1759)	2016					
Notodontidae	Museau	<i>Pterostoma palpina</i> (Clerck, 1759)	2016					
Notodontidae	Porcelaine	<i>Pheosia tremula</i> (Clerck, 1759)	2016					
Notodontidae	Processionnaire du Chêne	<i>Thaumetopoea processionea</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Notodontidae	Timide	<i>Peridea anceps</i> (Goeze, 1781)	2016					
Nymphalidae	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	2024			LC	LC	mineure
Nymphalidae	Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	2021		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	2002		LC	LC	EN	élevée
Nymphalidae	Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Gamma	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	2022		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Paon-du-jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Vanesse des Chardons	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC	LC	mineure
Nymphalidae	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC	LC	mineure

Oecophoridae		<i>Alabonia geoffrella</i> (Linnaeus, 1767)	2009					
Papilionidae	Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	2020	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC	LC	LC		mineure
Pieridae	Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	2017			LC		mineure
Plutellidae		<i>Plutella xylostella</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Pterophoridae		<i>Emmelina monodactyla</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Pyralidae	Asopie flamme	<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008					
Pyralidae	Fausse teigne de la cire	<i>Galleria mellonella</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Pyralidae	Phycide du rouvre	<i>Phycita roborella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2008					
Saturniidae	Petit Paon de Nuit	<i>Saturnia pavonia</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Sphingidae		<i>Hyloicus pinastri</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Tortricidae		<i>Acleris emargana</i> (Fabricius, 1775)	2008					
Tortricidae		<i>Cydia amplana</i> (Hübner, 1799)	2016					
Tortricidae		<i>Cydia pomonella</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Tortricidae		<i>Cydia splendana</i> (Hübner, 1799)	2008					
Tortricidae		<i>Cydia ulicetana</i> (Haworth, 1811)	2009					
Tortricidae		<i>Epinotia immundana</i> (Fischer von Röslerstamm, 1839)	2008					
Tortricidae		<i>Epinotia ramella</i> (Linnaeus, 1758)	2008					
Tortricidae		<i>Pandemis corylana</i> (Fabricius, 1794)	2016					
Tortricidae		<i>Rhyacionia pinicolana</i> (Doubleday, 1850)	2016					
Tortricidae		<i>Spilonota ocellana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	2009					
Zygaenidae	Zygène des prés	<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	2020					

## ORTHOPTÉROÏDES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Hochkirch *et al.*, 2016a) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

Ordre	Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	DHFF	LRM	LRE	PN
Mantodea	Mantidae	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC		
Orthoptera	Acrididae	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae		<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	2024				
Orthoptera	Acrididae	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	2024		LC	LC	
Orthoptera	Acrididae	Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae	Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae	Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae	Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	2024				
Orthoptera	Acrididae	Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i> (Linnaeus, 1758)	2024			LC	
Orthoptera	Acrididae	Criquet de la Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panzer, 1796)	2023			LC	
Orthoptera	Gryllidae	Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	2024			LC	
Orthoptera	Gryllidae	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	2024			LC	
Orthoptera	Tetrigidae	Tétrix forestier	<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	2016		LC	LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	2024			LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	2024		LC	LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i> (Dufour, 1841)	2024		LC	LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	2024			LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	2024			LC	
Orthoptera	Tettigoniidae		<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	2024			LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	2020			LC	
Orthoptera	Tettigoniidae	Decticelle des bruyères	<i>Metrioptera brachyptera</i> (Linnaeus, 1761)	2024			LC	

## ODONATES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE/LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Kalkman *et al.*, 2010), en France (IUCN France *et al.*, 2016) sur la Liste rouge des odonates de Bretagne (Collectif, 2019) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (David, 2020)

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation								Responsabilité biologique	
				LRM	DHFF	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN		
Aeshnidae	Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (O.F. Müller, 1764)	2017	LC		LC	LC	LC				mineure
Aeshnidae	Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i> (Latreille, 1805)	2009	LC		LC	LC	LC				mineure
Aeshnidae	Anax empereur	<i>Anax imperator</i> (Leach, 1815)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Calopterygidae	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	2022	LC		LC	LC	LC				mineure
Calopterygidae	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	2017	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i> (Selys-Longchamps, 1840)	2022	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion délicat	<i>Ceragrion tenellum</i> (Villers, 1789)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i> (Vander Linden, 1825)	2024	LC		LC	VU	EN				très élevée
Coenagrionidae	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i> (Charpentier, 1825)	2012	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	2015	LC		LC	LC	LC				mineure
Coenagrionidae	Naiade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	2009	LC		LC	LC	LC				modérée
Coenagrionidae	Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Cordulegastriidae	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	2017	LC		LC	LC	LC				mineure
Corduliidae	Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Corduliidae	Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i> (Vander Linden, 1825)	2010	LC		LC	LC	LC				mineure
Gomphidae	Gomphe joli	<i>Gomphus pulchellus</i> (Selys, 1840)	2024	NT		NT	LC	LC				mineure
Lestidae	Leste des bois	<i>Lestes dryas</i> (Kirby, 1890)	2016	LC		LC	LC	EN				élevée
Lestidae	Leste brun	<i>Sympetma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	2009	LC		LC	LC	LC				mineure
Lestidae	Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	2023	LC		LC	NT	LC				mineure
Lestidae	Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i> (Fabricius, 1798)	2016	LC		LC	LC	LC				mineure
Lestidae	Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i> (Charpentier, 1825)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Lestidae	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i> (Sulzer, 1776)	2008	LC		LC	VU	NT	oui			élevée
Libellulidae	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i> (O.F. Müller, 1764)	2010	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Libellule quadrimaculée	<i>Libellula quadrimaculata</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	2008	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Selys, 1840)	2022	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	2010	LC		LC	LC	LC				mineure
Libellulidae	Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	2024	LC		LC	LC	LC				mineure
Platycnemididae	Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	2020	LC		LC	LC	LC				mineure

## HÉMIPTÈRES

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation
Acanthosomatidae		<i>Cyphostethus tristriatus</i> (Fabricius, 1787)	2016
Acanthosomatidae		<i>Elasmotethus interstinctus</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Anthocoridae		<i>Anthocoris nemoralis</i> (Fabricius, 1794)	2016
Anthocoridae		<i>Cardiastethus fasciventris</i> (Garbiglietti, 1869)	2016
Anthocoridae		<i>Orius niger</i> (Wolff, 1811)	2015
Coreidae	Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	2024
Coreidae	Gonocère du buis	<i>Gonocerus acuteangulatus</i> (Goeze, 1778)	2016
Corixidae		<i>Hesperocorixa castanea</i> (Thomson, 1869)	2016
Corixidae		<i>Hesperocorixa sahlbergi</i> (Fieber, 1848)	2016
Corixidae		<i>Sigara falleni</i> (Fieber, 1848)	2016
Corixidae		<i>Sigara limitata</i> (Fieber, 1848)	2015
Corixidae		<i>Sigara nigrolineata</i> (Fieber, 1848)	2016
Corixidae	Batelier	<i>Corixa punctata</i> (Illiger, 1807)	2016
Corixidae	Micronecte bruyant	<i>Micronecta scholtzi</i> (Fieber, 1860)	2016
Gerridae		<i>Aquarius paludum</i> (Fabricius, 1794)	2015
Gerridae	Ciseau	<i>Gerris lacustris</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Heterogastridae	Hétérogaster de l'ortie	<i>Heterogaster urticae</i> (Fabricius, 1775)	2016
Hydrometridae	Hydromètre stagnant	<i>Hydrometra stagnorum</i> (Linnaeus, 1758)	2015
Lygaeidae		<i>Kleidocerys ericae</i> (Horváth, 1908)	2016
Lygaeidae		<i>Kleidocerys resedae</i> (Panzer, 1797)	2016
Lygaeidae		<i>Nysius graminicola</i> (Kolenati, 1845)	2016
Lygaeidae		<i>Orsillus depressus</i> (Mulsant & Rey, 1852)	2016
Miridae		<i>Adelphocoris lineolatus</i> (Goeze, 1778)	2016
Miridae		<i>Campyloneura virgula</i> (Herrich-Schäffer, 1835)	2016
Miridae		<i>Dicyphus pallidus</i> (Herrich-Schäffer, 1836)	2016
Miridae		<i>Heterotoma planicornis</i> (Pallas, 1772)	2016
Miridae		<i>Liocoris tripustulatus</i> (Fabricius, 1781)	2016
Miridae		<i>Lygus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Miridae		<i>Lygus rugulipennis</i> (Poppius, 1911)	2015
Miridae		<i>Stenodema calcarata</i> (Fallén, 1807)	2016
Naucoridae		<i>Ilyocoris cimicoides</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Naucoridae		<i>Naucoris maculatus</i> (Fabricius, 1798)	2016
Nepidae	Nèpe cendrée	<i>Nepa cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	2024
Notonectidae		<i>Notonecta obliqua</i> (Gallèn in Thunberg, 1787)	2016
Notonectidae		<i>Notonecta viridis</i> (Delcourt, 1909)	2016
Notonectidae	Notonecte glauque	<i>Notonecta glauca</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Notonectidae	Notonecte maculée	<i>Notonecta maculata</i> (Fabricius, 1794)	2016
Oxycarenidea		<i>Metopoplax ditomoides</i> (A. Costa, 1847)	2023
Pentatomidae		<i>Carpocoris purpureipennis</i> (De Geer, 1773)	2014
Pentatomidae		<i>Palomena viridissima</i> (Poda, 1761)	2016
Pentatomidae		<i>Peribalus strictus vernalis</i> (Wolff, 1804)	2024
Pentatomidae		<i>Piezodorus lituratus</i> (Fabricius, 1794)	2024
Pentatomidae	Punaise à pattes rousses	<i>Pentatoma rufipes</i> (Linnaeus, 1758)	2016
Pentatomidae	Punaise à tête allongée	<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	2024
Pentatomidae	Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	2024
Pentatomidae	Punaise brune à antennes & bords panachés	<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	2024
Pentatomidae	Punaise verte	<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1761)	2016
Pleidae		<i>Plea minutissima</i> (Leach, 1817)	2016
Rhopalidae		<i>Rhopalus subrufus</i> (Gmelin, 1790)	2023
Rhopalidae		<i>Stictopleurus abutilon</i> (Rossi, 1790)	2015
Rhopalidae	Corise de la jusquiame	<i>Corizus hyoscyami</i> (Linnaeus, 1758)	2015
Rhyparochromidae		<i>Drymus brunneus</i> (R.F. Sahlberg, 1848)	2015
Rhyparochromidae		<i>Gastrodes grossipes</i> (De Geer, 1773)	2023
Rhyparochromidae		<i>Peritrechus geniculatus</i> (Hahn, 1832)	2016
Rhyparochromidae		<i>Peritrechus gracilicornis</i> (Puton, 1877)	2023
Rhyparochromidae	Aphanus de Rolander	<i>Aphanus rolandri</i> (Linnaeus, 1758)	2023
Scutelleridae	Punaise tortue brune	<i>Eurygaster testudinaria</i> (Geoffroy, 1785)	2016
Tingidae		<i>Dictyonota strichnocera</i> (Fieber, 1844)	2016
Tingidae		<i>Physatocheila dumetorum</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	2016

## COLÉOPTÈRES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Nieto *et al.*, 2010) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (Picard, 2018)

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	DHFF	LRM	LRE	ZNIEFF	PN
Carabidae		<i>Paradromius linearis</i> (Olivier, 1795)	2015					
Carabidae		<i>Philorhizus melanocephalus</i> (Dejean, 1825)	2015					
Carabidae	Carabe des bois	<i>Carabus nemoralis</i> (O.F. Müller, 1764)	2017					
Cerambycidae	Lepture à poils durs	<i>Stenurella melanura</i> (Linnaeus, 1758)	2015				LC	
Cerambycidae	Lepture havane	<i>Pseudovadonia livida</i> (Fabricius, 1777)	2012					
Cerambycidae	Lepture tachetée	<i>Rutpela maculata</i> (Poda, 1761)	2017				LC	
Cerambycidae	Parfumeur	<i>Aromia moschata</i> (Linnaeus, 1758)	2017				LC	
Coccinellidae		<i>Chilocorus renipustulatus</i> (Scriba, 1791)	2012					
Coccinellidae		<i>Rhyzobius chrysomeloides</i> (Herbst, 1792)	2015					
Coccinellidae		<i>Rhyzobius litura</i> (Fabricius, 1787)	2013					
Coccinellidae		<i>Scymnus haemorrhoidalis</i> (Herbst, 1797)	2017					
Coccinellidae		<i>Scymnus suturalis</i> (Westman in Thunberg, 1795)	2015					
Coccinellidae	Coccinelle à 16 points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1761)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle à deux points	<i>Adalia bipunctata</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle à dix points	<i>Adalia decempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	2015					
Coccinellidae	Coccinelle à quatre points	<i>Harmonia quadripunctata</i> (Pontoppidan, 1763)	2013					
Coccinellidae	Coccinelle des friches	<i>Hippodamia variegata</i> (Goeze, 1777)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle des landes	<i>Chilocorus bipustulatus</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle des pins	<i>Myrrha octodecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)	2015					
Coccinellidae	Coccinelle joker	<i>Oenopia conglobata</i> (Linnaeus, 1758)	2017					
Coccinellidae	Coccinelle zébrée	<i>Myzia oblongoguttata</i> (Linnaeus, 1758)	2015					
Coccinellidae	Grande coccinelle orange	<i>Halysia sedecimguttata</i> (Linnaeus, 1758)	2008					
Coccinellidae		<i>Exochomus quadripustulatus</i> (Linnaeus, 1758)	2015					
Coccinellidae		<i>Parexochomus nigromaculatus</i> (Goeze, 1777)	2017					
Helophoridae		<i>Helophorus grandis</i> (Illiger, 1798)	2015					
Lucanidae	Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	2013	anx2				NT
Lucanidae	Chevrette bleue	<i>Platycerus caraboides</i> (Linnaeus, 1758)	2008					LC
Oedemeridae	Cycliste maillot-vert	<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	2018					
Scarabaeidae		<i>Acrossus rufipes</i> (Linnaeus, 1758)	2016					
Scarabaeidae		<i>Melinopterus prodromus</i> (Brahm, 1790)	2015					
Silphidae	Silphe banal	<i>Phosphuga atrata</i> (Linnaeus, 1758)	2014					

## DIPTÈRES

Légende du tableau :

**LRM/LRE** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Vujić, 2022) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	LRM	LRE
Conopidae		<i>Sicus ferrugineus</i> (Linnaeus, 1761)	2016		
Syrphidae		<i>Eristalinus sepulchralis</i> (Linnaeus, 1758)	2016		LC
Syrphidae		<i>Myathropa florea</i> (Linnaeus, 1758)	2013		LC
Syrphidae		<i>Pipiza austriaca</i> (Meigen, 1822)	2013	LC	LC
Tachinidae		<i>Ectophasia crassipennis</i> (Fabricius, 1794)	2013		

## HYMÉNOPTÈRES

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation
Cynipidae		<i>Neuroterus numismalis</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	2013
Cynipidae	Galle lenticulaire du chêne	<i>Neuroterus quercusbaccarum</i> (Linnaeus, 1758)	2013
Tiphiidae		<i>Tiphia femorata</i> (Fabricius, 1775)	2013
Vespidae	Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro</i> (Linnaeus, 1758)	2018

## MÉCOPTÈRES

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation
Panorpidae		<i>Panorpa germanica</i> (Linnaeus, 1758)	2016

## ARACHNIDES

Légende du tableau :

**LRN** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France *et al.*, 2023) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	LRN
Agelenidae	Agélène à labyrinthe	<i>Agelena labyrinthica</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Anyphaenidae	Anyphène à chevrons	<i>Anyphaena accentuata</i> (Walckenaer, 1802)	2011	LC
Araneidae	Épeire diadème	<i>Araneus diadematus</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Araneidae	Épeire à quatre points	<i>Araneus quadratus</i> (Clerck, 1758)	2010	LC
Araneidae		<i>Araneus triguttatus</i> (Fabricius, 1775)	2011	LC
Araneidae		<i>Araniella opisthographa</i> (Kulczyński, 1905)	1997	LC
Araneidae	Épeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	2018	LC
Araneidae		<i>Gibbaranea gibbosa</i> (Walckenaer, 1802)	2011	LC
Araneidae		<i>Larinioides cornutus</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Araneidae	Épeires fougères	<i>Neoscona adianta</i> (Walckenaer, 1802)	2010	LC
Araneidae	Épeire des fissures	<i>Nuctenea umbratica</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Araneidae	Épeire des fenêtres	<i>Zygiella x-notata</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Cheiracanthiidae		<i>Cheiracanthium erraticum</i> (Walckenaer, 1802)	1997	LC
Cheiracanthiidae	Chiracante nourrice	<i>Cheiracanthium punctorium</i> (Villers, 1789)	1997	LC
Clubionidae		<i>Clubiona brevipes</i> (Blackwall, 1841)	2011	LC
Clubionidae		<i>Clubiona comta</i> (C.L. Koch, 1839)	2011	LC
Clubionidae		<i>Clubiona diversa</i> (O. Pickard-Cambridge, 1862)	1997	LC
Clubionidae		<i>Clubiona germanica</i> (Thorell, 1871)	1997	LC
Clubionidae		<i>Clubiona terrestris</i> (Westring, 1851)	1997	LC
Dictynidae		<i>Brigittea latens</i> (Fabricius, 1775)	1997	LC
Dictynidae		<i>Dictyna uncinata</i> (Thorell, 1856)	2011	LC
Dictynidae		<i>Lathys humilis</i> (Blackwall, 1855)	2011	LC
Dictynidae		<i>Lathys sexpustulata</i> (Simon, 1878)	2011	LC
Dictynidae	Dictyne fille	<i>Nigma puella</i> (Simon, 1870)	1997	LC
Eriophyidae		<i>Acalitus brevitarsus</i> (Focke, 1890)	2013	
Gnaphosidae		<i>Drassodes cupreus</i> (Blackwall, 1834)	1997	LC
Gnaphosidae		<i>Poecilochroa variana</i> (C.L. Koch, 1839)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Agyneta rurestris</i> (C. L. Koch, 1836)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Bathyphantes gracilis</i> (Blackwall, 1841)	1997	LC
Linyphiidae	Érigone noire	<i>Erigone atra</i> (Blackwall, 1833)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Erigone dentipalpis</i> (Wider, 1834)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Hybocoptus corrugis</i> (O. Pickard-Cambridge, 1875)	2011	LC
Linyphiidae		<i>Hylyphantes graminicola</i> (Sundevall, 1830)	2011	LC
Linyphiidae		<i>Hypomma cornutum</i> (Blackwall, 1833)	2011	LC
Linyphiidae		<i>Neriere clathrata</i> (Sundevall, 1830)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Neriere emphana</i> (Walckenaer, 1841)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Obscuriphantes obscurus</i> (Blackwall, 1841)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Oedothorax fuscus</i> (Blackwall, 1834)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Oedothorax retusus</i> (Westring, 1851)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Palliduphantes ericaeus</i> (Blackwall, 1853)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Porrhomma micropthalmum</i> (O. Pickard-Cambridge, 1871)	2011	LC
Linyphiidae		<i>Porrhomma pygmaeum</i> (Blackwall, 1834)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Prinerigone vagans</i> (Audouin, 1826)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Tenuiphantes tenuis</i> (Blackwall, 1852)	1997	LC
Linyphiidae		<i>Walckenaeria unicornis</i> (O. Pickard-Cambridge, 1861)	1997	LC

Lycosidae		<i>Arctosa leopardus</i> (Sundevall, 1833)	2011	LC
Lycosidae		<i>Hygrolycosa rubrofasciata</i> (Ohlert, 1865)	2011	LC
Lycosidae		<i>Pardosa amentata</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Lycosidae		<i>Pardosa proxima</i> (C.L. Koch, 1847)	2011	LC
Lycosidae		<i>Pirata piscatorius</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Lycosidae		<i>Piratula latitans</i> (Blackwall, 1841)	2011	LC
Lycosidae		<i>Trochosa terricola</i> (Thorell, 1856)	2011	LC
Miturgidae		<i>Zora armillata</i> (Simon, 1878)	2011	LC
Philodromidae		<i>Philodromus cespitum</i> (Walckenaer, 1802)	1997	LC
Philodromidae	Philodrome disparate	<i>Philodromus dispar</i> (Walckenaer, 1826)	2011	LC
Philodromidae		<i>Philodromus rufus</i> (Walckenaer, 1826)	1997	LC
Philodromidae	Philodrome oblong	<i>Tibellus oblongus</i> (Walckenaer, 1802)	1997	LC
Pisauridae		<i>Dolomedes fimbriatus</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Pisauridae	Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Salticidae		<i>Ballus chalybeius</i> (Walckenaer, 1802)	2011	LC
Salticidae		<i>Dendryphantès rudis</i> (Sundevall, 1833)	2011	LC
Salticidae		<i>Evarcha arcuata</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Salticidae		<i>Heliophanus flavipes</i> (Hahn, 1832)	1997	LC
Salticidae		<i>Phlegra fasciata</i> (Hahn, 1826)	2011	LC
Salticidae	Saltique arlequin	<i>Salticus scenicus</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Tetragnathidae		<i>Metellina mengei</i> (Blackwall, 1869)	2011	LC
Theridiidae		<i>Anelosimus vittatus</i> (C.L. Koch, 1836)	2011	LC
Theridiidae	Théridion ovoïde	<i>Enoplognatha ovata</i> (Clerck, 1758)	1997	LC
Theridiidae	Théridion royal	<i>Kochiura aulica</i> (C.L. Koch, 1838)	2011	LC
Theridiidae		<i>Paidiscura pallens</i> (Blackwall, 1834)	2011	LC
Theridiidae		<i>Platnickina tinctoria</i> (Walckenaer, 1802)	1997	LC
Theridiidae		<i>Theridion varians</i> (Hahn, 1833)	1997	LC
Thomisidae		<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Thomisidae		<i>Xysticus audax</i> (Schrank, 1803)	1997	LC
Thomisidae	Xystique crêté	<i>Xysticus cristatus</i> (Clerck, 1758)	2011	LC
Thomisidae		<i>Xysticus ulmi</i> (Hahn, 1831)	1997	LC

## MOLLUSQUES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE/LRN** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Cuttelod *et al.*, 2011), en France (IUCN France *et al.*, 2021) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière observation	DHFF	LRM	LRE	LRN
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	1995		LC	LC	LC

## MAMMIFÈRES

Légende du tableau :

**DHFF** : inscription du taxon à l'annexe 4 de la directive européenne Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE

**LRM/LRE/LRN / LRR** : catégorie de menace sur la Liste rouge des espèces menacées dans le monde (IUCN, 2023), en Europe (Temple, 2007), en France (IUCN France *et al.*, 2017), sur la Liste rouge des Mammifères de Bretagne (Collectif, 2015b) : « EN » pour les taxons en danger, « NT » pour les taxons quasi-menacés, « DD » pour les taxons pour lesquels les données sont déficientes

**ZNIEFF** : espèce déterminante de ZNIEFF (Lafontaine, 2004)

**PN** : taxons protégés à l'échelle nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : « art.2 » : protection des individus et de leurs habitats, « art.3 » : protection des individus

Ordre	Famille	Nom français	Nom latin (TAXREF v17)	Dernière										Responsabilité régionale		
				observation	DHFF	LRM	LRE	LRN	LRR	ZNIEFF	PN					
Carnivora	Canidae	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	LC							mineure
Carnivora	Mustelidae	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i> (Linnaeus, 1766)	2024		LC	LC	LC	LC							mineure
Carnivora	Mustelidae	Blaireau européen	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	2019		LC	LC	LC	LC							mineure
Carnivora	Mustelidae	Marte des pins	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	2018		LC	LC	LC	LC							mineure
Cetartiodactyla	Cervidae	Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i> (Linnaeus, 1758)	2020		LC		LC	LC							mineure
Cetartiodactyla	Cervidae	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	LC							mineure
Cetartiodactyla	Suidae	Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	2024		LC	LC	LC	LC							mineure
Chiroptera	Rhinolophidae	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	2017	anx2&4	LC	LC	LC	EN	oui	art.2					très élevée
Chiroptera	Rhinolophidae	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	2017	anx2&4	LC	LC	LC	LC	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	2017	anx2&4	NT	VU	LC	NT	oui	art.2					modérée
Chiroptera	Vespertilionidae	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	2017	anx2&4	LC	LC	LC	NT	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	2017	anx2&4	LC	LC	LC	NT	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i> (Helversen & Heller, 2001)	2017	anx4	DD	DD	LC	DD	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	2017	anx4	LC	LC	LC	LC	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	2017	anx4	LC	LC	LC	NT	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	2017	anx4	LC	LC	NT	NT	oui	art.2					modérée
Chiroptera	Vespertilionidae	Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	2017	anx4	LC	LC	LC	LC	oui	art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	2017	anx4	LC	LC	NT	LC		art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	2017	anx4	LC	LC	LC	LC		art.2					mineure
Chiroptera	Vespertilionidae	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	2017	anx4	LC	LC	NT	LC		art.2					mineure
Eulipotyphla	Erinaceidae	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	2024	anx4	LC	LC	LC	LC		art.2					mineure
Eulipotyphla	Soricidae	Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i> (Pennant, 1771)	2009		LC	LC	LC	DD	oui	art.2					mineure
Eulipotyphla	Talpidae	Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)	2021		LC		LC	LC		art.2					mineure
Lagomorpha	Leporidae	Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	2020		EN	NT	NT	NT		art.2					modérée
Lagomorpha	Leporidae	Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	2024		LC	LC	LC	LC	oui	art.2					mineure
Rodentia	Cricetidae	Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	2018		LC	LC	LC	LC		art.2					mineure
Rodentia	Echimyidae	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	2024		LC		NA	NA		art.2	non évaluée car marginale ou introduite				mineure
Rodentia	Gliridae	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i> (Linnaeus, 1758)	2024	anx4	LC	LC	LC	NT		art.2					mineure
Rodentia	Muridae	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i> (Linnaeus, 1758)	2019		LC	LC	LC	LC		art.2					mineure
Rodentia	Sciuridae	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	2022		LC		LC	LC	oui	art.2					mineure

## Sources

**Liste rouge mondiale** : IUCN 2023. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2023-1.

**DHFF** : Conseil des communautés européennes, 1992. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 Mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union Européenne, L206, 27 juillet 1992.

### Amphibiens et Reptiles :

Collectif, 2015a. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Reptiles & Batraciens de Bretagne. 2p.

Paysant F., 2010. Amphibiens et Reptiles de Bretagne, Liste d'espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne, 14p.

Temple H.J., Cox N.A., 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 44p.

Cox, N.A. and Temple, H.J. (Compilers), 2009. European Red List of Reptiles. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 32p.

UICN France, MNHN, SHF, 2015. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France, 12p.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2021. Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Journal officiel de la République française.

### Oiseaux :

Collectif, 2015c. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne. 9p.

Gélinaud, G., Beaufils, M., Créau, Y., David, J., Durier, M., Février, Y., Maout, J. 2023. Liste rouge 2021 des oiseaux nicheurs menacés en Bretagne et responsabilité biologique régionale. Rapport Observatoire Régional de l'Avifaune, Bretagne Vivante, GEOCA, 31p.

UICN France, LPO, Séof Alauda, ONCFS, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France, 32p.

BirdLife International, 2021. European Red List of birds. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 71p.

DIREN-BRETAGNE, s-d. Liste des espèces déterminantes pour la réalisation des fiches ZNIEFF. 14p.

Parlement européen & Conseil des communautés européennes, 2009. Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée). Journal Officiel de l'Union Européenne.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2009. Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal officiel de la République française.

### Mollusque :

Cuttelod, A., Seddon, M. and Neubert, E., 2011. European Red List of Non-marine Molluscs, 97p.

UICN France, MNHN, OFB, 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mollusques continentaux de France métropolitaine. Paris, France, 15p.

### Mammifères :

Collectif, 2015b. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Mammifères de Bretagne. 2p.

Lafontaine L., Hassani S., 2004. Mammifères de Bretagne, Liste d'espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne, 8p.

Temple H.J., Terry A. (Compilers), 2007. The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 60p.

UICN France, MNHN, SFEPM, ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 15p.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal officiel de la République française.

#### **Coléoptères :**

Nieto A. & Alexander K.N.A., 2010. European Red List of Saproxyllic Beetles. Luxembourg : publication office of the European Union, 56 p.

Picard L., 2018. – Listes d'espèces déterminantes ZNIEFF d'invertébrés en Bretagne : les Longicornes. Rapport réalisé par le GRETIA dans le cadre de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne (2016-2020), porté par le GRETIA, Bretagne-Vivante et Vivarmor-Nature, pour l'Europe (FEDER), la Région Bretagne (contrat-nature) et la DREAL Bretagne : 17 p. + annexes.

#### **Diptères :**

Vujić, A., Gilbert, F., Flinn, G., Englefield, E., Ferreira, C.C., Varga, Z., Eggert, F., Woolcock, S., Böhm, M., Mergy, R., Ssymank, A., van Steenis, W., Aracil, A., Földesi, R., Grković, A., Mazanek, L., Nedeljković, Z., Pennards, G.W.A., Pérez, C., Radenković, S., Ricarte, A., Rojo, S., Ståhls, G., van der Ent, L.-J., van Steenis, J., Barkalov, A., Campoy, A., Janković, M., Likov, L., Lillo, I., Mengual, X., Milić, D., Miličić, M., Nielsen, T., Popov, G., Romig, T., Šebić, A., Speight, M., Tot, T., van Eck, A., Veselić, S., Andric, A., Bowles, P., De Groot, M., Marcos-García, M.A., Hadrava, J., Lair, X., Malidžan, S., Nève, G., Obrecht Vidakovic, D., Popov, S., Smit, J.T., Van De Meutter, F., Veličković, N. and Vrba, J., 2022. Pollinators on the edge: our European hoverflies. The European Red List of Hoverflies. Brussels, Belgium: European Commission, 72p.

#### **Orthoptères :**

Hochkirch A, Nieto A, García Criado M, Cálix M, Braud Y, Buzzetti FM, Chobanov D, Odé B, Presa Asensio JJ, Willemse L, Zuna-Kratky T, Barranco Vega P, Bushell M, Clemente, ME, Correas JR, Dusoulier F, Ferreira S, Fontana P, García MD, Heller KG, Iorgu IŞ, Ivković S, Kati V, Kleukers R, Krištín A, Lemonnier-Darcemont M, Lemos P, Massa B, Monnerat C, Papapavlou KP, Prunier F, Pushkar T, Roesti C, Rutschmann F, Şirin D, Skejo J, Szövényi G, Tzirkalli E, Vedenina V, Barat Domenech J, Barros F, Cordero Tapia PJ, Defaut B, Fartmann T, Gomboc S, Gutiérrez-Rodríguez J, Holuša J, Illich I, Karjalainen S, Kočárek P, Korsunovskaya O, Liana A, López H, Morin D, Olmo-Vidal JM, Puskás G, Checklist of alien Orthoptera and Mantodea in Austria (2nd edition) Essl and Zuna-Kratky (2021), *BioInvasions Records* 10(4): 991–996, <https://doi.org/10.3391/bir.2021.10.4.23> 996 Savitsky V, Stalling T, Tumbrinck J (2016a) European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 86 p.

#### **Rhopalocères :**

Collectif, 2018. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Rhopalocères de Bretagne. 4p.

UICN France, MNHN, OPIE, SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

Van Swaay C., Cuttelod A., Collins S., Maes D., López Munguira M., Šašić M., Settele J., Verovnik R., Verstrael T., Warren M., Wiemers M. et Wynhof I., 2010. European Red List of Butterflies. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 60p.

David J., 2019. Listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en Bretagne : les Rhopalocères. Rapport réalisé par Bretagne Vivante dans le cadre de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne (2016-2020), porté par le GRETIA, Bretagne-Vivante et Vivarmor-Nature, pour l'Europe (FEDER), la Région Bretagne (contrat-nature) et la DREAL Bretagne : 14 p. + annexes.

Ministère de l'écologie et du développement durable, 2007. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal officiel de la République française.

#### **Odonates :**

UICN France, MNHN, OPIE, SFO, 2016. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France, 12p.

Kalkman V.J., Boudot J.-P., Bernard R., Conze K.-J., De Knijf G., Dyatlova E., Ferreira S., Jović M., Ott J., Riservato E. et Sahlén G., 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg : Publications Office of the European Union, 40p.

David J., 2020. Listes d'espèces déterminantes ZNIEFF en Bretagne : les Odonates. Rapport réalisé par Bretagne Vivante dans le cadre de l'observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne (2016-2020), porté par le GRETIA, Bretagne-Vivante et Vivarmor-Nature, pour l'Europe (FEDER), la Région Bretagne (contrat-nature) et la DREAL Bretagne : 14 p. + annexes.

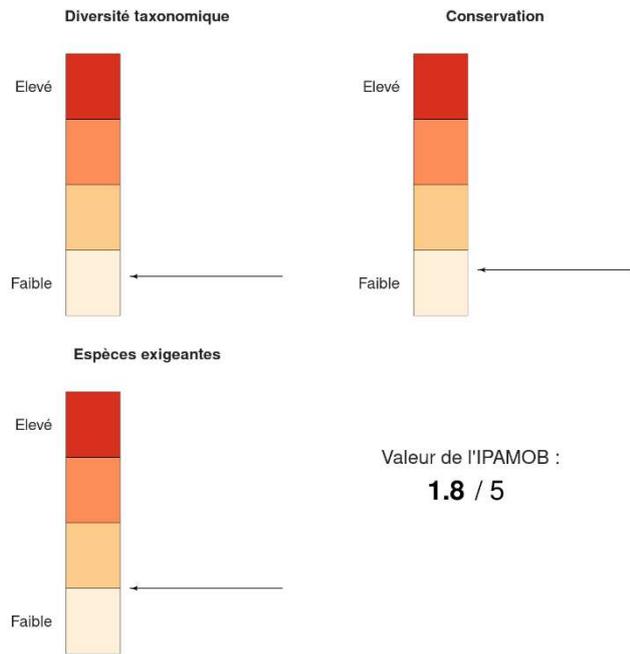
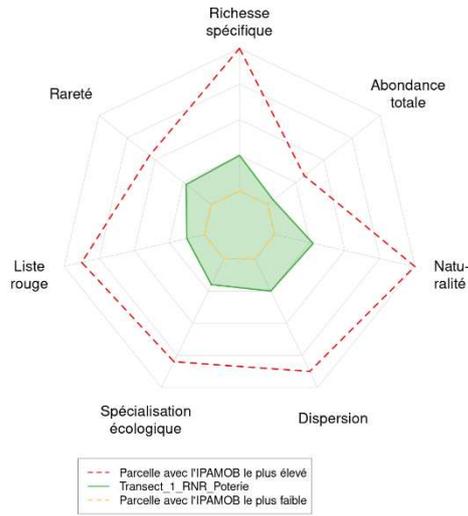
Collectif, 2019. Liste rouge régionale et Responsabilité biologique régionale : Odonates de Bretagne.

**Arachnides :**

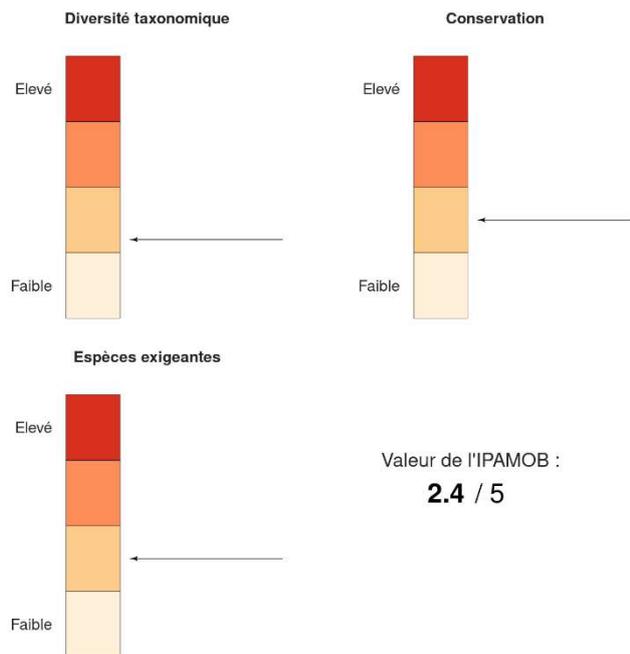
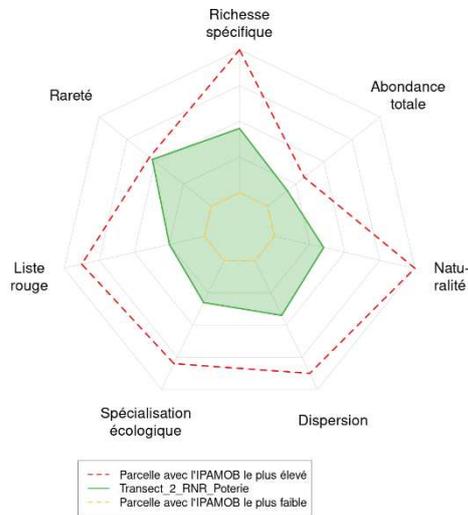
UICN France, MNHN, OFB, AsFrA, 2023. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Araignées de France métropolitaine. Paris, France, 19p.

# Annexe 4 : Résultats de l'IPAMOB

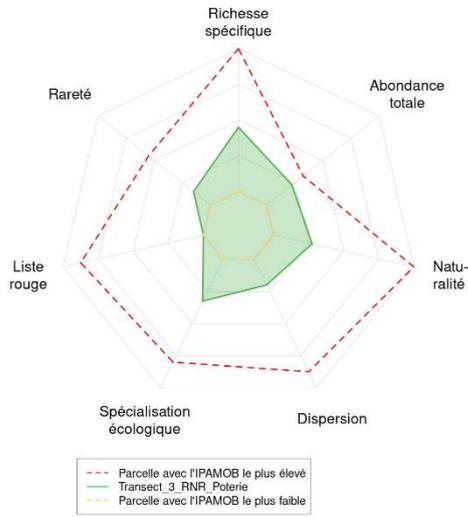
**Transect 1,  
RNR des landes de la Poterie**



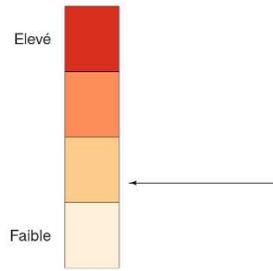
**Transect 2,  
RNR des landes de la Poterie**



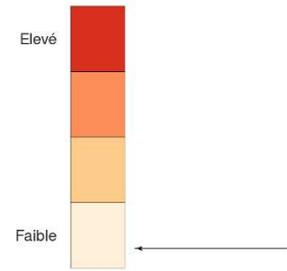
**Transect 3,  
RNR des landes de la Poterie**



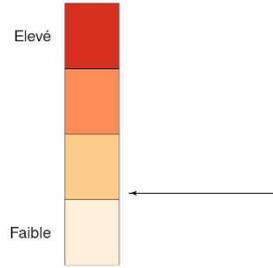
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

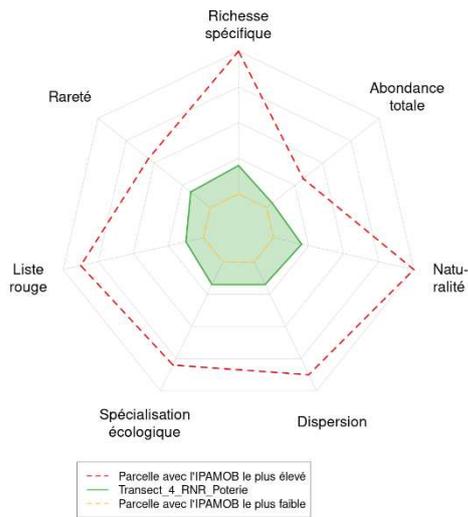


**Espèces exigeantes**

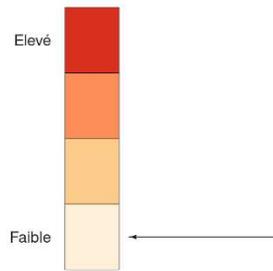


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.9 / 5**

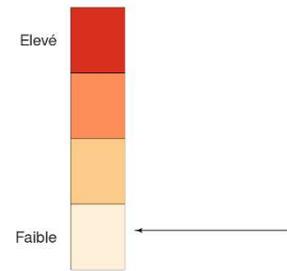
**Transect 4,  
RNR des landes de la Poterie**



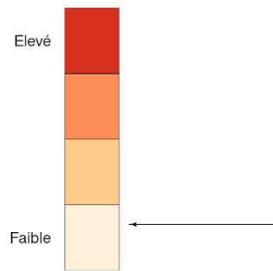
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

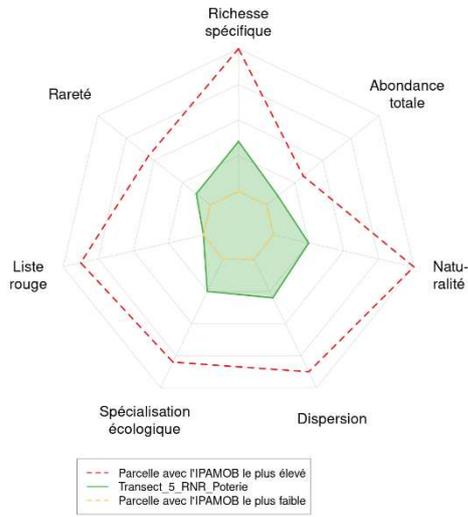


**Espèces exigeantes**

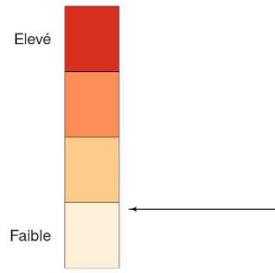


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.6 / 5**

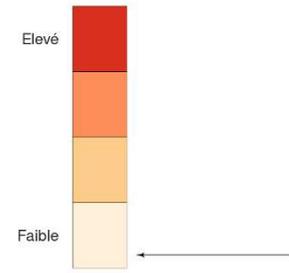
**Transect 5,  
RNR des landes de la Poterie**



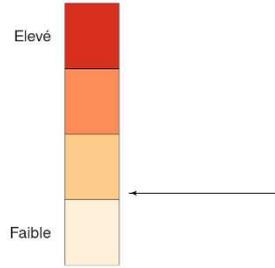
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

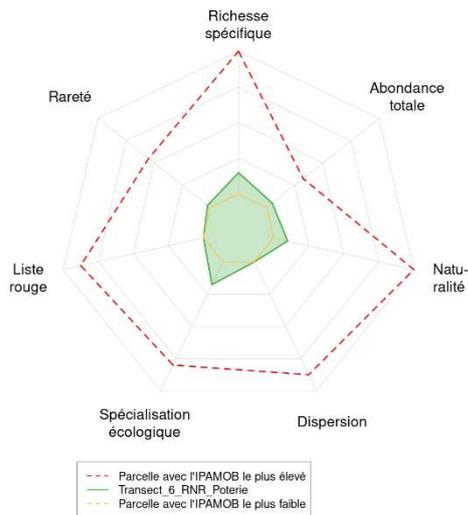


**Espèces exigeantes**

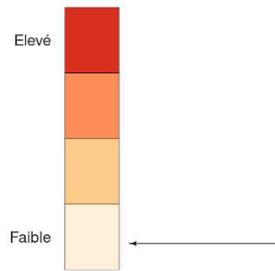


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.8 / 5**

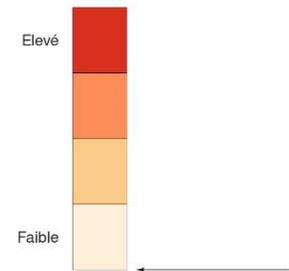
**Transect 6,  
RNR des landes de la Poterie**



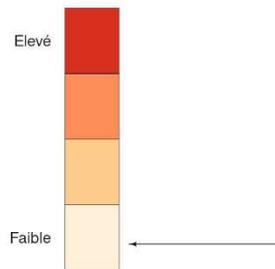
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

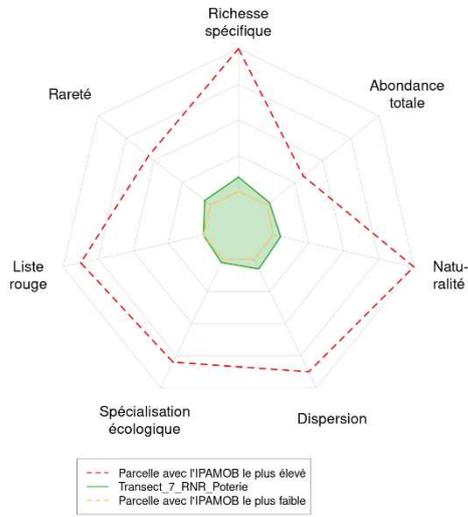


**Espèces exigeantes**

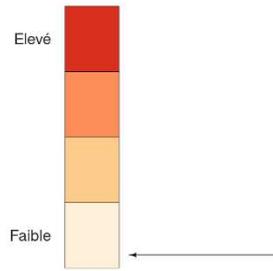


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.3 / 5**

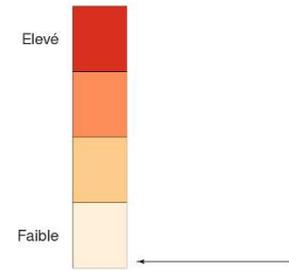
**Transect 7,  
RNR des landes de la Poterie**



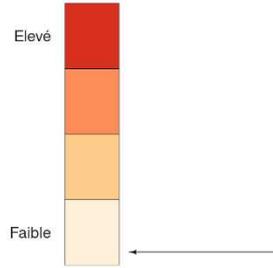
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

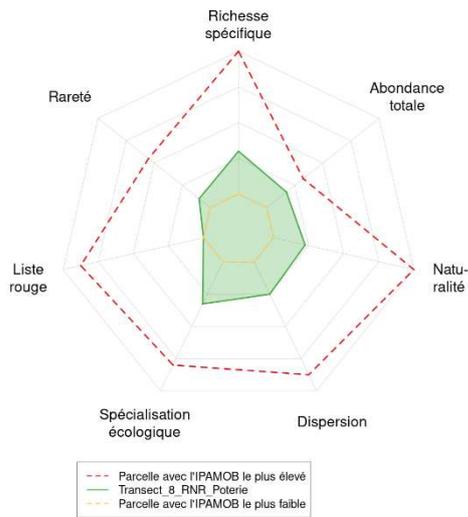


**Espèces exigeantes**

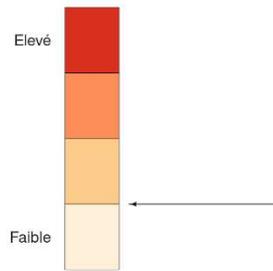


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.2 / 5**

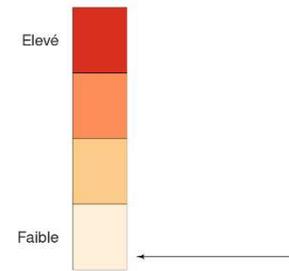
**Transect 8,  
RNR des landes de la Poterie**



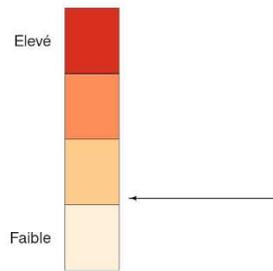
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

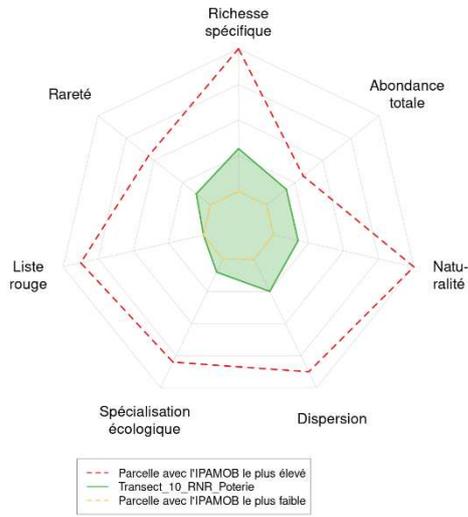


**Espèces exigeantes**

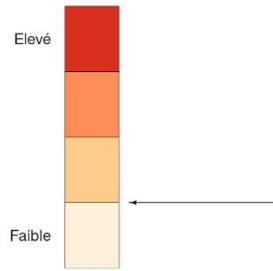


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.8 / 5**

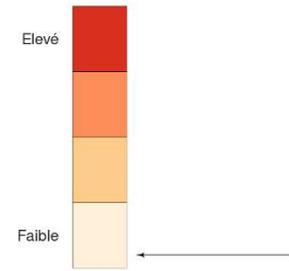
**Transect 10,  
RNR des landes de la Poterie**



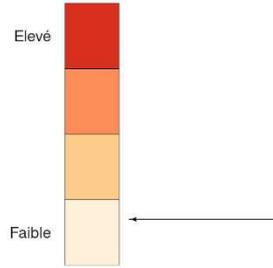
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

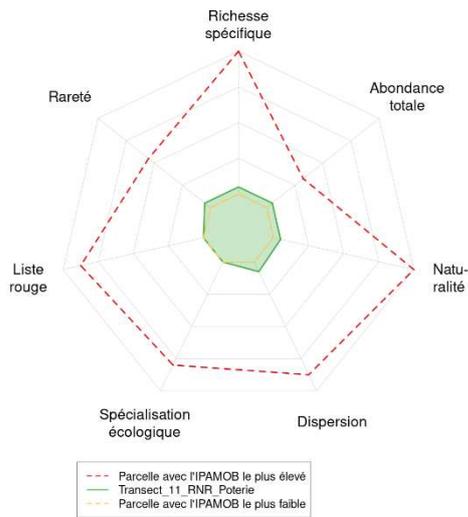


**Espèces exigeantes**

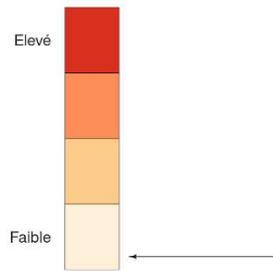


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.6 / 5**

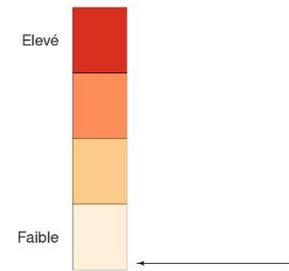
**Transect 11,  
RNR des landes de la Poterie**



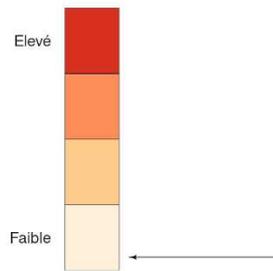
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

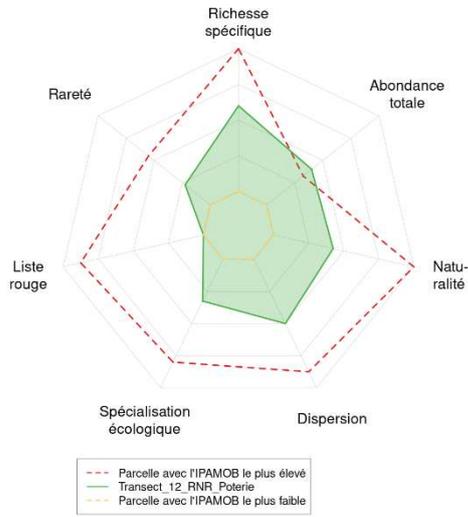


**Espèces exigeantes**

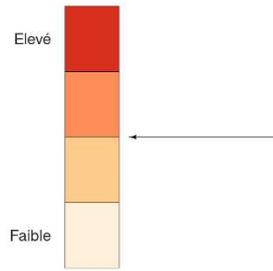


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.2 / 5**

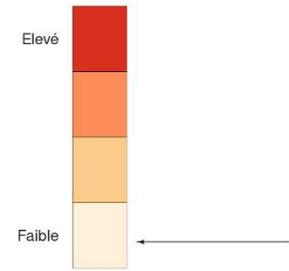
**Transect 12,  
RNR des landes de la Poterie**



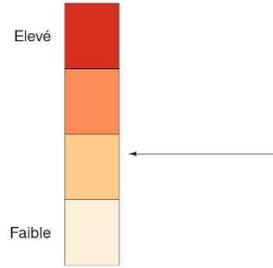
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

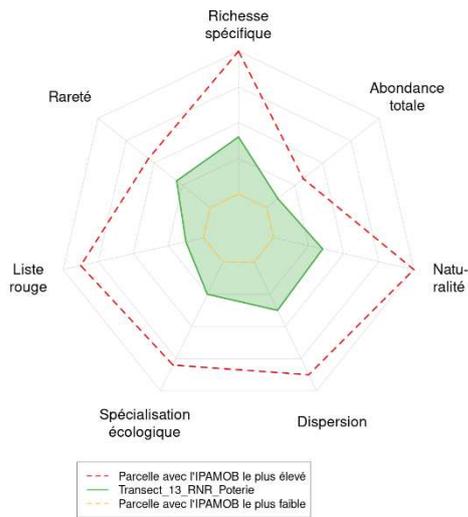


**Espèces exigeantes**

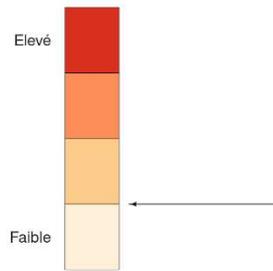


Valeur de l'IPAMOB :  
**2.4 / 5**

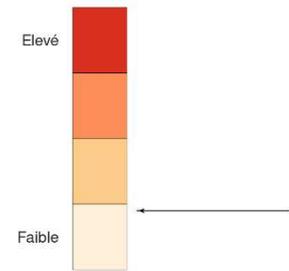
**Transect 13,  
RNR des landes de la Poterie**



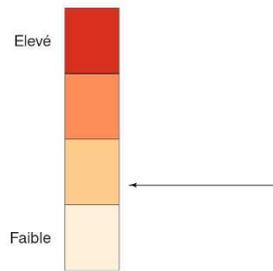
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

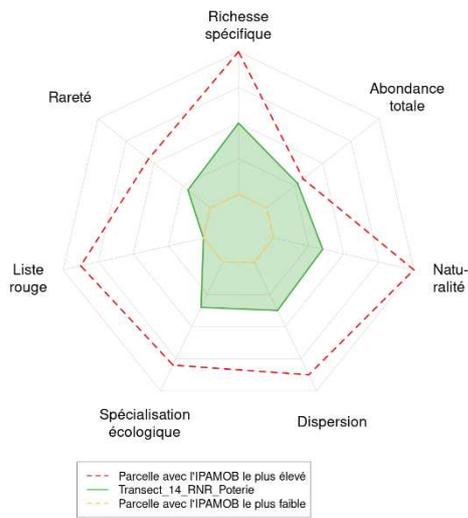


**Espèces exigeantes**

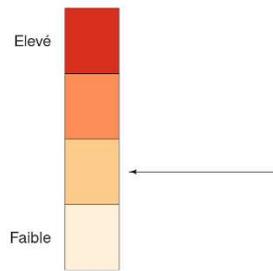


Valeur de l'IPAMOB :  
**2.1 / 5**

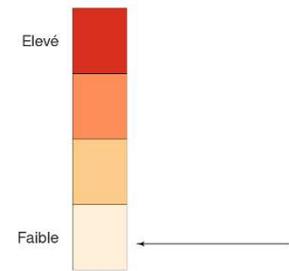
**Transect 14,  
RNR des landes de la Poterie**



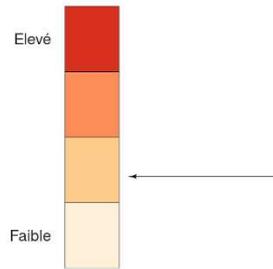
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

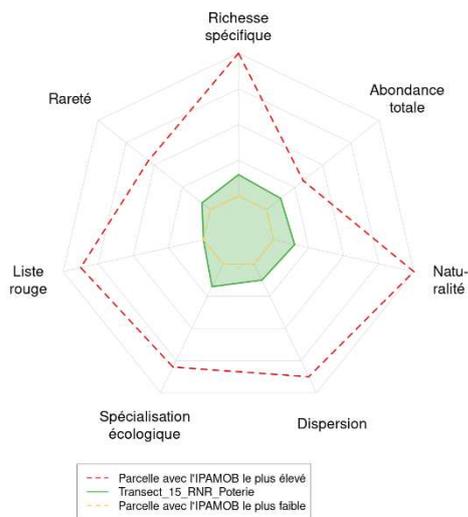


**Espèces exigeantes**

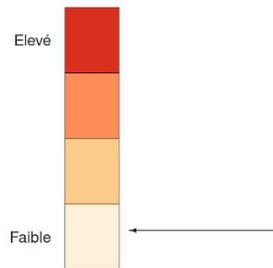


Valeur de l'IPAMOB :  
**2.2 / 5**

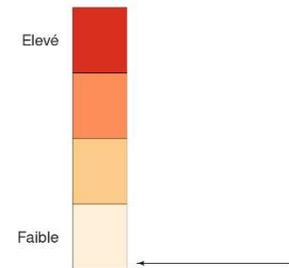
**Transect 15,  
RNR des landes de la Poterie**



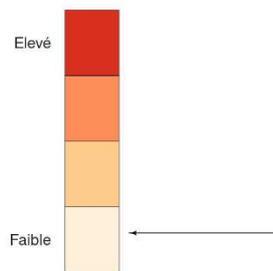
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

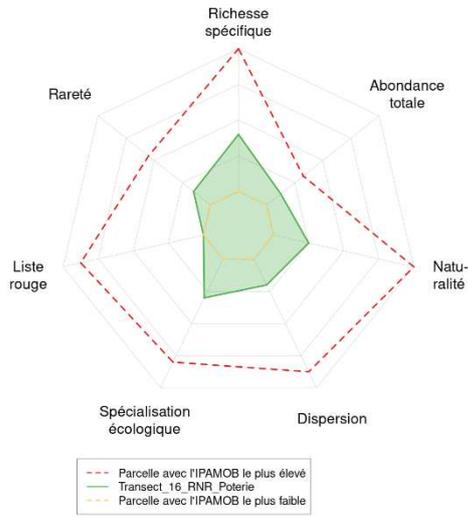


**Espèces exigeantes**

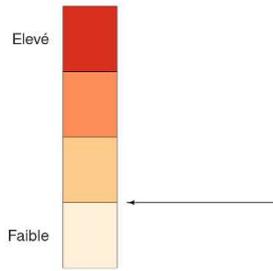


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.5 / 5**

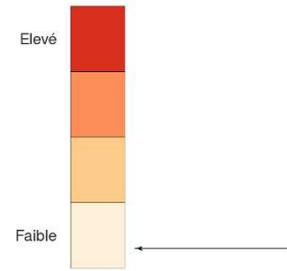
**Transect 16,  
RNR des landes de la Poterie**



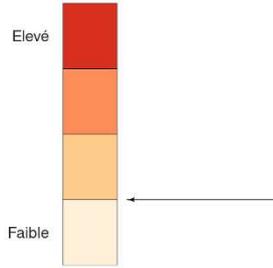
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

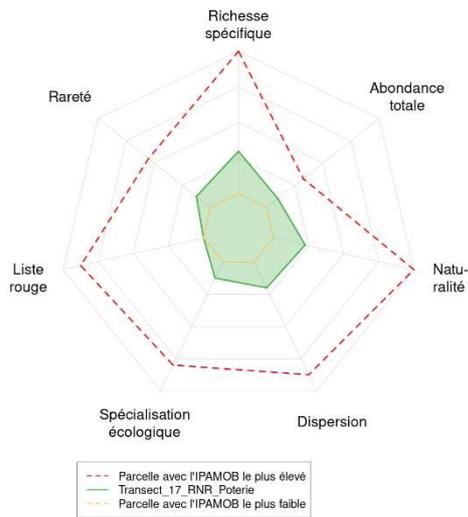


**Espèces exigeantes**

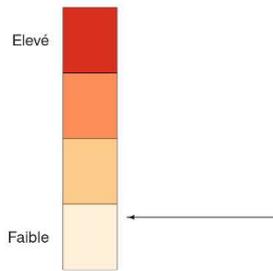


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.8 / 5**

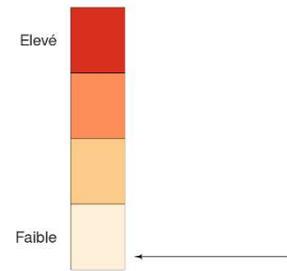
**Transect 17,  
RNR des landes de la Poterie**



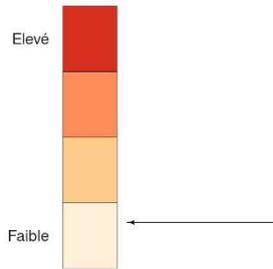
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

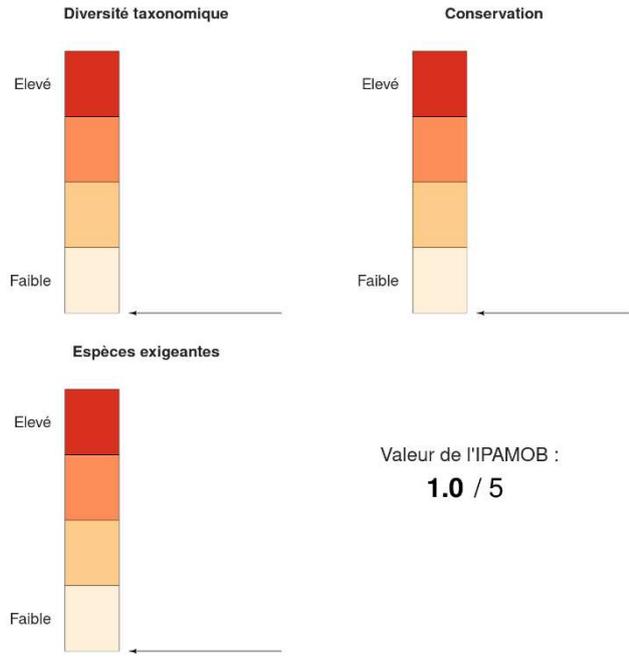
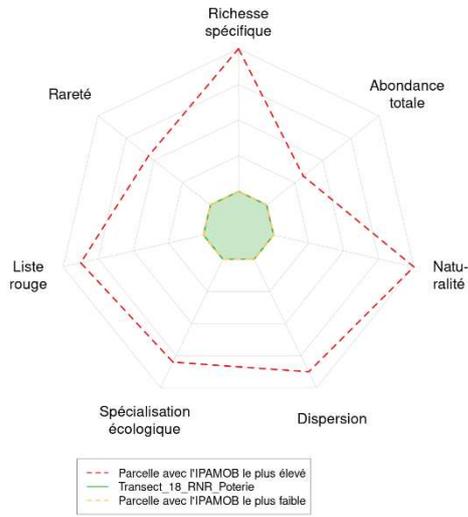


**Espèces exigeantes**

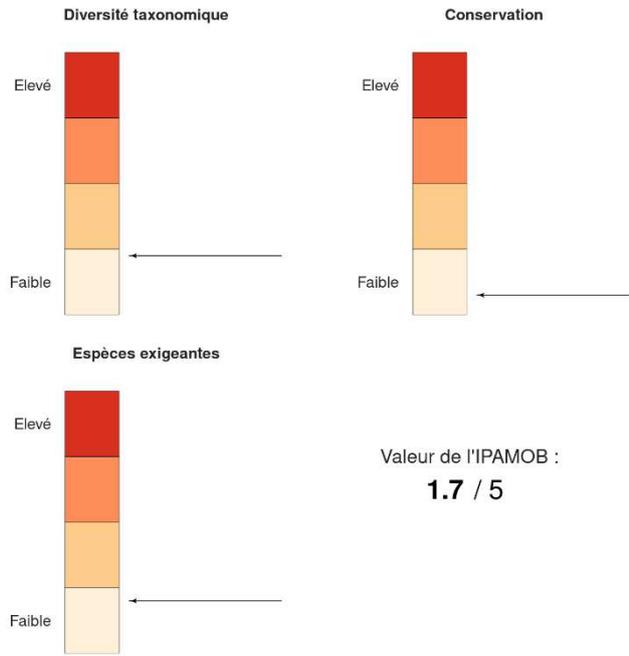
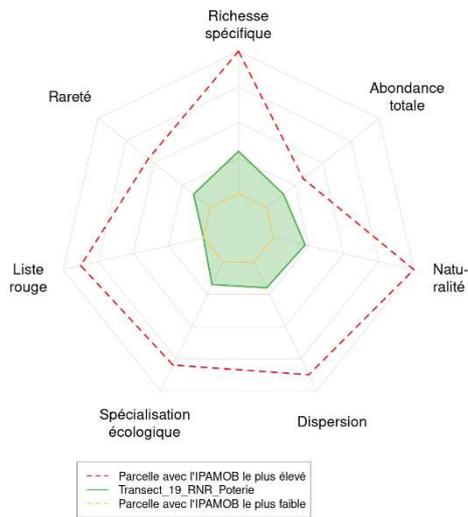


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.6 / 5**

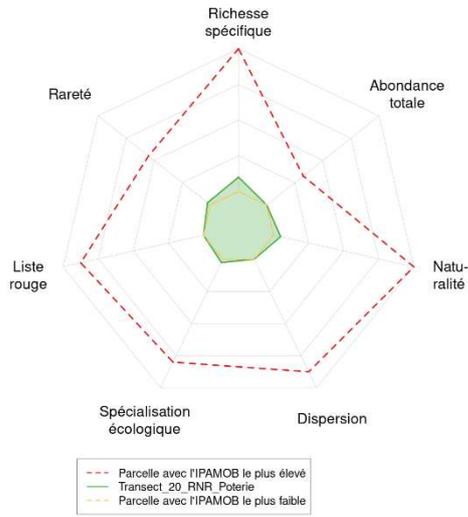
**Transect 18,  
RNR des landes de la Poterie**



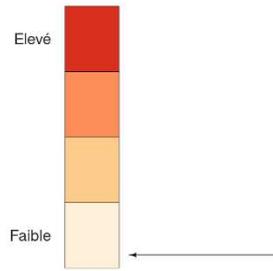
**Transect 19,  
RNR des landes de la Poterie**



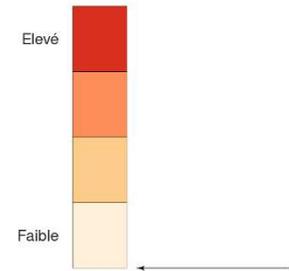
**Transect 20,  
RNR des landes de la Poterie**



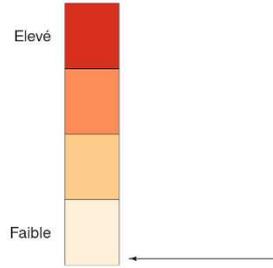
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

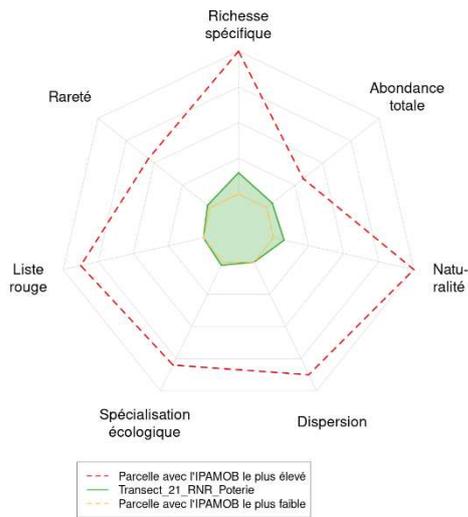


**Espèces exigeantes**

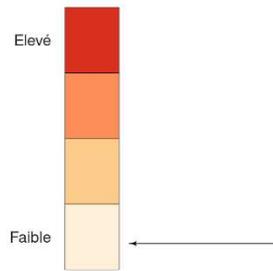


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.1 / 5**

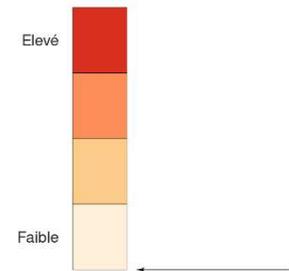
**Transect 21,  
RNR des landes de la Poterie**



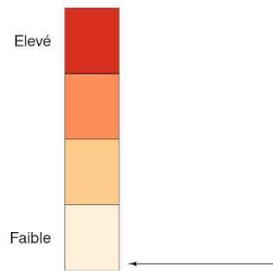
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

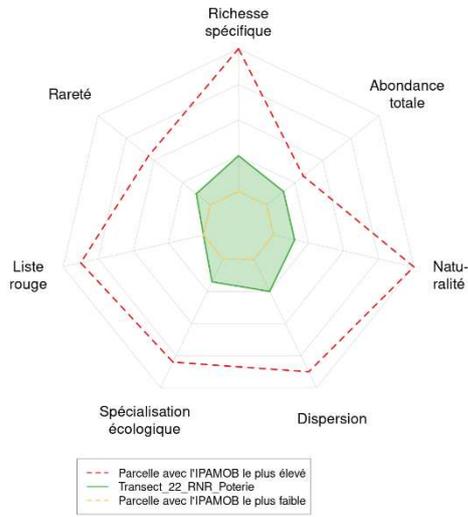


**Espèces exigeantes**

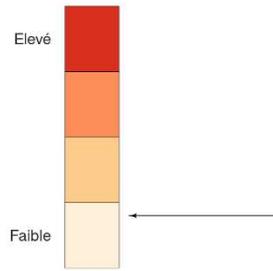


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.2 / 5**

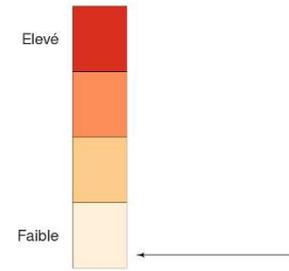
**Transect 22,  
RNR des landes de la Poterie**



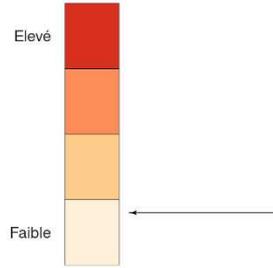
**Diversité taxonomique**



**Conservation**

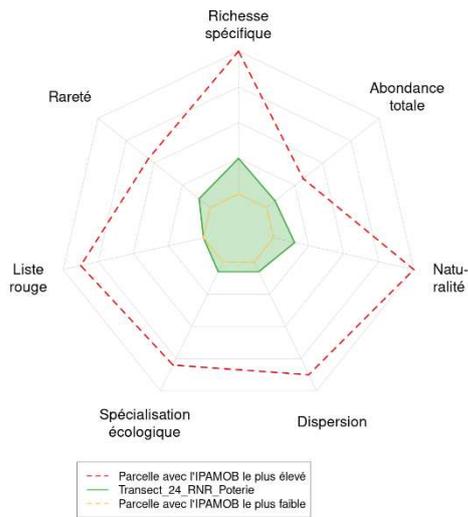


**Espèces exigeantes**

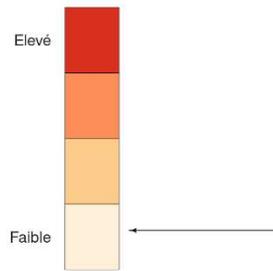


Valeur de l'IPAMOB :  
**1.6 / 5**

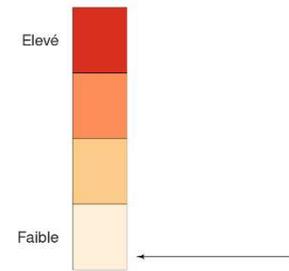
**Transect 24,  
RNR des landes de la Poterie**



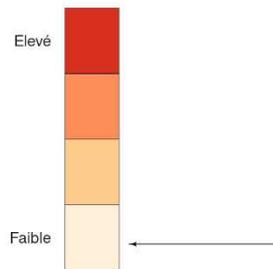
**Diversité taxonomique**



**Conservation**



**Espèces exigeantes**



Valeur de l'IPAMOB :  
**1.4 / 5**